

**Conseil Municipal**

**OLORON SAINTE-MARIE**

**Séance du 12 mars 2018**

### Liste des présents

#### ADJOINTS :

M. Daniel LACRAMPE  
 M. Gérard ROSENTHAL  
 Mme Maylis DEL PIANTA  
 M. Pierre SERENA  
 M. Jean-Jacques DALL'ACQUA  
 Mme Denise MICHAUT  
 M. Clément SERVAT

#### CONSEILLERS MUNICIPAUX :

Mme Henriette BONNET  
 Mme Maïté POTIN  
 M. Didier CASTERES (part à 19 heures et donne pouvoir à Mme Maïté POTIN)  
 Mme Aracéli ETCHENIQUE  
 M. André LABARTHE  
 M. Michel ADAM  
 Mme Leïla LE MOIGNIC-GOUSSIES (part à 20 h 20 et donne pouvoir à M. David CORBIN)  
 M. Jacques NAYA (part à 20 h 20 et donne pouvoir à M. J.J. DALL'ACQUA)  
 Mme Patricia PROHASKA (part à 20 h 35 et donne pouvoir à Mme Denise MICHAUT)  
 M. David CORBIN  
 Mme Ing-On TORCAL

M. Bernard UTHURRY  
 Mme Marie-Lyse GASTON  
 M. Jean-Etienne GAILLAT  
 Mme Aurélie GIRAUDON (part à 20 heures et donne pouvoir à M. Robert BAREILLE)  
 M. Robert BAREILLE  
 Mme Anne BARBET  
 M. Jean-Pierre ARANJO  
 M. Patrick MAILLET

Mme Dominique FOIX	donne pouvoir à M. Clément SERVAT
Mme Rosine CARDON	donne pouvoir à Mme Ing-On TORCAL
M. André VIGNOT	donne pouvoir à M. Gérard ROSENTHAL
M. Francis MARQUES	donne pouvoir à M. Pierre SERENA

M. Hervé LUCBÉREILH, Maire, absent  
 Mme Valérie SARTOLOU, Conseillère Municipale, absente  
 Mme Carine NAVARRO, Conseillère Municipale, absente

## **SOMMAIRE**

1 – DEBAT D’ORIENTATION BUDGETAIRE - EXERCICE 2018 _____	5
2 – BUDGET PRINCIPAL – OUVERTURE DE CREDITS ANTICIPES _____	78
3 – BUDGET ANNEXE DE L’EAU – OUVERTURE DE CREDITS ANTICIPES ____	81
4 – BUDGET ANNEXE DE L’ASSAINISSEMENT – OUVERTURE DE CREDITS ANTICIPES _____	82
5 – CLES DE REPARTITION BUDGET PRINCIPAL / BUDGETS ANNEXES DES SERVICES DE L’EAU ET DE L’ASSAINISSEMENT _____	83
6 – CLES DE REPARTITION BUDGET PRINCIPAL / BUDGET ANNEXE DU SERVICE DES NAVETTES URBAINES _____	84
7 – CLES DE REPARTITION ENTRE LES BUDGETS ANNEXES DES SERVICES DE L’EAU ET DE L’ASSAINISSEMENT _____	85
8 – PRISE EN CHARGE DES FRAIS D’UTILISATION DU MATERIEL DE LA VILLE PAR LES BUDGETS ANNEXES DES SERVICES DE L’EAU ET DE L’ASSAINISSEMENT _____	86
9 – APUREMENT D’IMPAYES AUPRES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU HAUT-BEARN _____	86
10 – APPROBATION DE L’ADHESION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU HAUT-BEARN AU SYNDICAT MIXTE OUVERT NUMERIQUE 64 _____	87
11 - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS _____	88
12A - PROJETS PRESENTÉS DANS LE CADRE DE LA DOTATION D’EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (DETR) 2018 ET DE LA DOTATION DE SOUTIEN A L’INVESTISSEMENT PUBLIC LOCAL (DSIL) 201889	
12B - PROJETS PRESENTÉS DANS LE CADRE DE LA DOTATION D’EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (DETR) 2018 ET DE LA DOTATION DE SOUTIEN A L’INVESTISSEMENT PUBLIC LOCAL (DSIL) 201892	
12C - PROJETS PRESENTÉS DANS LE CADRE DE LA DOTATION D’EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (DETR) 2018 ET DE LA DOTATION DE SOUTIEN A L’INVESTISSEMENT PUBLIC LOCAL (DSIL) 201895	
12D - PROJETS PRESENTÉS DANS LE CADRE DE LA DOTATION D’EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (DETR) 2018 ET DE LA DOTATION DE SOUTIEN A L’INVESTISSEMENT PUBLIC LOCAL (DSIL) 201897	
12E - PROJETS PRESENTÉS DANS LE CADRE DE LA DOTATION D’EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (DETR) 2018 ET DE LA DOTATION DE SOUTIEN A L’INVESTISSEMENT PUBLIC LOCAL (DSIL) 201899	

13 – ORGANISATION DES RYTHMES SCOLAIRES – RENTRÉE SEPTEMBRE 2018 _____	103
14 – CONCERTATION ET CREATION D'UNE STRUCTURE JURIDIQUE PORTEUSE DES PROJETS DE VALORISATION DE LA BIOMASSE SUR LE TERRITOIRE D'OLORON SAINTE-MARIE _____	105
15 – REGIE DE L'EAU POTABLE – DEGREVEMENTS D'EAU 2017 _____	119
16 – REGIE D'ASSAINISSEMENT – DEGREVEMENTS D'EAU 2017 _____	121
17 – RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DES SERVICES PUBLICS D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF – ANNEE 2016 _____	125
18 – ACTUALISATION DES PRIX PRATIQUES DANS LE CADRE DES TRAVAUX ET PRESTATIONS REALISES EN REGIE PAR LE SERVICE D'ASSAINISSEMENT (FACTURATION AUX TIERS) _____	126
19 – SCHEMA DIRECTEUR D'ASSAINISSEMENT / MODIFICATION DE LA CARTE DE ZONAGE DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF _____	131
20 – CONVENTION DE RACCORDEMENT DU QUARTIER MAURY (ESTOS) SUR LE SYSTEME D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF D'OLORON _____	132
21 – DROIT DE PREEMPTION URBAIN : DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE _____	132
22 – DECLARATIONS D'INTENTION D'ALIENER : RENONCIATIONS AU DROIT DE PREEMPTION _____	135

*(La séance est ouverte par Monsieur Daniel LACRAMPE, Premier Adjoint, en l'absence de Monsieur le Maire, absent, à 18 h 30).*

**M. LACRAMPE** : Il me revient pour des raisons familiales que vous connaissez tous maintenant et qui sont en train d'évoluer, fort heureusement, de manière positive de présider cette séance du Conseil Municipal et d'excuser Monsieur Hervé LUCBÉREILH, Maire d'OLORON STE-MARIE. Avant d'ouvrir la séance, et si vous êtes d'accord, à titre tout à fait exceptionnel, parce qu'il ne peut pas en être ainsi de toutes les séances, Madame Muriel CAPDEVIELLE m'a demandé la possibilité de prendre la parole, de faire une communication. Nous nous sommes mis d'accord, cela ne pourra pas excéder deux minutes. On a un ordre du jour très chargé, je vous l'ai expliqué, vous l'avez compris, si vous voulez dire un petit mot et après on ouvrira la séance du Conseil Municipal.

*(Intervention de Mme CAPDEVIELLE, ZADISTE)*

**M. LACRAMPE** : Merci beaucoup. Si vous voulez bien, je vais procéder à l'appel. Pierre SERENA se propose pour être Secrétaire de séance et on l'accepte bien volontiers. Le quorum est atteint. Le CD audio de la séance du 18 décembre 2017 vous a été transmis. Le procès-verbal du Conseil Municipal du 14 novembre 2017 vous a également été envoyé et il est soumis à votre approbation. Est-ce qu'il y a des observations ? Il n'y en a pas ? Le procès-verbal est adopté.

## **1 – DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE - EXERCICE 2018**

**M. DALL'ACQUA** : Le débat d'orientation budgétaire permet d'informer de la situation financière de la commune et de présenter à l'assemblée délibérante les orientations budgétaires qui préfigurent les priorités du Budget Primitif, les engagements pluri-annuels, la structure et la gestion de la dette, la structure et l'évolution des dépenses et des effectifs (dépenses de personnel, avantages en nature, temps de travail).

Après avoir entendu ce rapport et en avoir débattu,

Votre assemblée est invitée à :

- **PRENDRE ACTE** de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire,
- **PRENDRE ACTE** de l'existence du Rapport d'Orientation Budgétaire sur la base duquel se tient le Débat d'Orientation Budgétaire,
- **APPROUVER** le Débat d'Orientation Budgétaire 2018 sur la base du Rapport d'Orientation Budgétaire 2018.

**M. MAILLET** : Je voudrais intervenir sur ce point. Dans la délibération qui nous a été présentée, Approuver le Débat d'Orientation Budgétaire, ce que nous indique la loi NOTR(e), c'est que nous devons prendre acte du document que nous avons reçu mais à aucun moment on ne doit approuver le Débat d'Orientation Budgétaire. Si vous le permettez, je souhaiterais que cette délibération soit modifiée en ce sens sinon j'ai des doutes sur le fait que notre Groupe puisse adopter les orientations budgétaires.

**M. LACRAMPE** : Dans le Débat d'Orientation Budgétaire, il est question de prendre acte de la tenue d'un débat et prendre acte aussi de l'existence d'un Rapport d'Orientation Budgétaire tel qu'il vous a été présenté.

**M. DALL'ACQUA** : Il faut l'approuver, il faut approuver la tenue.

**M. LACRAMPE** : Cela fait peut-être un peu redondance avec la première phrase parce qu'en fait, ce qu'il faudrait mettre, c'est « approuver la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire ». Mais en tout cas, on est bien d'accord qu'il s'agit de constater et de prendre acte du Débat.

**M. DALL'ACQUA** : Tout à fait. La dernière phrase, ce sera « approuver la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire 2018 ». On passe au contexte économique.

## I - LE CONTEXTE ECONOMIQUE

### A - La situation internationale et nationale

L'année 2017 a confirmé la solidité de l'activité mondiale avec la reprise de la croissance dans les pays émergents, la bonne santé de l'économie chinoise et l'accélération de l'activité aux Etats-Unis et au Japon après plusieurs trimestres de croissance limitée.

Alors que le Royaume-Uni serait pénalisé par la forte reprise de l'inflation et les incertitudes sur les modalités du Brexit, la zone euro devrait bénéficier en 2017 d'une croissance de 2,4 %, portée notamment par l'Allemagne et l'Espagne.

L'activité, soutenue entre autres par un investissement solide, resterait donc robuste dans l'ensemble de la zone euro d'ici la mi-2018 (+0,6 % fin 2017, puis +0,5.% par trimestre), alors que certains pays commencent à voir apparaître des tensions dans leurs appareils productifs, en particulier l'Allemagne.

La France s'inscrirait dans ce mouvement d'ensemble avec une économie qui continuerait à progresser au cours des prochains trimestres (+0,6.% fin 2017, +0,5 % début 2018, puis +0,4.% au printemps). La croissance annuelle atteindrait +1,9 % en 2017 et l'acquis pour 2018 serait de +1,7 % à mi-année.

Le climat des affaires progresse en permanence depuis fin 2016. Les trois secteurs –industrie, services, construction – sont à l'unisson dans cette reprise tirée par la demande globale. Le commerce extérieur cesserait mi-2018 de peser sur la croissance, notamment grâce aux produits agricoles et au tourisme.

Quant aux ménages, ils bénéficieraient en 2017 de revenus d'activités dynamiques. Toutefois, l'inflation et les effets de calendrier des mesures fiscales brideraient temporairement leur pouvoir d'achat début 2018. Leurs dépenses d'investissement accéléreraient franchement en 2017, mais ralentiraient un peu mi-2018.

En 2017, l'inflation s'établirait à 1 % et serait de 1,2 % en 2018.

Enfin, le déficit public devrait atteindre 2,9 % du PIB en 2017 et se maintenir à ce niveau en 2018.

Chiffres-clés : la France et son environnement international													
	2016				2017				2018		2016	2017	2018 acquis
	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2			
<b>Environnement international</b>													
PIB des économies avancées	0,4	0,5	0,5	0,5	0,5	0,7	0,8	0,6	0,5	0,5	1,6	2,3	1,9
PIB de la zone euro <sup>1</sup>	0,5	0,3	0,4	0,5	0,7	0,7	0,7	0,6	0,6	0,5	1,7	2,4	1,8
Baril de Brent (en dollars)	34	46	47	51	55	51	52	60	60	60	44	54	60
Taux de change euro-dollar	1,10	1,13	1,12	1,08	1,06	1,10	1,17	1,17	1,17	1,17	1,11	1,13	1,17
Demande mondiale adressée à la France	0,0	1,4	0,2	1,8	1,5	0,9	1,0	1,2	1,0	1,0	2,7	4,8	3,3
<b>France</b>													
<b>équilibre ressources-emplois</b>													
<b>Produit intérieur brut</b>	<b>0,6</b>	<b>-0,1</b>	<b>0,1</b>	<b>0,6</b>	<b>0,5</b>	<b>0,6</b>	<b>0,5</b>	<b>0,6</b>	<b>0,5</b>	<b>0,4</b>	<b>1,1</b>	<b>1,9</b>	<b>1,7</b>
Importations	0,5	-1,0	2,6	0,9	1,2	0,3	2,8	0,2	0,8	0,8	4,2	4,6	3,1
Dépenses de consommation des ménages	1,3	0,4	-0,2	0,7	0,1	0,3	0,6	0,3	0,3	0,3	2,1	1,2	1,1
Dépenses de consommation des APU et des ISBSM	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,5	0,5	0,2	0,4	0,3	1,2	1,5	1,1
FBCF totale	1,0	0,1	0,2	0,6	1,5	1,1	0,9	1,1	1,0	0,8	2,7	3,7	3,2
dont : ENF	1,6	-0,2	0,0	0,7	2,1	1,2	1,1	1,2	1,1	0,9	3,4	4,4	3,7
Ménages	0,7	0,7	1,0	1,3	1,6	1,4	1,1	1,0	0,8	0,6	2,4	5,2	2,9
Administrations publiques	-0,8	0,2	-0,5	-0,7	-0,8	0,2	-0,2	0,7	1,1	0,9	-0,1	-1,2	2,3
Exportations	0,5	-0,2	0,8	1,3	-0,7	2,2	1,1	1,8	0,7	0,2	1,9	3,3	3,4
Contributions (en point)													
Demande intérieure hors stocks <sup>2</sup>	1,0	0,3	0,0	0,6	0,4	0,5	0,6	0,4	0,5	0,4	2,0	1,8	1,6
Variations de stocks <sup>2</sup>	-0,4	-0,6	0,7	-0,2	0,7	-0,5	0,5	-0,3	0,0	0,2	-0,1	0,5	0,1
Commerce extérieur	0,0	0,3	-0,6	0,1	-0,6	0,5	-0,6	0,5	0,0	-0,2	-0,8	-0,5	0,0
<b>France</b>													
<b>situation des ménages</b>													
Emploi total (variation en fin de trimestre)	59	59	79	56	79	89	45	26	37	35	253	239	72
Salariés du secteur marchand non agricole	51	40	55	68	59	77	46	60	55	45	215	242	100
Taux de chômage BIT France (y compris DOM) <sup>3</sup>	10,2	10,0	10,0	10,0	9,6	9,5	9,7	9,5	9,5	9,4	10,0	9,5	9,4
Indice des prix à la consommation <sup>4</sup>	-0,1	0,2	0,4	0,6	1,1	0,7	1,0	1,2	1,4	1,6	0,2	1,0	-
Inflation « sous-jacente » <sup>4</sup>	0,7	0,7	0,7	0,4	0,4	0,4	0,5	0,6	0,8	1,0	0,6	0,5	-
Pouvoir d'achat des ménages	0,5	0,2	0,7	0,2	0,2	0,7	0,5	0,1	-0,3	0,4	1,8	1,6	0,6
Prévision													
1. Zone euro hors Irlande car les comptes de ce pays présentent une rupture de série au premier trimestre 2015													
2. Les variations de stocks comprennent les acquisitions nettes d'objets de valeur													
3. Pour les données annuelles, le taux de chômage correspond au taux de chômage du dernier trimestre de l'année													
4. Glissement annuel sur le dernier mois du trimestre													
Note : les volumes sont calculés aux prix de l'année précédente chaînés, données cvs-cjo, moyennes trimestrielles ou annuelles, en %.													
APU : administrations publiques													
ENF : entreprises non financières													
ISBSM : institutions sans but lucratif au service des ménages													
PIB : produit intérieur brut													
FBCF : formation brute de capital fixe													
Chômage BIT : chômage au sens du Bureau international du travail													
Source : Insee													

Pour 2018, le projet de loi de finances est fondé sur les hypothèses suivantes :

- une prévision de croissance économique de 1,7%

- la réduction du déficit public à 2,6% du PIB
- la stabilisation de la dette publique à 96,8%, à un niveau identique à 2017.

### Le cadrage macro-économique du PLF 2018

Indicateur	2017	2018
PIB	+1,7%	+1,7%
Inflation	+1,0%	+1,0%
Consommation des ménages	+1,3%	+1,4%
Pouvoir d'achat	+1,7%	+1,4%
Investissement des entreprises	+4,2%	+4,1%
Taux de marge des entreprises	+31,5%	+31,6%
Emploi salarié privé	+270000	+135000
<b>FINANCES PUBLIQUES</b>		
Déficit public	-2,9%	+2,6%
Dette publique	96,8%	96,8%
Dépenses publiques	54,6%	53,9%
Croissance des dépenses	+0,8%	+0,5%
Prélèvements obligatoires	44,7%	44,3%

Source : Ministère des Finances.

### B - La situation des communes et la loi de finances 2018

Au 1<sup>er</sup> janvier 2017, la France compte 35.416 communes, suite à la mise en place de 200 communes nouvelles regroupant 670 anciennes communes. On compte également 1.266 groupements à fiscalité propre, contre 2.062 début 2016. Cette forte diminution est la conséquence d'un vaste mouvement de fusions, résultant de la mise en œuvre des schémas départementaux de coopération intercommunale (SDCI) prévus par la loi NOTRe. La baisse se concentre sur les communautés de communes (-824 groupements), tandis que les métropoles, communautés urbaines et communautés d'agglomération sont plus nombreuses qu'en 2016.

En 2017, les ressources des collectivités locales devraient progresser davantage qu'en 2016. Les recettes de fonctionnement du bloc communal devraient être un peu plus dynamiques qu'en 2016. En particulier, les impôts locaux bénéficieront d'une progression plus forte de la CVAE et de la taxe d'habitation. Les compensations d'exonérations de la taxe d'habitation augmentent de 541 M€, en lien avec les exonérations pour personnes de condition modeste, qui avaient été supprimées en 2015 et réintroduites en 2016.

Par ailleurs, la contribution du secteur communal au redressement des finances publiques est réduite de moitié en 2017. Les communes contribuent ainsi à hauteur de 725 M€ et les groupements à fiscalité propre à hauteur de 310 M€.

Dans ce contexte, la péréquation au sein du bloc communal est à nouveau renforcée : la dotation de solidarité urbaine (DSU) augmente de 180 M€, de même que la dotation de solidarité rurale (DSR). Concernant la péréquation horizontale, le montant du FSRIF est abondé de 20 M€ et s'établit à 310 M€ en 2017 ; le montant du FPIC reste stable à 1,0 Md€.

Conformément aux effets du cycle électoral, les dépenses d'investissement devraient renouer avec la croissance, en particulier dans le bloc communal, après les fortes baisses de 2014 et 2015, et la baisse plus modérée de 2016.

Les dépenses de personnel devraient progresser de façon un peu plus dynamique qu'en 2016, en raison des revalorisations du point d'indice de la fonction publique (+0,6 % au 1<sup>er</sup> juillet 2016 puis +0,6 % au 1<sup>er</sup> février 2017) et des effets des mesures « Parcours professionnels, carrières et rémunérations » (PPCR).

La loi de programmation des finances publiques 2018-2022 a défini la stratégie de l'Etat pour un retour au quasi-équilibre budgétaire d'ici la fin du mandat présidentiel. Cependant, elle atteint cet objectif en mettant les collectivités territoriales à contribution au-delà du poids qu'elles représentent dans les déficits publics. De même, alors qu'elles ne représentent que 18% des dépenses publiques, les collectivités territoriales sont aujourd'hui appelées à réduire le déficit public à hauteur de 26,5%.

La loi de finances pour 2018 pose les jalons d'une réforme en profondeur des finances locales et des relations entre l'Etat et les collectivités locales.

Elle initie notamment la prise en charge progressive de la taxe d'habitation par l'Etat, par dégrèvement, pour 80 % des ménages. Ce dégrèvement bénéficie aux personnes seules et aux couples disposant d'un revenu fiscal de référence inférieur (RFR) aux seuils respectifs de 27.000 € et 43.000 €, à condition que ces contribuables ne soient pas redevables de l'impôt de solidarité sur la fortune. Chaque demi-part supplémentaire entraîne un relèvement du seuil de 6.000 €. Le mécanisme du dégrèvement garantit la compensation intégrale des recettes des communes et des intercommunalités. L'évolution des valeurs locatives sera prise en compte au fil des années pour le calcul du dégrèvement, mais les taux et abattements resteront ceux de 2017. Ainsi, une hausse des taux ou une réduction des abattements décidés par la commune ou l'EPCI est à la charge des contribuables.

Elle inaugure également le mécanisme contractuel d'encadrement des dépenses des plus grandes collectivités afin d'économiser 13 milliards d'euros d'ici à 2022.

Ainsi, les collectivités dont les dépenses réelles de fonctionnement du budget général sont supérieures à 60 millions d'euros (compte de gestion 2016) ont l'obligation de conclure un contrat avec l'Etat (2018-2020) portant sur l'évolution des dépenses de fonctionnement, celle du besoin de financement et la capacité de désendettement. En cas de non-respect en matière d'évolution des dépenses, la collectivité sera soumise à sanction financière.

Un objectif annuel d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement est mis en place. Pour le bloc communal, il est de 1,2 %. A l'exception des collectivités soumises à l'obligation de contracter avec l'Etat (voir supra), cet objectif n'est qu'indicatif.

### **La dotation globale de fonctionnement :**

Après plusieurs années de très forte réduction des dotations de l'État, la loi de finances pour 2018 maintient le montant de la dotation globale de fonctionnement à destination du bloc communal à son niveau de 2017. Il convient néanmoins de noter que la dotation forfaitaire d'une commune continue de fluctuer en fonction de l'évolution de sa population et, le cas échéant, du dispositif d'écêtement mis en place pour financer, en complément de la baisse des variables d'ajustement, la hausse des dotations de péréquation (DSU et DSR).

### **Le dispositif de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) :**

Créé en 2016, le DSIL est pérennisé et inscrit dans le code général des collectivités territoriales. Pour 2018, il est fixé à 665 M€ et accompagne le financement des grandes priorités d'investissement, savoir la transition énergétique, le logement, la mobilité, l'environnement, l'accessibilité, les bâtiments scolaires et les contrats de ruralité.

### **La dotation d'équipement aux territoires ruraux (DETR) :**

La Loi de Finances 2018 abonde la DETR de 50 millions d'euros. Son montant atteint 1046 millions d'euros.

### **Le fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) :**

Le FPIC restera plafonné à un milliard d'euros, soit à son niveau de 2017.

### **Les perspectives 2018 au niveau des ressources humaines :**

Dans le domaine des ressources humaines, le point d'indice qui sert de base de calcul au traitement des fonctionnaires ne sera pas revalorisé pour l'année 2018

et la Loi de Finances prévoit le rétablissement du jour de carence en cas d'absence d'un agent public.

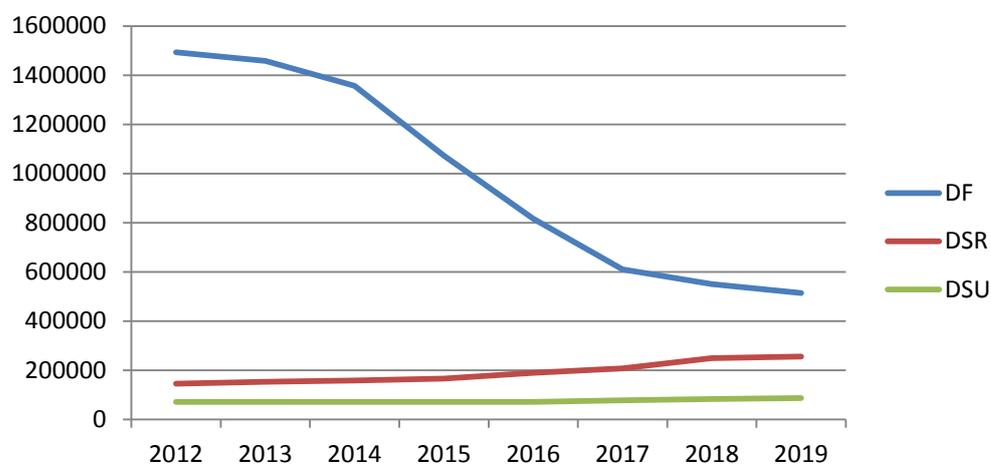
Les mesures qui devaient entrer en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2018 dans le cadre du dispositif Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations (PPCR) sont reportées d'un an.

Par ailleurs, une indemnité est instaurée pour compenser la hausse de la CSG, la suppression de la contribution exceptionnelle de solidarité, la suppression de la cotisation salariale d'assurance maladie ainsi que la baisse ou la suppression de la contribution salariale d'assurance chômage.

## II - ELEMENTS D'ANALYSE FINANCIERE

### A - Evolution des dotations :

DOTATIONS	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Dotation Forfaitaire	1 493 571	1 457 698	1 356 700	1 071 900	816 079	609 693	550 650	514 416
Dotation de Solidarité Rurale	145 493	153 329	158 567	165 851	189 142	207 835	249 402	255 670
Dotation de Solidarité Urbaine	71 301	71 301	71 301	71 301	71 301	77 320	82 443	86 534
<b>TOTAL</b>	<b>1 710 365</b>	<b>1 682 328</b>	<b>1 586 568</b>	<b>1 309 052</b>	<b>1 076 522</b>	<b>894 848</b>	<b>882 495</b>	<b>856 620</b>



Selon les éléments de calcul donnés dans le cadre de la Loi de finances 2018, il est possible de se projeter jusqu'en 2019 pour continuer de constater la baisse des dotations de l'Etat.

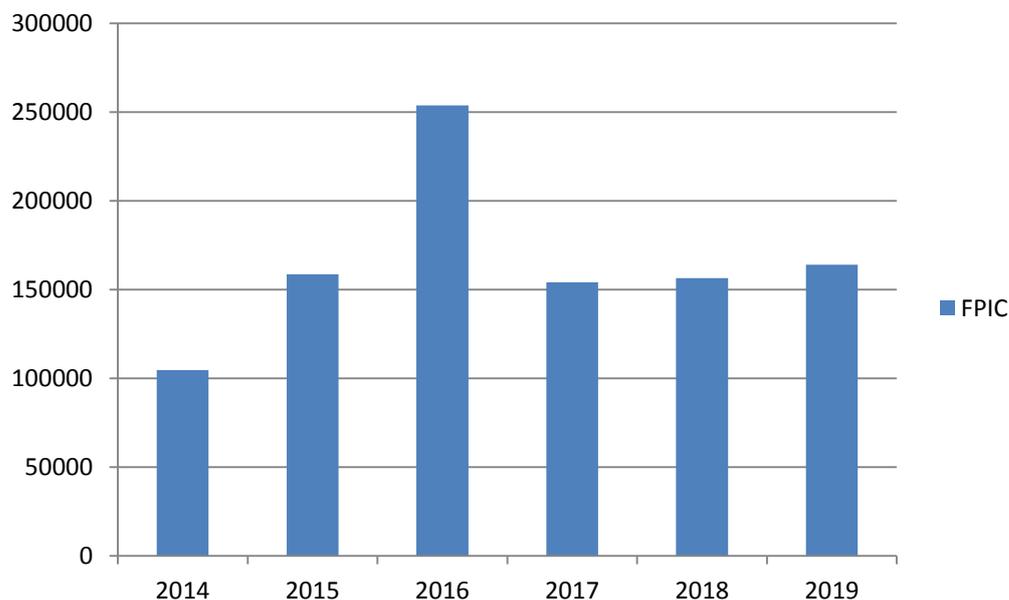
**12 353 € de baisse estimée entre 2017 et 2018.**

**704 073 € de baisse depuis le début du mandat en 2014.**

Il est prévu le maintien de l'éligibilité de la commune à la DSU en 2018.

### B - Evolution du FPIC :

Tableau d'information pour FPIC COMMUNE	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Contribution	104 564	158 530	253 707	163 922	165 000	170 000
Garantie	-	-	-	9 812	8 535	5 974



Le fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) consiste à prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes pour la reverser à des intercommunalités et communes moins favorisées, les territoires pouvant être à la fois contributeurs et bénéficiaires du FPIC.

En 2017, les ressources de ce fonds avaient été fixées à 1 milliard d'euros.

Par ailleurs, les mécanismes de sortie du reversement du FPIC avaient été modifiés afin de prendre en compte le nombre massif de fusions qui ont eu lieu au 1er janvier 2017.

Ainsi pour 2017, le FPIC a été recalculé sur le périmètre de notre nouvelle communauté de communes et nous avons pu constater une baisse de son montant. Parallèlement, nous avons bénéficié de la garantie mise en place pour les ensembles intercommunaux qui ont cessé d'être éligibles au reversement ou qui avaient perçu une garantie en 2016. Cette garantie est dégressive pendant 3 ans et disparaîtra dès 2020.

Pour 2018, la Loi de Finances maintient le niveau de 2017. Ainsi, nous prévoyons une très légère variation du montant de ce prélèvement.

Il faut cependant noter qu'entre 2014 et 2017, le FPIC a augmenté de 36,21 %.

### **C - Etat de la dette de la commune :**

Le désendettement a été affiché dès le début du mandat comme une priorité. Le montant de la dette trouvée en 2014 était de : **14 280 553 €**, soit 1245 € par habitant, pour une moyenne de la strate fixée à 958 € par habitant, soit un différentiel de 30 %.

Les mesures mises en œuvre depuis le début du mandat ont permis de diminuer l'endettement de la Commune. Nous avons par ailleurs annoncé que la Commune n'était pas en situation d'investir tant que la situation ne serait pas redressée.

L'effort demandé a porté ses fruits. Nous avons donc amorcé une reprise de notre investissement pour le financement duquel un emprunt de 900 000 € a été souscrit en 2017.

Malgré ce nouvel emprunt, la dette a été réduite de **3 119 583 €** entre 2014 et 2017.

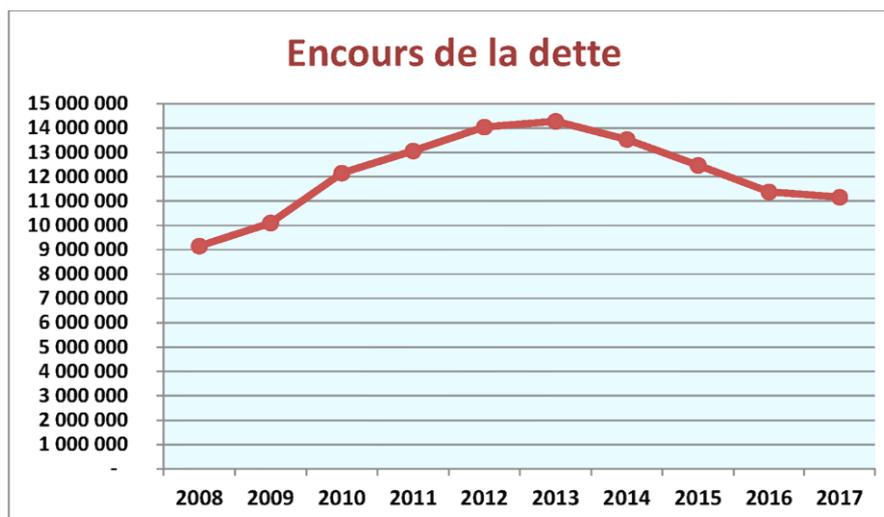
Ce qui la porte aujourd'hui à : **11 160 970 €**

### **L'encours de la dette :**

L'encours s'avère extrêmement performant. Pour 2017, nous arrivons à un taux moyen de 2.06 %. Nous constatons par ailleurs une absence d'emprunts dits toxiques ou simplement risqués. La cartographie de la dette est résumée dans le

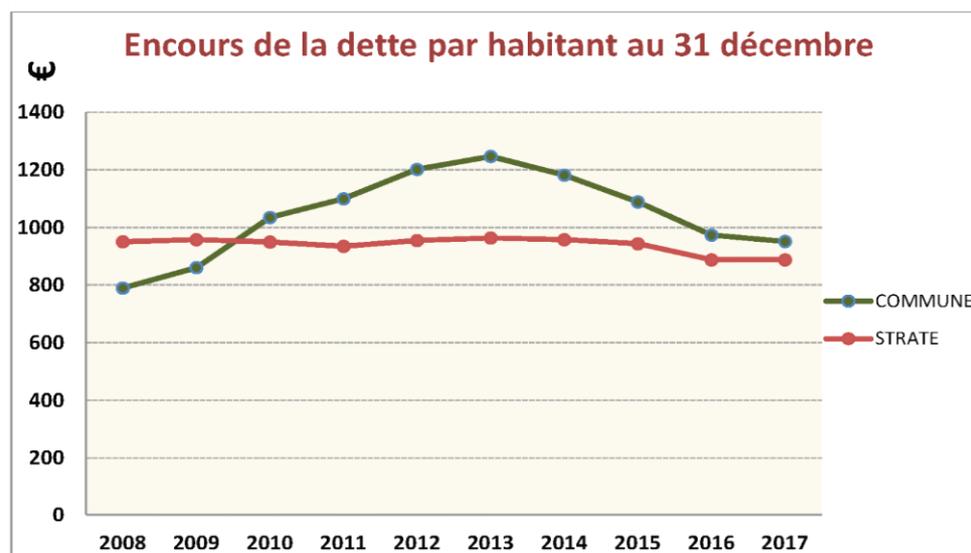
tableau suivant, telle qu'elle doit figurer dans les annexes obligatoires des documents budgétaires :

<b>Exercice 2017</b>	
Population	11 727
Capital restant dû	11 160 970
Dette par habitant	952
Annuité	1 320 000
Capital	1 080 000
Intérêts	240 000
<b>Structure de la dette</b>	
Total dette taux variable	3 995 633
Total dette taux fixe	6 437 337
Total autres dettes	728 000
<b>Typologie des contrats</b>	
Total en catégorie A1	93,48 %
Total en catégorie B1	6,52 %



### Le Montant :

Le montant, rapporté à l'habitant, soit 952 €, se rapproche de la moyenne de la strate qui est de 888 €. Le différentiel atteint 7.2 %.



### La solvabilité :

La solvabilité ou plus simplement la santé financière se traduit au travers du ratio de solvabilité ou capacité de désendettement qui s'exprime en années (nombre d'années pour se désendetter totalement grâce à l'épargne brute).

Il s'agit d'un ratio très technique mais qui synthétise le mieux la santé financière d'une collectivité. En 2017, il atteint **8.03** contre **8.93** en 2016. Un ratio bien en deçà du niveau 15, à partir duquel on rentre résolument dans le rouge.

### Dettes par prêteur

Prêteur	Montant emprunté	Capital restant dû	Nombre d'emprunts
CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	2 300 000,00 €	1 400 245,51 €	3
CREDIT AGRICOLE	2 350 000,00 €	1 490 088,20 €	2
CAISSE D'EPARGNE	7 230 000,00 €	4 200 128,61 €	7
DEXIA CL	750 000,00 €	428 886,09 €	1
CREDIT FONCIER DE FRANCE	1 126 349,74 €	722 817,56 €	4
CREDIT MUTUEL	1 000 000,00 €	656 053,73 €	1
CACIB ex BFT CREDIT AGRICOLE	3 000 000,00 €	1 355 000,00 €	2
SOCIETE GENERALE	900 000,00 €	900 000,00 €	1
CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES	31 000,00 €	7 750,00 €	1
<b>TOTAL</b>	<b>18 687 349,74 €</b>	<b>11 160 969,70 €</b>	<b>22</b>

### D - Evolution des taux de fiscalité :

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Taux taxe d'habitation	10.64 %	10.78 %	10.78 %	10.78 %	10.78 %	10.17 %	10.17%
Taux taxe foncière sur le bâti	13.20 %	13.37 %	13.37 %	13.37 %	13.37 %	12.88 %	12.88%
Taux taxe foncière sur le non bâti	30.86 %	31.26 %	31.26 %	31.26 %	31.26 %	29.14 %	29.14%

Les taux d'imposition sont restés stables jusqu'en 2016.

La fusion des intercommunalités a impliqué le calcul de nouveaux taux de fiscalité en 2017 pour la nouvelle communauté de communes.

Ces nouveaux taux généraient une hausse des taux cumulés pour la ville d'Oloron Sainte-Marie. Ainsi, afin de maintenir un taux cumulé identique à 2016, les taux de fiscalité de la commune ont été baissés en 2017 pour être ramenés à

10,17 % pour la taxe d'habitation, 12,88 % pour la taxe sur le foncier bâti et 29,14 % pour la taxe sur le foncier non bâti.

Le déficit de produit fiscal engendré par cette modification des taux a été compensé par l'ajustement de l'attribution de compensation qui a été augmentée de 183.877 €, garantissant ainsi à la commune une ressource identique en 2017.

Globalement, l'attribution de compensation s'élevait à 5.074.525 € pour 2017 (hors transfert de compétences intervenues en cours d'année).

Au-delà de l'application de ce principe de neutralisation, chaque commune a gardé la liberté de faire évoluer ses taux selon ses besoins d'équilibre budgétaire.

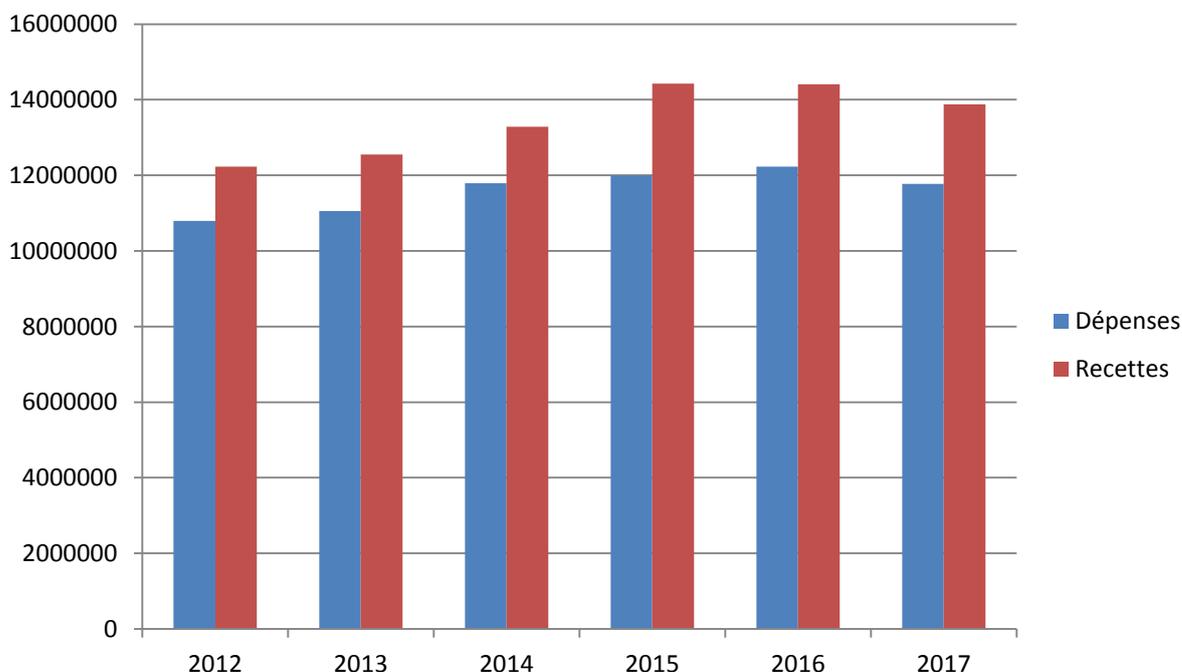
**La maquette financière du BP 2018 ne prévoit aucune évolution de ces taux.**

A titre comparatif, la commune d'Oloron Ste-Marie reste une des villes du département des Pyrénées-Atlantiques où la pression fiscale est la moins forte :

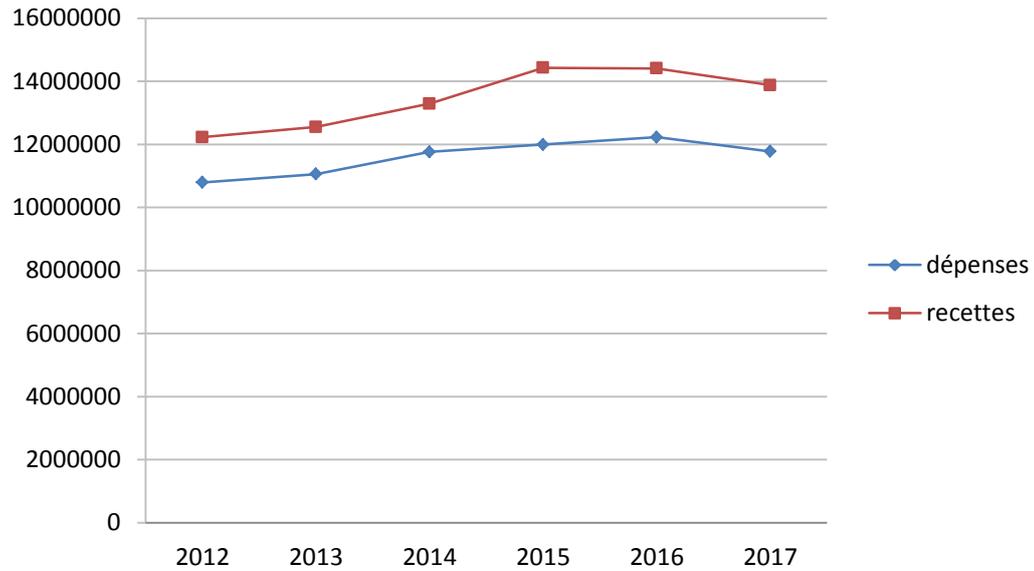
	Billère	Hendaye	Mourenx	Orthez	Lescar	Oloron
<b>Taux taxe d'habitation</b>	17,46%	14,41%	16,58%	17,67%	12,31%	10,17%
<b>Taux taxe foncière sur le bâti</b>	23,85%	13,41%	19,17%	23,34%	12,31%	12,88%
<b>Taux taxe foncière sur le non bâti</b>	43,22%	32,20%	24,29%	52,10%	62,53%	29,14%

## E - Dépenses réelles et recettes réelles de fonctionnement :

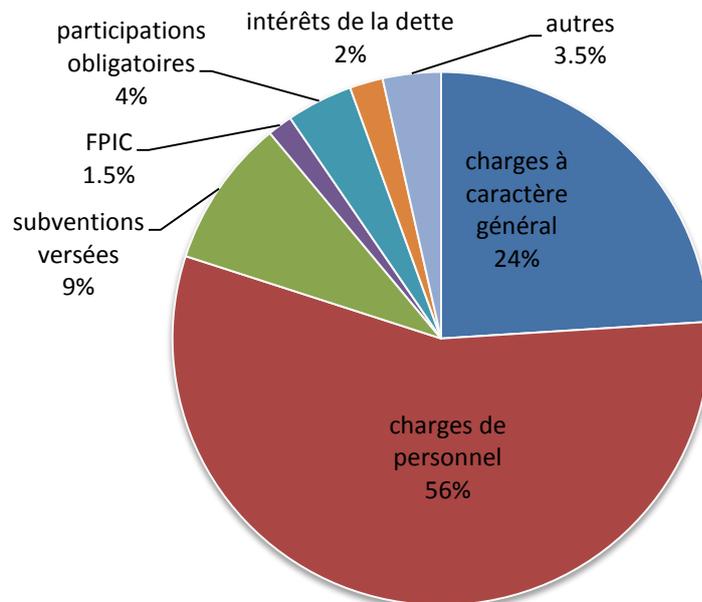
Evolution depuis 2012 :



	Dépenses	Recettes
<b>2012</b>	10 796 403 €	12 225 965 €
<b>2013</b>	11 056 885 €	12 551 924 €
<b>2014</b>	11 792 975 €	13 288 154 €
<b>2015</b>	11 994 393 €	14 426 818 €
<b>2016</b>	12 227 823 €	14 409 345 €
<b>2017</b>	11 774 834 €	13 874 371 €



La répartition des dépenses en 2017 :



- ▲ Les **charges de personnel** occupent 56% des dépenses réelles de fonctionnement. Les effectifs n'ont pas augmenté. Les dépenses du CA sont en deçà des prévisions du BP. Pour rappel. Ces dépenses incluent le coût du service commun de la commande publique créé avec la CCHB. Les départs en retraite n'ont pas été compensés par de nouveaux recrutements.

Dépenses 2015 : 6 571 422 €

Dépenses 2016 : 6 633 652 €

Dépenses 2017 : 6 592 647 €

- ▲ Les **charges à caractère général** représentent 24% des dépenses. Elles sont en deçà du montant voté au BP 2017. Elles sont en diminution par rapport au CA 2016 de 8.42%, diminution atténuée par la production immobilisée. Il s'agit du nouveau nom pour les travaux en régie. A niveau constant de production immobilisée, la baisse est de 6.49%.

Dépenses 2015 : 2 987 576 €

Dépenses 2016 : 3 109 988 €

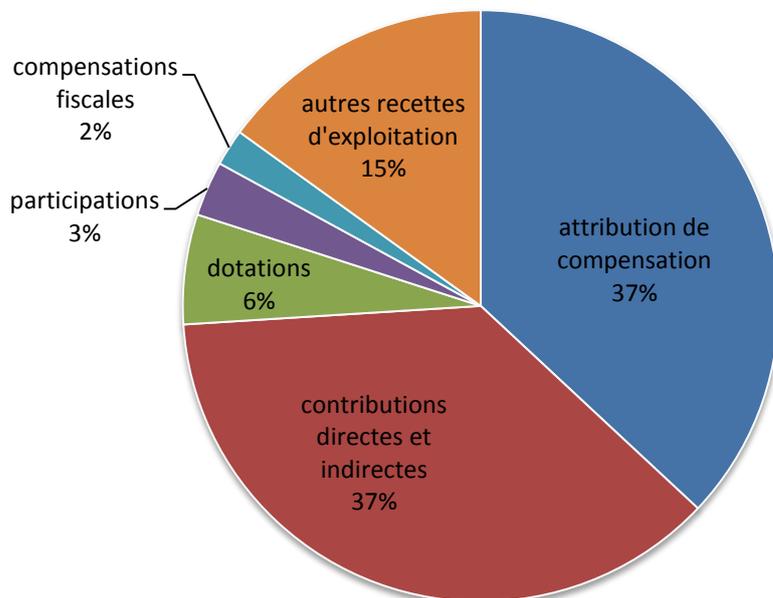
Dépenses 2017 : 2 848 044 €

- ▲ Les **subventions** versées représentent 9% des dépenses de fonctionnement. Elles représentent toutes les sommes que la commune verse aux différentes associations (subvention de fonctionnement : 755 915 €, subventions exceptionnelles : 46 702 €, CEJ : 76 898 €) ainsi que la participation versée au CCAS : 223 777 €. Les conventions pluriannuelles d'objectifs et de progrès, conclues avec les associations, qui figent cette enveloppe se sont terminées en 2017 et sont en cours de révision.

- ▲ Les **participations obligatoires** (3%) prennent en compte le versement des participations aux syndicats.

- ▲ Les **intérêts de la dette** (2%) diminuent légèrement dès lors qu'aucun nouvel emprunt n'a été souscrit.

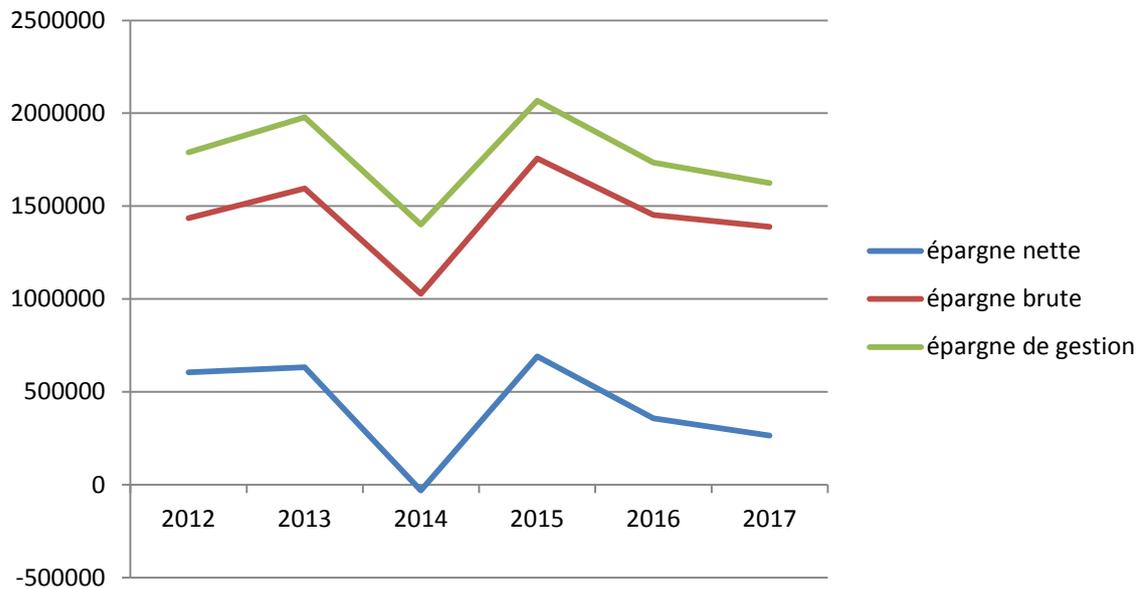
La répartition des recettes en 2017 :



- ▲ L'**attribution de compensation de la CCHB** représente un poste important dans les recettes de fonctionnement de la commune (37%). Son montant a été mis à jour courant 2017 pour prendre en compte les transferts de compétences. Il a diminué de 3250 € par rapport aux prévisions du BP 2017.
- ▲ Les **contributions directes et indirectes** représentent 37% des recettes de fonctionnement et intègrent la recette du versement transport pour 644 261 €.
- ▲ Les **dotations** ne représentent plus que 6% des recettes de fonctionnement. Ces dernières ont continué de diminuer du fait de la participation de la commune au redressement des comptes publics via la minoration de la dotation forfaitaire.
- ▲ Les **participations** (3%) sont composées principalement des aides financières accordées par les partenaires (CAF, Département, CCHB...).
- ▲ Les **compensations fiscales** (2%) sont attribuées à la commune par l'Etat afin de réduire les pertes qu'elle subit en appliquant les exonérations fiscales demandées par l'Etat.

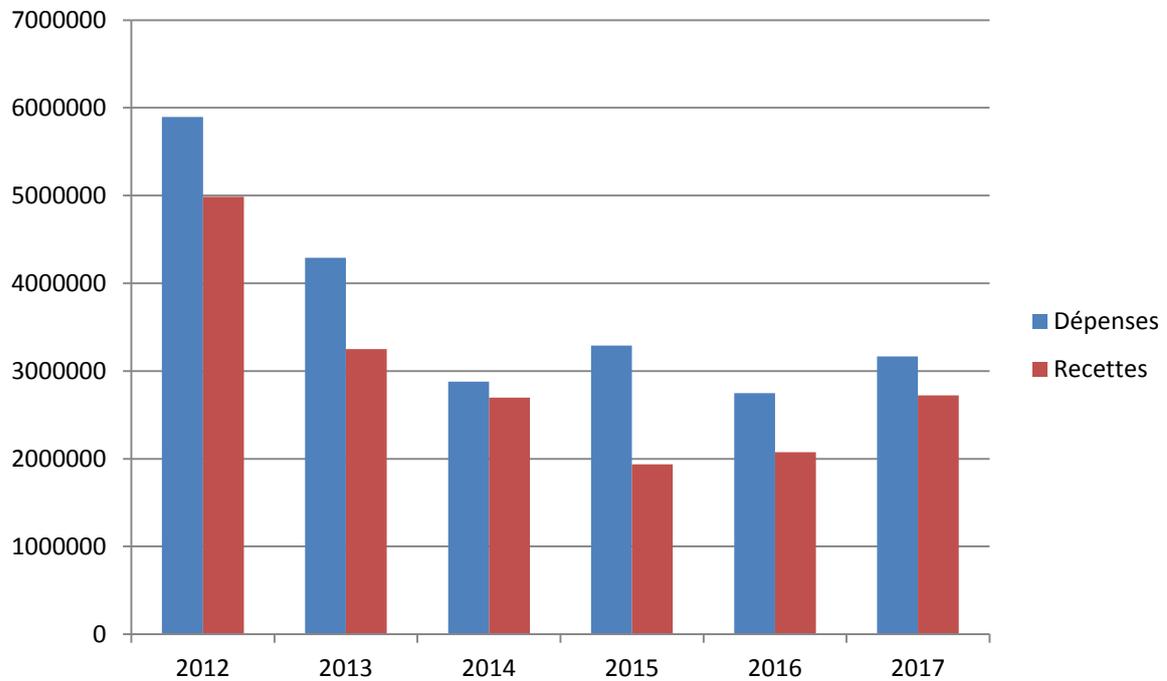
- ▲ Les **autres recettes d'exploitation** (15%) sont constituées en majorité des produits des services et des différentes taxes mises en place par la commune. A noter en 2017, une modification d'imputation des recettes de transfert de charges dues par les budgets annexes. Dorénavant, ces recettes sont comptabilisées en produits des services et ne constituent plus des participations.

Evolution de l'épargne brute et de l'épargne nette :



	2012	2013	2014	2015	2016	2017
<b>EPARGNE NETTE</b>	604 353	632 663	-30 376	691 091	358 137	264 282
<b>EPARGNE BRUTE</b>	1 435 360	1 594 937	1 027 760	1 755 790	1 452 871	1 388 937
<b>EPARGNE DE GESTION</b>	1 789 430	1 978 928	1 400 546	2 068 382	1 734 059	1 623 487

## F - Dépenses et recettes d'investissement :



	Dépenses	Recettes
<b>2012</b>	5 897 279 €	4 985 619 €
<b>2013</b>	4 291 543 €	3 249 058 €
<b>2014</b>	2 879 547 €	2 698 805 €
<b>2015</b>	3 290 398 €	1 936 997 €
<b>2016</b>	2 746 924 €	2 074 819 €
<b>2017</b>	3 164 893 €	2 723 459 €

La commune a pu investir davantage qu'en 2016 mais de manière modérée, en ayant recours à l'emprunt, tout en continuant sa recherche de financements extérieurs afin d'obtenir les meilleurs taux d'aides possibles par opération.

Et comme en 2016, la commune travaille avec ses partenaires au développement de projets ou d'infrastructures visant à rendre le territoire plus attractif :

- Avec le Département, pour la création d'une annexe au collège des Cordeliers,

- Avec le Département, pour l'aménagement des abords de la Déviation Gabarn / pont Laclau,
- Avec l'ARS, pour la restructuration de l'Hôpital,
- Avec l'Etat, pour la déviation Gabarn / Gurmençon,
- Avec l'Etat, pour le projet de construction d'un nouveau PGHM,
- Avec des opérateurs privés et publics pour de nombreux autres projets.

### Les cessions :

Depuis 2014, la commune a lancé un plan de cession afin de se séparer des biens dont elle n'a plus l'utilité en termes d'exercice de ses missions de service public et qui génèrent des coûts d'entretien importants.

Recette des cessions immobilières en 2017 : **710 400 €.**

Camping	520 000.00
Appartement place Clémenceau	90 000.00
Parking Carrérot	23 000.00
Appartement Résidence Carrérot	70 000.00
Parcelle rue de la Poste	1 000.00
Parcelle rue Léon Jouhaux	6 400.00

Recette des cessions de matériels et véhicules : **200,00 €.**

Reprise véhicule Renault Clio	100.00
Reprise véhicule Peugeot 106	100.00

### III - LE PERSONNEL

Le décret du 24 juin 2016 relatif au contenu et aux modalités de publication et de transmission du rapport du Débat d'Orientations Budgétaires prévoit que celui-ci présente désormais les éléments d'information suivants : l'évolution des dépenses du chapitre 012, l'évolution des effectifs, l'état des lieux des NBI, des heures supplémentaires, des avantages en nature accordés, du temps de travail appliqué au sein de la commune.

	<b>BP (chapitre 012)</b>	<b>CA (chapitre 012)</b>
<b>2015</b>	6 849 893 €	6 571 421 €
<b>2016</b>	6 677 877 €	6 633 652 €
<b>2017</b>	6 602 256 €	6 517 343 €

#### **A - La structure des effectifs**

	<b>2016</b>	
Fonctionnaires titulaires et stagiaires	<b>157</b>	<i>82.20 %</i>
Agents non titulaires permanents	<b>11</b>	<i>5.76 %</i>
Agents non titulaires non permanents	<b>23</b>	<i>12.04 %</i>
<b>TOTAL</b>	<b>191</b>	<i>100.00 %</i>

A noter : Les hommes sont plus nombreux que les femmes. Ils représentent en effet près de 55 % des effectifs.

Pour 2017 et 2018, les prévisions projetées sont les suivantes (hors remplacements) :

	<b>2017</b>	<b>2018</b>
Fonctionnaires titulaires et stagiaires	<b>149</b>	<b>151</b>
Agents non titulaires permanents	<b>14</b>	<b>14</b>
Agents non titulaires non permanents	<b>19</b>	<b>12</b>
<b>TOTAL</b>	<b>182</b>	<b>176</b>

Voici la structure détaillée des effectifs au 31 décembre 2016 :

FILIERES	TITULAIRES			TOTAL	CONTRACTUELS	CDI	TOTAL Titulaires et Contractuels
	A	B	C				
<b>Administrative</b>	3	7	16	26	8	0	34
<b>Hors filière (DGS et Directeur de cabinet)</b>	1	0	0	1	1	0	2
<b>Technique</b>	3	8	93	104	15	1	120
<b>Patrimoine</b>	0	0	0	0	1	0	1
<b>Sportive</b>	0	1	0	1	0	0	1
<b>Médico-sociale</b>	0	0	10	10	0	0	10
<b>Animation</b>	0	1	13	14	8	0	22
<b>TOTAL</b>	<b>7</b>	<b>17</b>	<b>133</b>	<b>157</b>	<b>33</b>	<b>1</b>	<b>191</b>

#### B - Les dépenses de personnel (hors budgets annexes)

STATUT	Salaires bruts 2016 (hors charges patronales)	Répartition
<b>Titulaires</b>	3 814 271.39 €	83.46 %
<b>Contractuels</b>	375 302.32 €	8.21 %
<b>Emplois aidés</b>	345 100.41 €	7.55 %
<b>Apprentis</b>	27 633.04 €	0.61 %
<b>CDI</b>	7 703.44 €	0.17 %
<b>TOTAL</b>	4 570 010.60 €	100.00 %

<b>ELEMENTS DE REMUNERATION</b>	<b>Masse salariale 2016</b>	<b>Répartition</b>
Traitements indiciaires	3 047 869.03 €	55.48 %
Régime indemnitaire	518 877.60 €	9.45 %
NBI	47 402.04 €	0.86 %
Heures supplémentaires	26 356.97 €	0.48 %
Autres éléments de rémunération (SFT, GIPA, astreintes...)	77 800.69 €	1.42 %
Participation employeur prévoyance et santé	25 892.00 €	0.47 %
Avantages en nature (CAS, repas, véhicule)	10 298.60 €	0.18 %
Chèques déjeuners	72 640.00 €	1.32 %
Médecine du travail	23 185.00 €	0.42 %
Formation	27 313.20 €	0.50 %
Charges patronales	1 615 980.49 €	29.42 %
<b>TOTAL 1</b>	<b>5 493 615.62 €</b>	<b>100.00 %</b>
CDI	7 703.44 €	0.77 %
Emplois aidés, apprentis	372 733.45 €	37.34 %
Contractuels	385 465.88 €	38.61 %
Chèques déjeuners	13 840 €	1.38 %
Charges patronales	218 560.86 €	21.90 %
<b>TOTAL 2</b>	<b>998 303.63 €</b>	<b>100.00 %</b>
<b>TOTAL GLOBAL</b>	<b>6 491 919.25 €</b>	

## **C - L'évolution des effectifs 2017 et prévisions 2018**

### **2017 :**

#### **Direction Générale des Services**

- La mission d'un agent en contrat à durée déterminée a été prolongée pour pallier au volume de travail de la direction générale.
- L'ancien DGS est mis à disposition du Centre de Gestion. Le coût de son salaire majoré est ainsi provisionné.

#### **Service communication :**

- Le responsable de la communication a quitté la collectivité. Il n'a pas été remplacé.
- La responsabilité du service a été transférée à la directrice de Cabinet.

#### **Affaire juridiques et domaine public :**

- Le contrat du responsable de service n'a pas été renouvelé.
- Le directeur général des services a pris sous sa responsabilité directe l'encadrement de l'état civil et du domaine public.
- Le service état-civil a été augmenté d'un agent à contrat à durée déterminée pour une durée de six mois afin de palier à l'augmentation des demandes de cartes d'identité et de passeports, suite à la redéfinition territoriale de délivrance de ces titres.

#### **Service moyens généraux et relations aux administrés :**

- Un agent d'entretien à contrat à durée déterminée a dû être licencié pour inaptitude totale et définitive à toute fonction, sans reclassement possible.
- Son remplacement, obligatoire, a été effectué par le biais d'Emploi Service. C'est un moyen à moindre risque de tester l'utilité ou pas d'un emploi.

**Police Municipale :**

- Le service a été créé par la nomination d'un agent ASVP ayant effectué avec réussite la formation de policier municipal.

**Direction Vie de la Cité :**

- Le poste d'agent contractuel en charge de l'accueil et de l'entretien du centre municipal d'animation a été supprimé ; la mission d'accueil et de gestion étant transférée au Centre Social La-Haüt.
- La mission de l'agent en Contrat d'Avenir au sein du service patrimoine a pris fin. Il n'a pas été remplacé.

**Direction des Services Techniques :**

- Un agent du garage a été transféré au service cadre de vie pour palier à un départ en retraite. Les plans de charge ont été adaptés.
- La mission d'un agent en contrat d'accompagnement à l'emploi au sein du service cadre de vie a pris fin. La mission n'a pas été renouvelée.

Ont par ailleurs été pris en compte :

- La revalorisation du point d'indice au 1<sup>er</sup> février 2017.
- L'augmentation des cotisations retraites CNRACL et IRCANTEC du fait de l'intégration des primes dans la base brute salariale avec pour conséquence l'augmentation des cotisations versées par l'employeur.
- La refonte des filières et la revalorisation des grilles indiciaires (refonte PPCR : parcours professionnels, carrières et rémunérations).
- Le GVT (glissement vieillesse technicité/avancements d'échelons et de grades) de la masse salariale.
- Le coût du service commun de la commande publique (CCHB).

Enfin, il a fallu faire face à de longs arrêts maladie pour la plupart desquels il a fallu saisir la commission médicale, ce qui a allongé les délais d'absence. Lorsque cela s'avérait nécessaire et qu'il n'y avait pas d'autres possibilités en interne, des remplacements ont été effectués. L'enveloppe dédiée et prévue au BP a quasiment été doublée.

**2018 : prévisions des effectifs.**

**Direction Générale des Services :**

- La mission d'un agent en contrat à durée déterminée, venue renforcer le service en 2017, ne sera pas reconduite.
- L'ancien DGS est mis à disposition du Centre de Gestion. Le coût de son salaire majoré est ainsi provisionné.

**Cabinet du Maire :**

- L'agent venu renforcer le service état-civil en 2017 est partagé avec le Cabinet du Maire en 2018 afin de palier au volume de travail du Cabinet et être en mesure de renforcer ponctuellement l'Etat-Civil ou l'accueil de l'Hôtel de Ville.

**Finances :**

- Un agent en contrat d'accompagnement à l'emploi, auparavant missionné sur le service ressources humaines, sera transféré au service finances, bénéficiant d'un nouveau contrat Parcours Emploi Compétences. Les missions du service finances resteront prépondérantes. L'agent sera amené à renforcer ponctuellement la Direction Générale et pourra intervenir au sein des Ressources Humaines, selon pic d'activité.

**Etat-civil :**

- L'agent venu en renfort en 2017 est transféré au Cabinet du Maire et pourra intervenir ponctuellement en cas de pic d'activité (cartes d'identité et aux passeports).
- La responsable du service a fait valoir ses droits à la retraite. Elle est remplacée par un autre responsable de service par la voie d'une mutation interne.
- Un agent d'accueil est partagé avec le service état-civil, du fait d'un besoin redéfini de ces services.

**Service moyens généraux et relations aux administrés :**

- Un agent administratif (courrier) a fait valoir ses droits à la retraite et ne sera pas remplacé. Déploiement des missions en interne.

**Police Municipale :**

- Le service sera augmenté d'un agent en cours d'année lorsqu'il aura terminé sa formation initiale. Cet agent est issu du service ASVP. Il n'y aura plus d'ASVP en poste après ce transfert.

**Direction Vie de la Cité :**

- Modification de la semaine scolaire, retour à 4 jours. Recalibrage de l'ensemble des emplois du temps des agents titulaires. Arrêt de la majorité des missions vacataires dues à l'augmentation des effectifs suite à la mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires.
- Mutation interne de la responsable éducation vers l'état-civil. Remplacement jusqu'à la fin de l'année par le directeur adjoint du pôle.

**Direction des Services Techniques :**

- Un agent de catégorie A du bureau d'études bâtiments a fait valoir ses droits à la retraite. Le recrutement d'un agent de catégorie B sera proposé en cours d'année pour assurer la poursuite des missions liées à la sécurité des ERP et de l'accessibilité. Ce recrutement se fera dans la perspective de la profonde modification du service bâtiment puisque 80 % de l'encadrement du service est susceptible de partir à la retraite d'ici 3 ans.
- Un agent du secteur exploitation fera valoir ses droits à la retraite en cours d'année. Il sera remplacé pour partie de ses missions (signalisation routière, voirie) par un nouvel agent dont les missions seront partagées avec le secteur ressources.
- La mission d'un agent en contrat d'accompagnement à l'emploi au sein du secteur exploitation se termine en cours d'année et ne sera pas reconduite.

Ont par ailleurs été pris en compte :

- Le GVT (glissement vieillesse technicité/avancements d'échelons et de grades) de la masse salariale.
- L'augmentation de la prime d'assurance.
- Le coût du service commun de la commande publique (CCHB).
- Une enveloppe ajustée dédiée aux remplacements des agents en congés maladie.

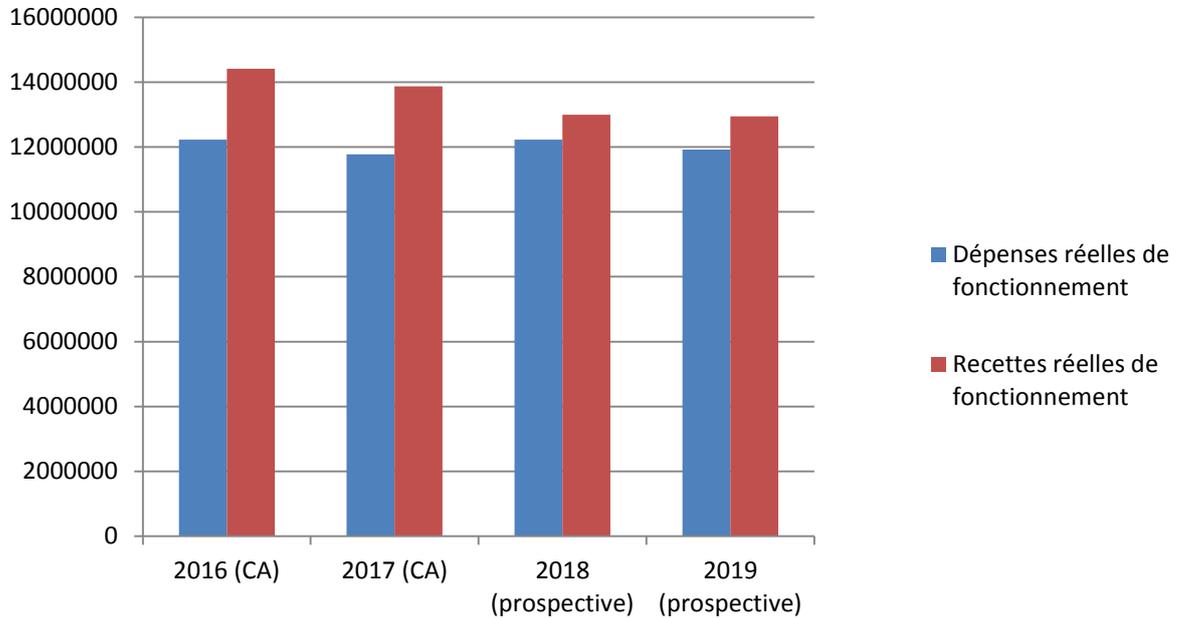
#### **D - Durée effective du temps de travail**

Nombre d'agents en ETP au 31/12/2016	<b>179.07</b>
Durée hebdomadaire de travail de la collectivité (en heures)	<b>35</b>
Jours ouvrés annuels en 2016	<b>253</b>
Nombre de jours annuels accordés par la collectivité	<b>29</b>
Décompte annuel (nombre de jours travaillés dans la collectivité)	<b>250</b>

#### **IV - LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2018**

Au vu du contexte actuel dans lequel les communes sont contraintes d'évoluer et des éléments d'analyse de la situation financière de la commune en 2017, le budget primitif 2018 doit, à partir des mêmes bases que celles de 2017, proposer une baisse de ses charges à caractère général et de ses charges de personnel. Le travail de recherche d'économies doit se poursuivre, l'organisation du personnel doit être adaptée, ajustée, au gré des départs en retraite, rappelant que les remplacements ne seront pas systématiques ; l'objectif principal restant le même : rendre un service public de qualité, attendu par les administrés.

## A - La section de fonctionnement :



*Attention : Les recettes des cessions ne sont pas comptabilisées en recettes dans les simulations prospectives 2017 et 2018.*

La situation prospective présentée prend en compte :

- Une baisse des dépenses de personnel (tout en incluant les augmentations obligatoires),
- Une stabilisation des dépenses d'énergie due à la mise en œuvre des mesures d'économies sur l'éclairage public et l'éclairage des bâtiments communaux (tout en prévoyant l'augmentation du coût de l'énergie),
- Le maintien du niveau du FPIC,
- La baisse des dotations d'état,
- Une stabilité des autres recettes,
- L'augmentation de la production immobilisée (travaux en régie),
- La reprise au budget principal d'un déficit dans le cadre de la clôture du lotissement de Soeix,

- La mise en œuvre d'une mesure sociale à destination des familles oloronaises pour faciliter économiquement l'accès aux loisirs éducatifs des enfants scolarisés en écoles maternelles et élémentaires,
- Le maintien du même montant global de subventions aux associations,
- La provision d'une subvention de fonctionnement accordée à la Fondation Pommé,
- La mise en œuvre d'une provision pour risques et charges en cas de contentieux,
- Les économies potentiellement générées par l'abandon de l'organisation de la semaine scolaire à 4.5 jours.

#### **Les pistes d'action :**

- ▲ La création de Sociétés d'Economie Mixte afin de générer des économies de dépenses énergétiques à partir de nouvelles structures : méthanisation, micro-centrale du Lourtau.
- ▲ **L'organisation du personnel** : cf. éléments prospective 2018 de la rubrique précédente.
- ▲ **La recherche d'économies** : La poursuite du plan d'économies d'énergie sur l'éclairage public et les bâtiments communaux ainsi que par le photovoltaïque, d'où l'importance d'amplifier la mise en œuvre du programme TEPCV jusqu'en 2020.

Il est important de rappeler le maintien des mesures suivantes :

- les activités du sport culture vacances sont proposées à des tarifs très bas,
- les manifestations culturelles de la ville restent ouvertes et gratuites,
- les navettes associatives sont gratuites pour les clubs,
- le stationnement en ville est gratuit,
- la navette urbaine est gratuite pour le grand public,
- les chéquiers associatifs apportent du pouvoir d'achat aux bénévoles.

## Prévisions 2018

			Evolution moyenne
	CA 2017	BP 2018	
Produit des contributions directes	3 896 011	3 900 000	0,00%
Fiscalité transférée	75 555	75 555	0,00%
Fiscalité indirecte	6 291 939	6 311 210	+0,31%
Dotations et participations	1 520 135	1 408 657	- 7,33%
Autres recettes d'exploitation (hors cession)	1 380 131	1 296 416	-6,07%
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>13 163 771</b>	<b>12 991 838</b>	<b>-1.31%</b>
Charges à caractère général (chap 011) (hors Tvx en régie)	2 729 615	2 588 818	-5,16%
Charges de personnel et frais assimilés (chap 012)	6 592 647	6 548 372	-0,67%
Autres charges de gestion courante (chap 65)	1 892 132	2 577 447	+36,22%
Intérêts de la dette (art 66111)	234 550	240 000	+2,32%
Autres dépenses de fonctionnement	286 622	276 452	-3,55%
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>	<b>11 656 406</b>	<b>12 231 089</b>	<b>+4.93%</b>

*L'autofinancement dégagé par la section de fonctionnement est estimé à :  
1 134 000 €*

### B - Les budgets annexes :

Budget annexe de l'eau potable : Cf. page 29.

Budget annexe de l'assainissement : Cf. page 37.

#### Budget annexe des navettes urbaines :

Selon la délibération du 20 décembre 2016, la taxe du versement transport est pour partie affectée aux recettes du budget annexe des navettes urbaines en vue d'équilibrer les dépenses de fonctionnement de ce budget. Elles sont également affectées aux recettes des opérations d'investissement liées au transport urbain : mise en place d'abribus sur 4 années.

Il est rappelé que l'installation de ces abribus fait l'objet d'une Autorisation de Programme s'étalant sur 5 exercices. Le montant global de cette autorisation de programme a été fixé à 261.880 €. Le bilan annuel d'exécution de cette autorisation sera présenté lors du vote du budget.

Le marché de prestation de service pour les navettes urbaines arrive à échéance le 31 décembre 2018. Une consultation sera lancée en cours d'année pour son renouvellement. La durée de ce nouveau marché sera étudiée.

**Budget annexe du lotissement de Légugnon :**

Proposition d'achat des parcelles du lotissement par l'Office 64 en vue de la réalisation de logements sociaux. Une offre de 150 000 € net vendeur a été soumise à l'approbation du conseil municipal. L'acte de cession interviendra dans le courant de l'année 2018. Ainsi, ce budget pourra être clôturé.

**Budget annexe du lotissement de Soeix :**

Pas de modifications budgétaires en 2017. Suite à l'annonce du tracé de la déviation Gabarn-Gurmençon, il est apparu que le Lycée agricole de Soeix pouvait potentiellement perdre des terres d'exploitation. Afin de lui permettre de poursuivre son activité dans de bonnes conditions, il lui a été proposé de louer à la Commune la parcelle de terre sur laquelle devait être aménagé le lotissement. Cette proposition a reçu un avis favorable de la direction du Lycée. Ainsi, il sera proposé de clôturer le lotissement pour permettre cette mise en location. La parcelle ainsi que le déficit constaté dans ce budget annexe seront repris au budget principal.

**C - La section d'investissement :****Les dépenses d'investissement prévues en 2018 :**

- Près de 3.9 M€ de dépenses d'équipements et de participation (hors 1 132 808.67 € de restes à réaliser de l'année 2017).
- Solde de la Rue des Oustalots (opération réalisée pour compte de tiers – Département).
- 1.080 M€ de remboursement en capital.

Les grandes opérations ne seront engagées pour la plupart que lorsqu'elles seront assurées de financements significatifs.

**Liste des opérations principales envisagées :**

*(hors dépenses récurrentes incompressibles qui permettent d'assurer le fonctionnement de la collectivité et hors RAR d'opérations engagées en 2017 et qui se terminent en 2018) :*

Etude de maîtrise d'œuvre espace Maïté Richier : 40 000 €

Etude à réaliser en prévision de travaux visant à aménager des espaces pour la Croix Rouge qui regrouperait ainsi l'ensemble de ses activités. Un financement de la Croix rouge (locale et nationale) est attendu. Un financement DETR de 35 % est acquis.

Etude de maîtrise d'œuvre Centre Social La Haüt : 45 000 €

Etude à réaliser en prévision de travaux visant à réhabiliter le bâtiment du Centre Social. Un financement DETR de 35 % est acquis. Un dossier d'appel à projet a été déposé auprès du Conseil Départemental pour obtenir 30 % de financements supplémentaires.

Tribunes du Stade de Rugby : 50 000 €

La MOE est lancée. Certains travaux sont rendus nécessaires dans l'attente de la réhabilitation définitive. L'indemnité d'assurance n'est pas connue à ce jour.

Eglise de Soeix : 70 000 €

Réhabilitation de l'église (toiture). Un dossier de demande de DETR sera déposé.

Programme travaux d'accessibilité (Ad'AP) : 200 000 €

Poursuite du plan pluriannuel de travaux de mise aux normes des bâtiments communaux. Un financement FSIL est acquis à hauteur de 30%.

Il est rappelé que, par délibération en date du 29 septembre 2016, le conseil municipal a adopté une autorisation de programme portant sur la mise en conformité de l'accessibilité des bâtiments communaux (Ad'Ap) afin de favoriser la gestion pluriannuelle de cette opération. Le montant global de cette autorisation de programme a été fixé à 809.000 € TTC, l'opération devant s'étaler sur 6 exercices. Des subventions ont été attribuées à hauteur de 151.341 €. Le bilan annuel d'exécution de cette autorisation sera présenté lors du vote du budget.

Trinquet Guynemer : 60 000 €

Réparation du système de chauffage climatisation.

Energie TEPCV : 1 358 000 €

Poursuite des travaux en éclairage public, pose de panneaux photovoltaïques sur les bâtiments du Centre Technique Municipal et du Trinquet, aménagement d'une station autonome pour vélos. Travaux prévus dans le cadre de la convention TEPCV. Poursuite des travaux dans le cadre des Certificats Economie d'Energie (CEE) : isolation et changement des menuiseries (Pondeilh, CMA, etc.)

Programme aménagement des giratoires : 11 000 €

Poursuite de l'aménagement et de l'embellissement des ronds-points.

Esplanade du IV septembre : 58 340 €

Fin de l'opération d'aménagement de l'esplanade, notamment le financement des travaux d'éclairage public.

Aménagement de voirie :	227 854 €
Aménagement de rues en partenariat avec le Département dont le Boulevard François Mitterrand, l'avenue Pierre et Marie Curie, la rue Navarrot ou autre.	
Aménagement de parkings :	37 000 €
Aménagement de parkings rue d'Aspe et rue Ampère.	
Vidéoprotection	40 000 €
Installation de caméras selon les préconisations de l'audit réalisé par la Gendarmerie. Sollicitation de financements de l'Etat (FIPD) et d'une participation de la CCHB dans le cadre de la sécurisation d'établissements appartenant à la communauté. Cette opération fera l'objet d'une AP/CP sur 3 ans.	
Mise en sécurité du Centre Technique Municipal :	27 000 €
Aménagement d'une clôture et pose de portails intérieur et extérieur.	
Acquisitions foncières :	370 000 €
Reprise du terrain du lotissement de Soeix qui sera ainsi réintégré au budget principal. Participation première tranche des conventions de portage de l'EPFL pour les terrains Remazeilles et Gilbert. Des crédits supplémentaires sont prévus pour des échanges de terrain concernant la voirie.	
Parcours santé de St-Pée :	58 620 €
Aménagement du parcours et installation d'agrès. Des financements FSIL et CNDS sont acquis à hauteur de 72 %.	
Tennis :	10 000 €
Pose de portails, système d'accès et de bancs.	
Aménagement Espaces de biodiversité :	13 800 €
Aménagement de la Mielle. Un financement Adour Garonne à hauteur de 80 % est acquis.	
OPAH-RU :	50 000 €
Consultation pour désignation d'un bureau d'étude afin de réaliser un plan de référence. Mise en œuvre de l'animation de l'OPAH. Mise en œuvre d'un dispositif d'aide à l'installation de nouveaux propriétaires dans la zone de l'OPAH - Centre-Ville.	

### **Eléments de prospective :**

Au-delà de l'enveloppe d'environ 3 M€ nécessaire à l'investissement récurrent de la collectivité, il est d'ores et déjà important de noter pour la période 2019 à 2022 les projets de travaux ou d'aménagements suivants :

- La fin des travaux du programme TEPCV
- La poursuite des travaux d'accessibilité Ad'Ap
- La poursuite du programme de vidéo-protection
- La poursuite de l'OPAH-RU
- La poursuite des travaux de réfection de la toiture et des décors de la Cathédrale
- La fin des travaux de l'église de Soeix (réfection des murs)
- La réhabilitation de la Chapelle et du pigeonnier de Légugnon
- Le paiement des autres tranches dues à l'EPFL et la programmation des travaux d'aménagement des espaces Remazeilles et Gilbert
- Les travaux de réhabilitation de la tribune du Rugby
- La mise en œuvre d'un plan plus affirmé pour la réfection de la voirie communale
- La poursuite de la phase 3 des travaux de l'Hôtel de Ville (couloirs, salle Barthou, toiture, générateur de secours)
- La réalisation des travaux de réhabilitation du Centre social La Haüt
- La réalisation des travaux de l'espace solidaire Maïté Richier
- La mise en œuvre du programme Smart City

Par ailleurs, la Commune, à la demande du Préfet, travaille son projet urbain de centre-ville pour que puissent être mobilisés sur plusieurs années des financements de l'Etat sur les différentes opérations du programme : place de la Résistance, Rue Barthou, parkings, habitat, amélioration du cadre de vie et des espaces publics.

**Les recettes d'investissement prévues en 2018 :**

- FCTVA : 225 000 €
- Subventions : 1 003 000 € + 364 500 € de RAR

- L'emprunt : Un emprunt de près de 2 300 000 € sera proposé afin de financer les nouvelles opérations d'investissement. Il est rappelé toutefois que l'objectif est de n'y avoir recours qu'à minima.

### **Les cessions 2018 :**

Le plan de cessions des biens communaux doit se poursuivre afin de trouver les recettes qui permettront de sécuriser l'équilibre de la section d'investissement.

Nous escomptons près de 200 000 € de cessions, ce chiffre étant avancé sur la base de négociations en cours de finalisation ou d'accords formalisés (terrain chaufferie Région, terrain Soeix, terrain Lacampagne, parcelle Faget, parcelle Les églantiers, etc.)

D'autres cessions, pour lesquelles des négociations sont en cours, pourraient également intervenir dans le courant de l'année :

- Immeuble Dombideau
- Maison Anéas
- Terrain face à Pôle emploi
- Hangar de la gare

J'ai fini pour la partie Ville.

**M. LACRAMPE** : On va demander à Gérard de prendre le relais. Je reviens sur notre discussion de début. Quand j'ai proposé tout à l'heure, sur le troisième point « prendre acte de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire, prendre acte de l'existence du Rapport d'Orientation Budgétaire sur la base duquel se tient le Débat d'Orientation Budgétaire », et quand il était écrit « approuver le Débat d'Orientation Budgétaire » quand j'ai suggéré de mettre « approuver la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire » c'est parce que j'avais en tête, puisqu'on fait le même travail actuellement à la Communauté de Communes, d'avoir vu passer des instructions toutes récentes du Préfet –et je remercie Laurent d'être allé me chercher ce document- Que disent ces instructions ? C'est une note du 21 février 2018 « Préparation du Budget 2018 – instructions budgétaires ». Il nous dit « J'appelle particulièrement votre attention sur deux points nouveaux. La loi 2018 n° 32 du 22 janvier 2018 de programmation des finances publiques pour 2018 qui contient des nouvelles règles d'application immédiate concernant le Débat d'Orientation Budgétaire. Elles s'appliquent aux collectivités qui n'ont pas encore procédé au vote du DOB avant le 23 janvier 2018, cf. fiche pratique n° 2. » Je les tiens bien sûr à votre disposition. Que dit cette fiche n° 2 ? « L'obligation de transmission du rapport au représentant de l'Etat s'applique à l'ensemble des

collectivités, y compris les communes dont le nombre d'habitants est compris entre 3 500 et 10 000 habitants. Il est pris acte du Débat d'Orientation Budgétaire par une délibération spécifique de l'assemblée délibérante comme en disposent les articles L 2312-1, L 3312-1 et L 4312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales. Cette délibération doit faire l'objet d'un vote de l'assemblée délibérante. Ainsi, par son vote, l'assemblée délibérante prend non seulement acte de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire mais également de l'existence du Rapport sur la base duquel se tient le DOB. La délibération précise que son objet est le vote du DOB sur la base d'un rapport et fait apparaître la répartition des voix sur le vote.

Je pense, et c'est le sens des directives et des recommandations que vous avez eues de l'APGL, et on a eu les mêmes, je pense si vous en êtes d'accord, que l'on pourrait préciser cette délibération de la manière suivante en respectant ces consignes.

Votre assemblée est invitée à prendre acte de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire, ce que nous sommes en train de faire, prendre acte de l'existence du Rapport d'Orientation Budgétaire sur la base duquel se tient le Débat d'Orientation Budgétaire, le rapport que nous sommes en train de lire, et au lieu de mettre « approuver » qui peut être ambigu, on peut peut-être mettre « voter la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire 2018 sur la base du Rapport d'Orientation Budgétaire 2018 » parce qu'il faut le concrétiser par un vote.

**M. ROSENTHAL :**

## **V – REGIE DE L'EAU POTABLE**

La loi d'administration territoriale de la République (ATR) de 1992 a imposé la tenue d'un débat d'orientation budgétaire (DOB) dans les deux mois précédant le vote du budget primitif.

Plus récemment, l'article 107 de la loi Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) a modifié les articles L 2312-1, L3312-1, L 5211-36 du CGCT relatifs au DOB en complétant les dispositions relatives à la forme et au contenu du débat. Sur le contenu, ce rapport doit maintenant non seulement présenter un volet financier mais également un volet ressources humaines. Cette présentation s'impose tant au budget principal qu'à ses budgets annexes.

Le présent rapport devant être annexé au Rapport d'Orientation Budgétaire présenté au Conseil Municipal, le contexte général sera rappelé à cette occasion.

## **FONCTIONNEMENT**

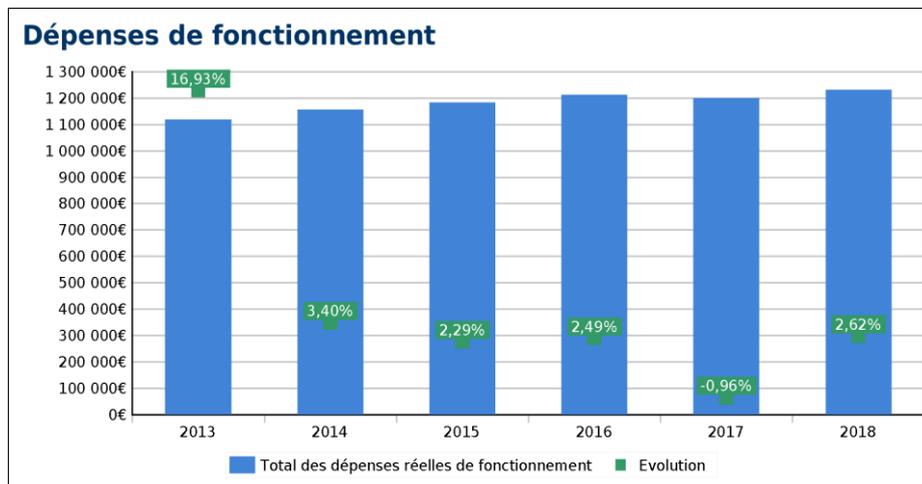
### **1 – Les dépenses**

Après avoir connu une augmentation constante ces dernières années, les dépenses réelles de fonctionnement sont en légère diminution en 2017 (-0,96 %).

Pour rappel, ces dépenses sont constituées :

- de dépenses à caractère général, englobant notamment la redevance pour prélèvement reversée à Adour Garonne,
- des charges de personnel et du transfert de charges de personnel reversé au budget principal et au budget annexe de l'assainissement,
- des intérêts de la dette,
- du reversement de la taxe pollution prélevée auprès des abonnés et reversée en intégralité à l'Agence de l'eau.

Pour 2018, l'augmentation des dépenses réelles de fonctionnement est estimée à 2,62 % environ. Elle touche particulièrement les charges à caractère général compte tenu de l'augmentation de la redevance versée à l'agence Adour Garonne, de la prévision d'une consommation plus importante d'électricité, de l'inscription de dépenses afférentes aux charges de production immobilisée et du remboursement de frais par le service de l'eau au budget principal pour l'utilisation de matériel appartenant à la ville.

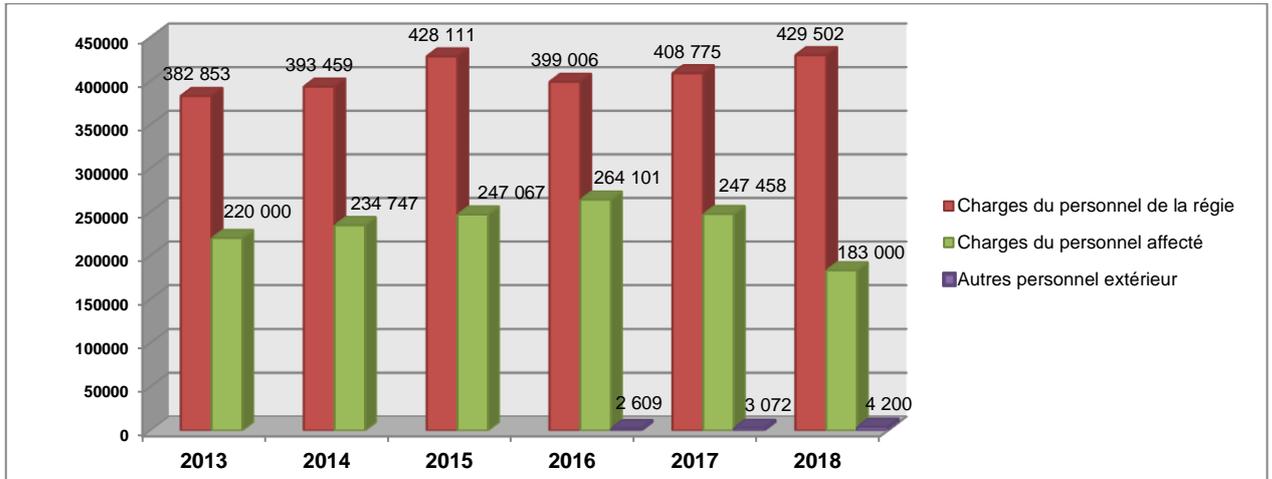


Cette augmentation des charges à caractère général est atténuée par une diminution du chapitre 012 - Charges de personnel et frais assimilés.

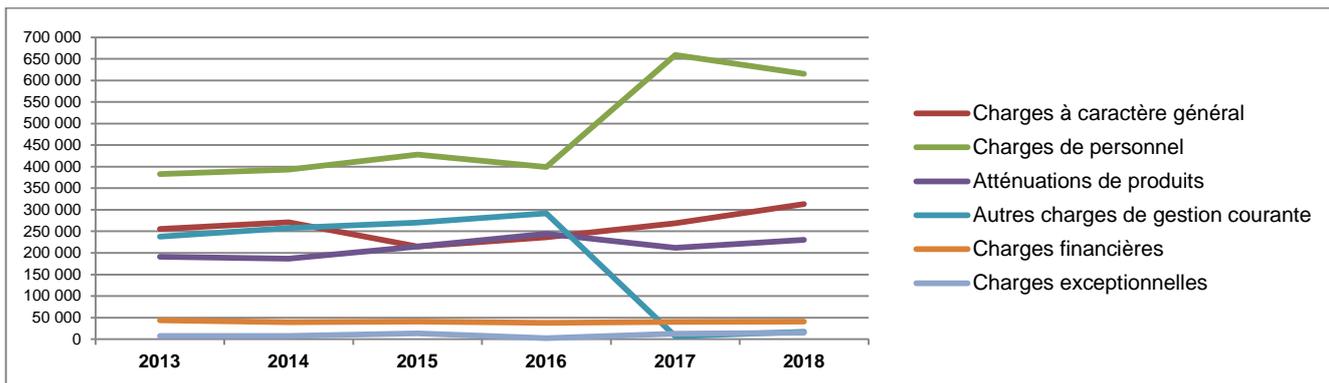
Depuis 2017, le chapitre 012 inclut non seulement les charges du personnel salarié du service et les frais d'utilisation du service mutualisé de la Commande publique porté par la Communauté de communes, mais également les charges du personnel affecté au service par la commune ou par le service de l'assainissement et comptabilisées antérieurement au chapitre 65. De fait, ce dernier chapitre est en diminution.

Suite à une réorganisation de ce personnel affecté et à une révision des clés de répartition, ces charges transférées affichent une baisse de 26,05 %.

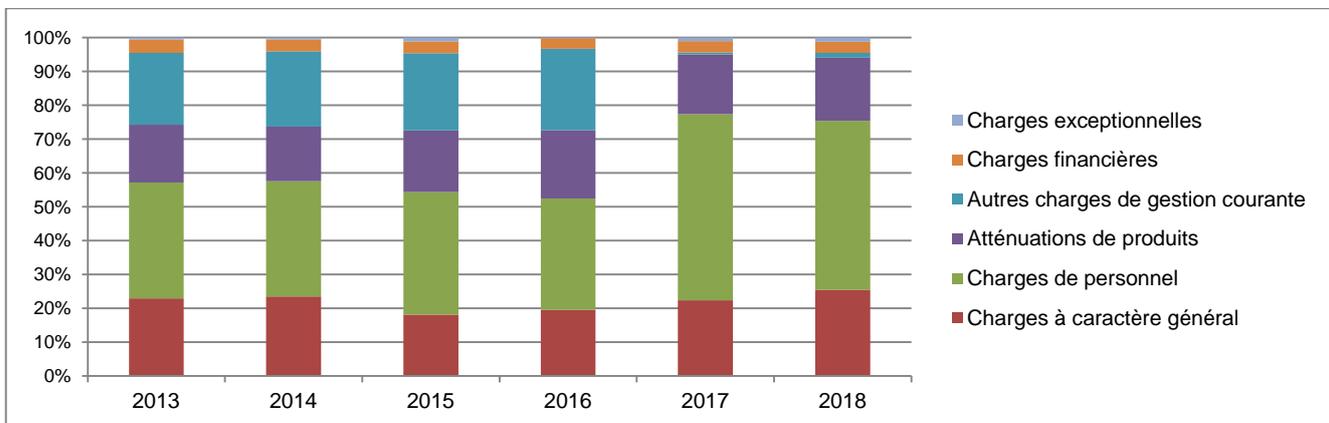
### Répartition des charges de personnel



### Evolution des dépenses réelles de fonctionnement



### Répartition des dépenses réelles de fonctionnement

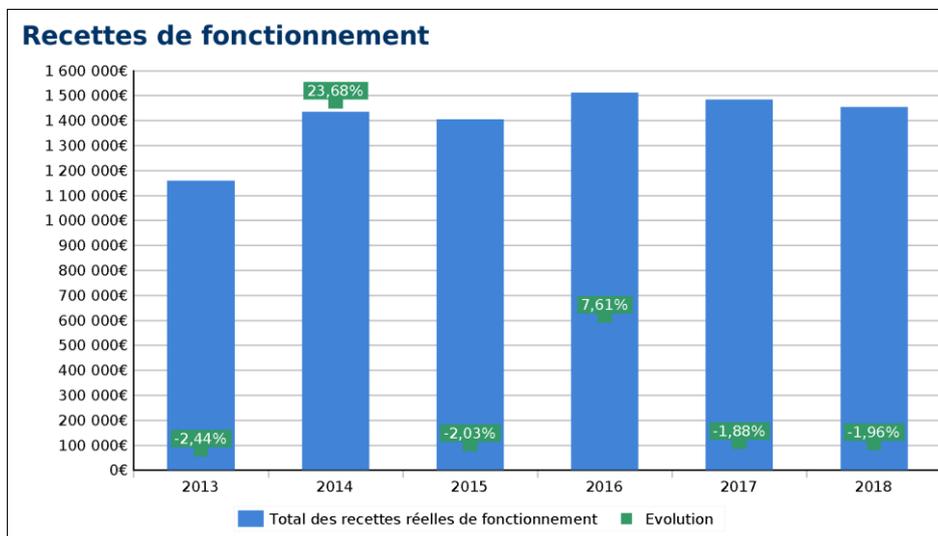


## 2 – Les recettes

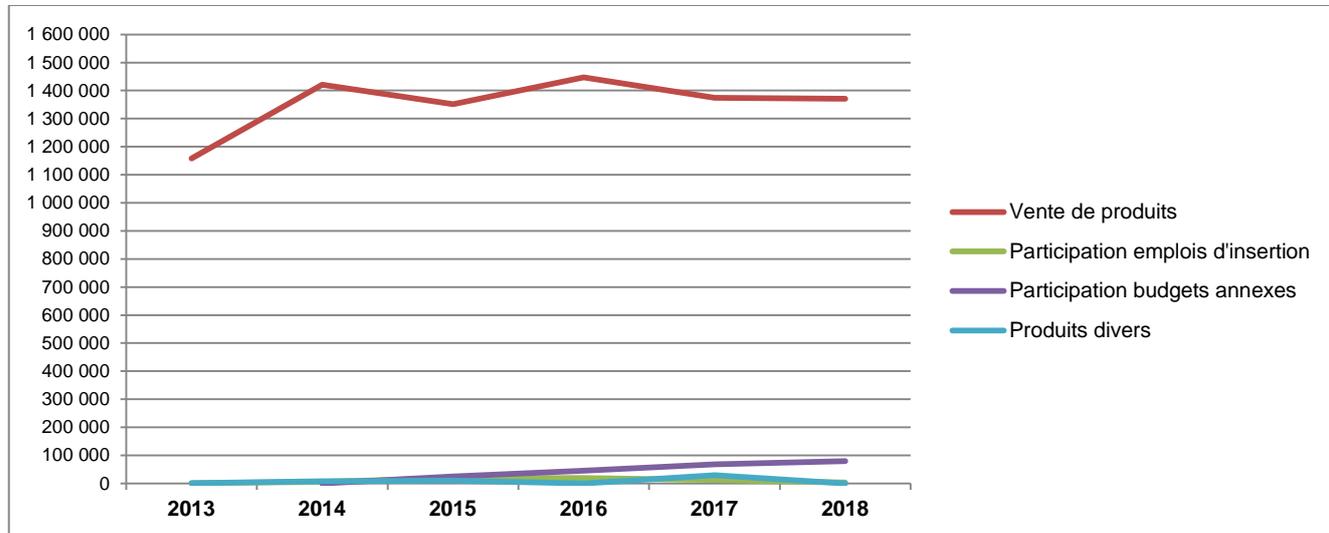
Pour rappel, les recettes réelles de fonctionnement sont constituées :

- des ventes d'eau aux abonnés,
- des ventes en gros aux communes et aux syndicats,
- de la redevance fixe facturée aux abonnés,
- de la facturation de la taxe pollution reversée à l'agence de l'eau,
- de la facturation de travaux divers,
- du reversement par le budget de l'assainissement d'une participation au titre du personnel intervenant sur les deux services,
- des aides perçues pour l'emploi de contrats aidés.

Après avoir connu une forte augmentation en 2014 (+23,68 %), les recettes réelles de fonctionnement ont accusé une légère baisse en 2015 (-2,03 %) pour augmenter à nouveau en 2016 de 7,61 %. Cette augmentation était principalement due à l'augmentation du prix du m<sup>3</sup> d'eau et à une meilleure répartition des charges de personnel entre les budgets de l'eau et de l'assainissement. En 2017, les recettes ont accusé une baisse de 1,88 %, principalement due à une baisse des ventes d'eau aux abonnés et aux communes et syndicats. Des recettes exceptionnelles ont toutefois atténué cette baisse. Sans recettes exceptionnelles et compte tenu de la fin des contrats aidés, il est prévu une baisse des recettes pour 2018 de 1,96 % qui sera atténuée par une légère augmentation des charges de personnel affecté au service de l'assainissement.



### Evolution des recettes réelles de fonctionnement



### Prix du mètre cube d'eau potable

Le prix du mètre cube d'eau facturé à l'abonné s'est élevé à :

2012	2013	2014	2015	2016	2017
0,75	0,75	0,84	0,84	0,90	0,90

Ce prix s'entendant hors TVA (5,5%), hors taxe pollution (0,32 €/m<sup>3</sup> en 2017) et hors taxe prélèvement sur les ressources (0,072 €/m<sup>3</sup> en 2017). En 2018, la taxe pollution s'élèvera à 0,33 €/m<sup>3</sup>.

La part fixe facturée à l'abonné s'est élevée à :

2012	2013	2014	2015	2016	2017
25,30	25,30	36	36	36	36

### 3 – Les résultats 2017

Le résultat cumulé de la section d'exploitation dégagé en 2017 est excédentaire à hauteur de 104.705,67 €. Le résultat d'investissement est excédentaire, après intégration du report de N-1 de 206.885,82 € et couvre le déficit des RAR (-150.494,47).

Ainsi, le résultat de fonctionnement pourra en partie être affecté en section d'investissement (art. 1068) pour financer les dépenses 2018 de cette section, le solde étant reporté en section de fonctionnement.

#### 4 – Le personnel

##### 4-1 – Durée effective du temps de travail 2016

<b>Nombre d'agents en ETP au 31/12/2016</b>	9
<b>Durée hebdomadaire de travail de la collectivité (en heures)</b>	35
<b>Jours ouvrés annuels en 2016</b>	253
<b>Nombre de jours annuels accordés par la collectivité</b>	29
<b>Décompte annuel (nombre de jours travaillés dans la collectivité)</b>	250

##### 4-2 – Effectif 2016 par filière

FILIERE	TITULAIRES			TOTAL	CONTRACTUELS	TOTAL Titulaires et Contractuels
	A	B	C			
Technique	0	3	5	8	2	10
<b>TOTAL</b>	<b>0</b>	<b>3</b>	<b>5</b>	<b>8</b>	<b>2</b>	<b>10</b>

##### 4-3 – Salaires bruts 2016 par catégorie de personnel

STATUTS	Salaires bruts 2016	Répartition
Titulaires	240 014,39 €	86,07 %
Contractuels	13 172,70 €	4,72 %
Emplois aidés	25 682,63 €	9,21 %
<b>TOTAL</b>	<b>278 869,72 €</b>	<b>100,00 %</b>

#### 4-4 – Masse salariale 2016 par catégorie de personnel

Eléments de rémunération	Masse salariale 2016	Répartition
Traitements indiciaires	193 133,13 €	55,53 %
Régime indemnitaire	31 519,54 €	9,06 %
NBI	3 691,77 €	1,06 %
Heures supplémentaires	4 732,82 €	1,36 %
Autres éléments de rémunération (SFT, Astreintes, GIPA)	5 285,13 €	1,52 %
Participation employeur à la prévoyance et/ou à la Santé	1 652,00 €	0,47 %
Avantages en nature CAS	0,00 €	0,00 %
Chèques déjeuners	4 800,00 €	1,39 %
Charges patronales	102 963,07 €	29,61 %
<b>TOTAL 1</b>	<b>347 777,46 €</b>	<b>100,00 %</b>
Rémunérations des emplois aidés, apprentis	25 682,63 €	52,50 %
Rémunérations des contractuels	13 172,70 €	26,93 %
Chèques déjeuners	960,00 €	1,97 %
Charges patronales	9 100,11 €	18,60 %
<b>TOTAL 2</b>	<b>48 915,44 €</b>	<b>100,00 %</b>
<b>TOTAL GLOBAL</b>	<b>396 692,90 €</b>	

#### 4-5 – Rétrospective 2017 et prospective 2018

Au 1<sup>er</sup> janvier 2017, l'effectif est de 10 agents correspondant à 10 ETP. Il est réparti de la façon suivante :

- 3 agents titulaires en catégorie B : 2 techniciens principaux de 1<sup>ère</sup> classe et un technicien principal de 2<sup>ème</sup> classe
- 5 agents titulaires en catégorie C : 1 agent de maîtrise principal, 1 agent de maîtrise, 2 adjoints techniques principaux de 2<sup>ème</sup> classe et 1 agent technique principal de 1<sup>ère</sup> classe

Par ailleurs, le service emploie 1 agent en CDD et 1 contrat d'avenir recrutés chacun à 35 heures par semaine.

Pour 2018, nous ne prévoyons pas de modification d'effectif. Il est à noter cependant que le contrat d'avenir, arrivant à terme le 31 mars 2018, sera transformé en contrat à durée déterminée d'une année, pour continuer à assurer des fonctions sur les chantiers et, principalement, la relève des compteurs d'eau.

Le chapitre 012 (hors transfert de charges de personnel) s'élève à 411.846,78 € en 2017 et comprend la participation reversée à la communauté de communes pour le service mutualisé des marchés publics. En 2018, ce chapitre est estimé à environ 433.700 €, soit + 5.31 %, compte tenu de l'augmentation due à la transformation d'un contrat d'avenir en contrat à durée déterminée, d'un contrat d'accompagnement à l'emploi en contrat à durée déterminée ainsi que de l'effet du Glissement Vieillesse Technicité.

Par ailleurs, le service verse au budget principal une participation couvrant le coût des salaires et charges des agents exerçant partiellement leur mission pour ce service.

Le budget annexe de l'assainissement participe au coût des agents exerçant partiellement leur mission pour ce service.

## 5 – Les épargnes

	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Recettes fonctionnement	1 159 833	1 434 467	1 405 299	1 512 244	1 483 739	1 454 700
Dépenses de fonctionnement	1 117 767	1 155 762	1 182 202	1 211 691	1 200 004	1 231 484
<b>Epargne de gestion</b>	82 350	310 650	259 047	334 123	318 260	257 630
<b>Epargne brute</b>	42 066	278 704	223 097	300 554	283 734	223 216
<i>Taux d'épargne brute (en %)</i>	3,63 %	19,43 %	15,88 %	19,87 %	19,12 %	15,34 %
<b>Epargne nette</b>	-26 888	201 890	122 149	181 864	157 679	91 313

## INVESTISSEMENTS

### 1 – Les études et opérations d'équipement

Après avoir accusé une baisse depuis 2013, nous constatons une reprise des opérations d'équipement : + 9,55 % en 2016 et + 33,87 % en 2017. De plus, les restes à réaliser au 31 décembre reportés sur 2018 s'élèvent à 300.356 €.

Il est à noter que d'importants travaux sur la canalisation d'adduction formant la liaison entre la source du Lourtau et la bêche du Bager sont à prévoir. En effet, les canalisations existantes sont particulièrement vétustes (150 ans pour l'une, 70 ans pour l'autre) et font l'objet de casses fréquentes occasionnant ainsi des perturbations importantes sur la distribution d'Oloron Sainte-Marie et des douze communes avoisinantes desservies. De plus, la future mise en service de la bêche du Bager aura pour effet de modifier considérablement le profil hydraulique d'adduction engendrant ainsi des contraintes supplémentaires sur ces canalisations (augmentation du risque de fuite).

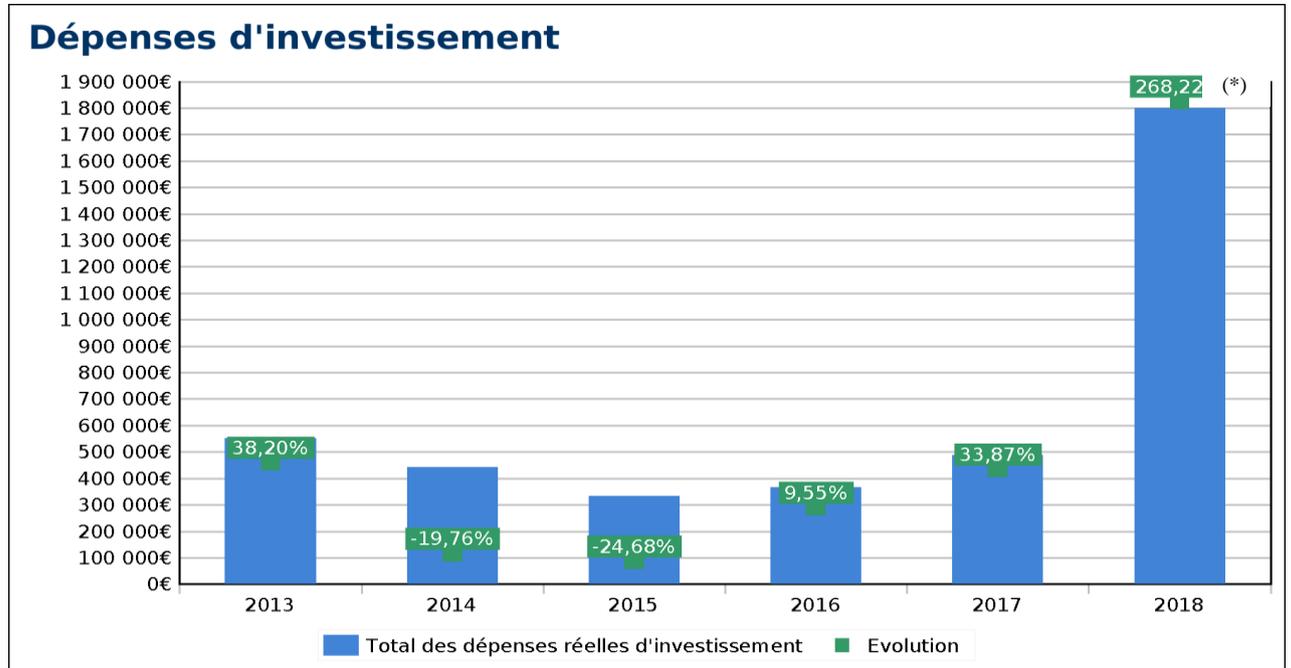
La réalisation d'une première tranche est prévue en 2018. Une deuxième tranche devra être engagée dans un avenir proche. Il semble qu'aucune aide ne puisse être attribuée par le Conseil Départemental et par l'Agence de l'Eau Adour Garonne. Toutefois, ce point pourra être évoqué avec les financeurs, et ce dans le cadre du schéma directeur eau potable en cours de réalisation.

Par ailleurs, des tronçons de canalisations ont été identifiés comme vétustes et fuyards (Avenue de Précilhon, RD 919 – Quartier St Pée, Rue Labarraque, Rue de sègues, Rue Camou, Quartier Pondeilh, Rue Adoue, Rue du Château Abbatial - Quartier Légugnon). La réhabilitation de ces canalisations devra également être réalisée dans les toutes prochaines années. Il est précisé que l'Agence Adour Garonne a attribuée une aide pour ces réhabilitations sous la forme d'une subvention et d'une avance remboursable.

En 2018, les opérations d'équipement sont estimées, hors RAR, à environ 1.367.000 € et pourraient porter notamment sur :

- la réhabilitation des réseaux de la rue d'Aspe, de l'avenue du 19 mars 1962 (RD 919) et de la rue Camou,
- la réhabilitation du réseau du Faget,
- la réhabilitation de la clôture du puits du vert n° 1,
- une première tranche de travaux de réhabilitation de la canalisation d'adduction d'eau (Source du Lourtau),
- la mise en place de dispositifs anti-intrusion sur les sites de production et de stockage,
- la mise en place de dispositifs de télé-relève ou radio-relève (1<sup>ère</sup> tranche), débitmètrie...,
- l'acquisition d'un véhicule fontainier et la participation à l'acquisition d'un épandeur d'émulsion.

Les travaux réalisés seront financés principalement par l'emprunt, les travaux de la rue d'Aspe et de l'avenue du 19 mars 1962 bénéficiant d'une subvention d'Adour Garonne.



(\*) dont opérations nouvelles, restes à réaliser 2017, remboursement du capital de la dette

La mise en service de la bache du Bager, la réhabilitation des réseaux fuyards et le dispositif de télé-relève ou radio-relève doivent permettre de réaliser une économie en fonctionnement estimée à minima à 30.000 € par an.

Pour 2018, il n'est pas prévu d'augmenter le prix du m<sup>3</sup> d'eau potable ou la redevance fixe.

## 2 – La dette

Au 1<sup>er</sup> janvier 2018, la dette s'élève à 1.618.254 €, répartie entre différents établissements bancaires, savoir :

Prêteur	Capital restant dû	Nombre d'emprunts	% du capital restant dû
CAISSE D'EPARGNE	1.142.343 €	4	70,59 %
CREDIT MUTUEL	390.445 €	1	24,13 %
CREDIT AGRICOLE	85.466 €	1	5,28 %
<b>total</b>	<b>1.618.254 €</b>	<b>6</b>	<b>100,00 %</b>

Cette dette étant structurée de la façon suivante :

- Taux fixe : 1.142.343 €
- Taux variable : 475.911 €

Le ratio de désendettement en 2017 est de 5,7.

L'équilibre du budget 2018 nécessite l'inscription d'un nouvel emprunt à hauteur de 1.000.000 € environ. Ainsi, le ratio de désendettement en 2018 s'élèverait à 11,3.

**M. LACRAMPE** : Je donne la parole à André LABARTHE.

**M. LABARTHE** :

## **VI – REGIE DE L'ASSAINISSEMENT**

La loi d'administration territoriale de la République (ATR) de 1992 a imposé la tenue d'un débat d'orientation budgétaire (DOB) dans les deux mois précédant le vote du budget primitif.

Plus récemment, l'article 107 de la loi Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) a modifié les articles L 2312-1, L3312-1, L 5211-36 du CGCT relatifs au DOB en complétant les dispositions relatives à la forme et au contenu du débat. Sur le contenu, ce rapport doit maintenant non seulement présenter un volet financier mais également un volet ressources humaines. Cette présentation s'impose tant au budget principal qu'à ses budgets annexes.

Le présent rapport devant être annexé au Rapport d'Orientation Budgétaire présenté au Conseil Municipal, le contexte général sera rappelé à cette occasion.

## **FONCTIONNEMENT**

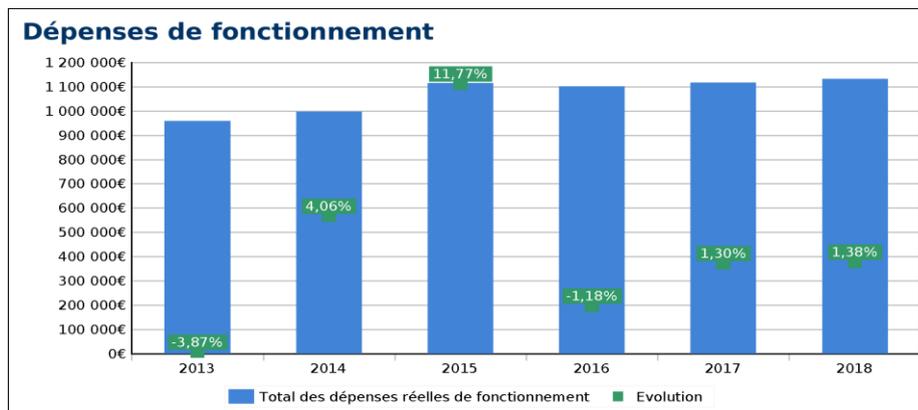
### **1 – Les dépenses**

Après avoir connu une baisse de -1,18% en 2016, les dépenses réelles de fonctionnement sont en légère augmentation en 2017 (+1,30%).

Pour rappel, les dépenses réelles de fonctionnement sont constituées :

- de dépenses à caractère général,
- des charges de personnel et du transfert de charges de personnel reversé au budget principal et au budget annexe de l'eau,
- des intérêts de la dette,
- de la redevance pour modernisation des réseaux de collecte et reversée en intégralité à l'Agence de l'eau.

Pour 2018, l'augmentation des dépenses réelles de fonctionnement est estimée à 1,38 %. Elle touche particulièrement les charges à caractère général compte tenu d'une augmentation du coût des analyses de la station d'épuration pour la réalisation d'un contrôle rendu obligatoire (suivi des micropolluants des effluents des collectivités de plus de 10.000 équivalents-habitants), de l'inscription de dépenses afférentes aux charges de production immobilisée, du remboursement de frais par le service de l'assainissement au budget principal pour l'utilisation de matériel appartenant à la Ville, et de l'augmentation de la redevance de modernisation des réseaux de collecte à reverser à l'agence de l'eau.

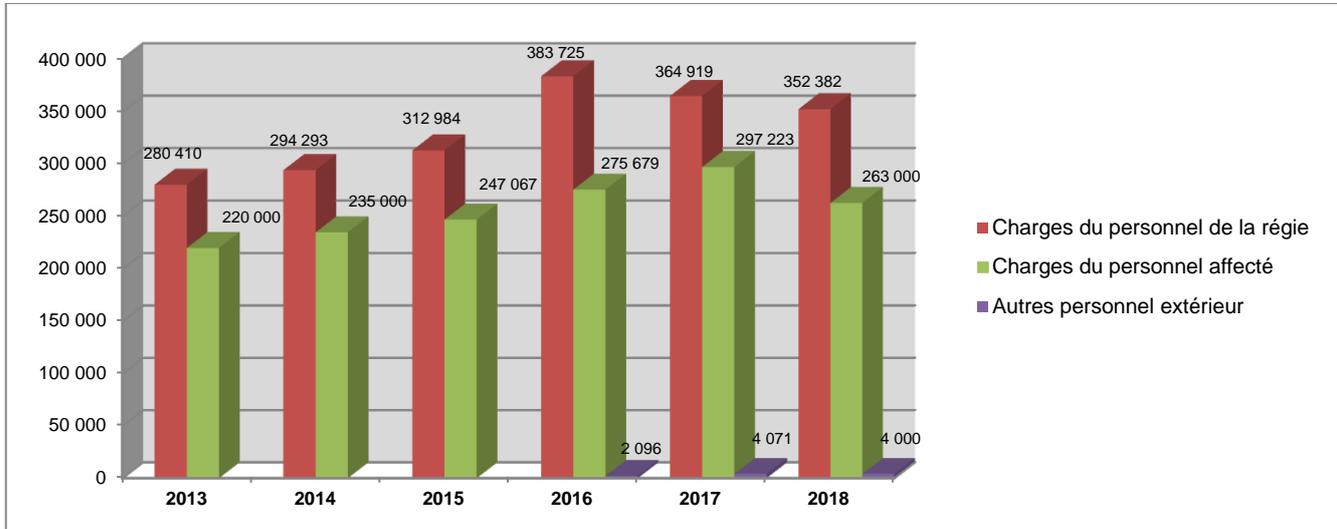


Cette augmentation des charges à caractère général est atténuée par une diminution du chapitre 012 – Charges de personnel et frais assimilés.

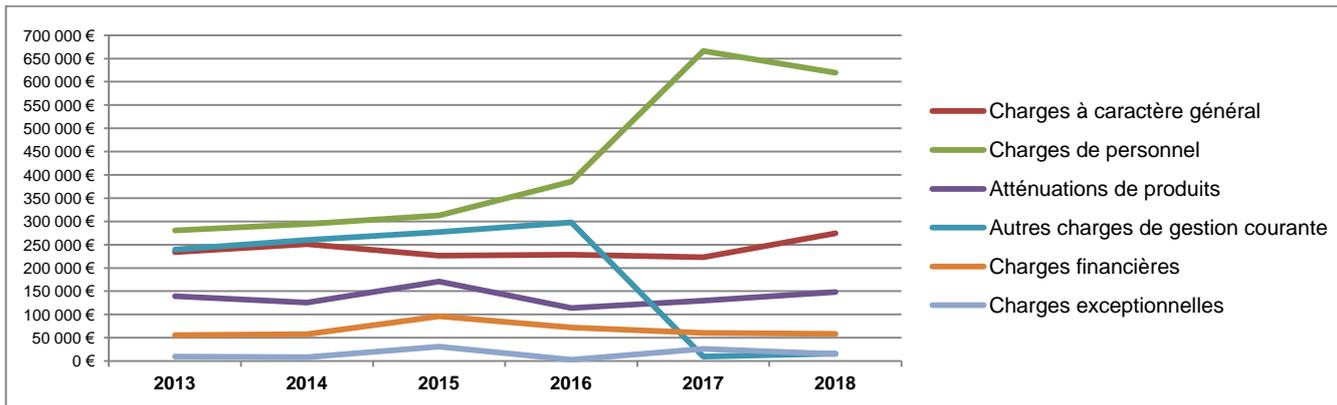
Depuis 2017, le chapitre 012 inclut non seulement les charges du personnel salarié du service et les frais d'utilisation du service mutualisé de la Commande publique porté par la Communauté de communes, mais également les charges du personnel affecté au service par la commune ou par le service de l'eau et comptabilisées antérieurement au chapitre 65. De fait, ce dernier chapitre est en diminution.

Suite à une réorganisation de ce personnel affecté et à une révision des clés de répartition, ces charges transférées affichent une baisse de 11,51 %.

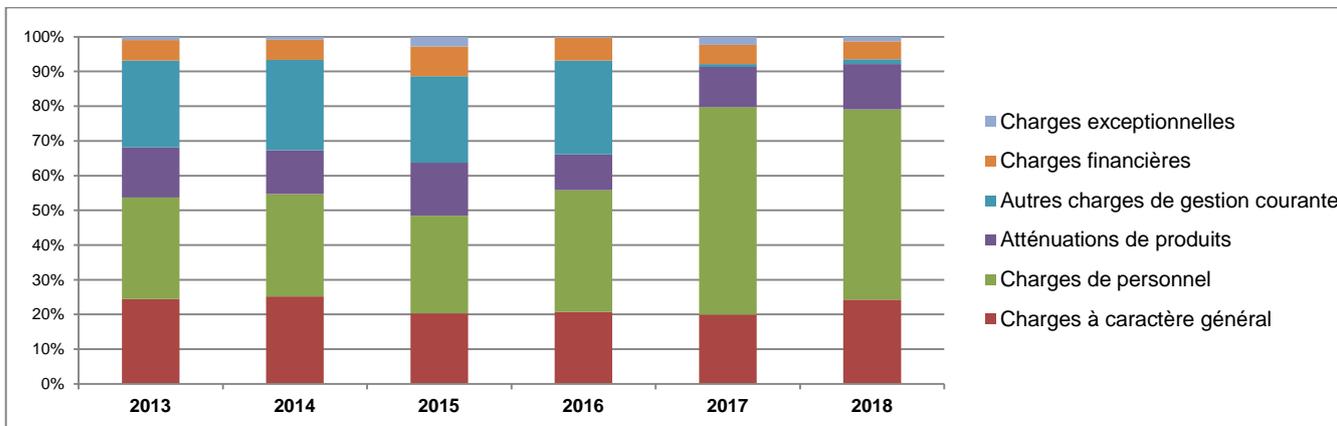
### Répartition des charges de personnel



### Evolution des dépenses réelles de fonctionnement



### Répartition des dépenses réelles de fonctionnement

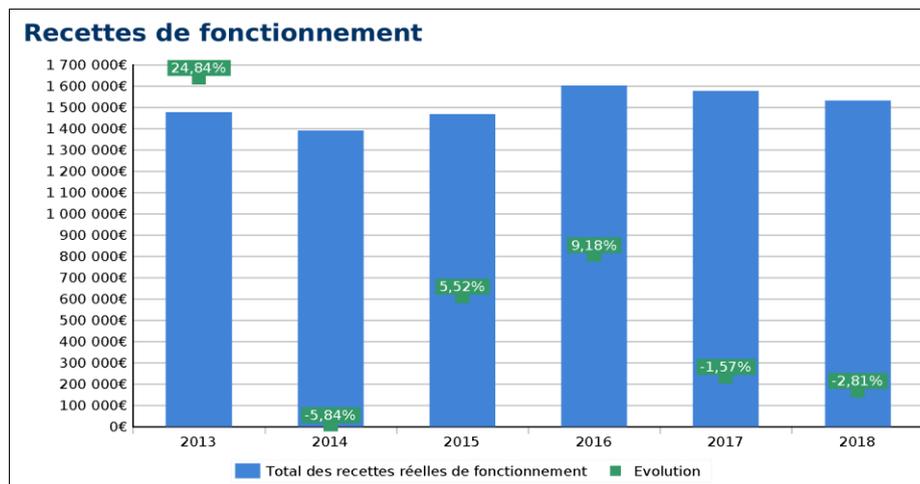


## 2 – Les recettes

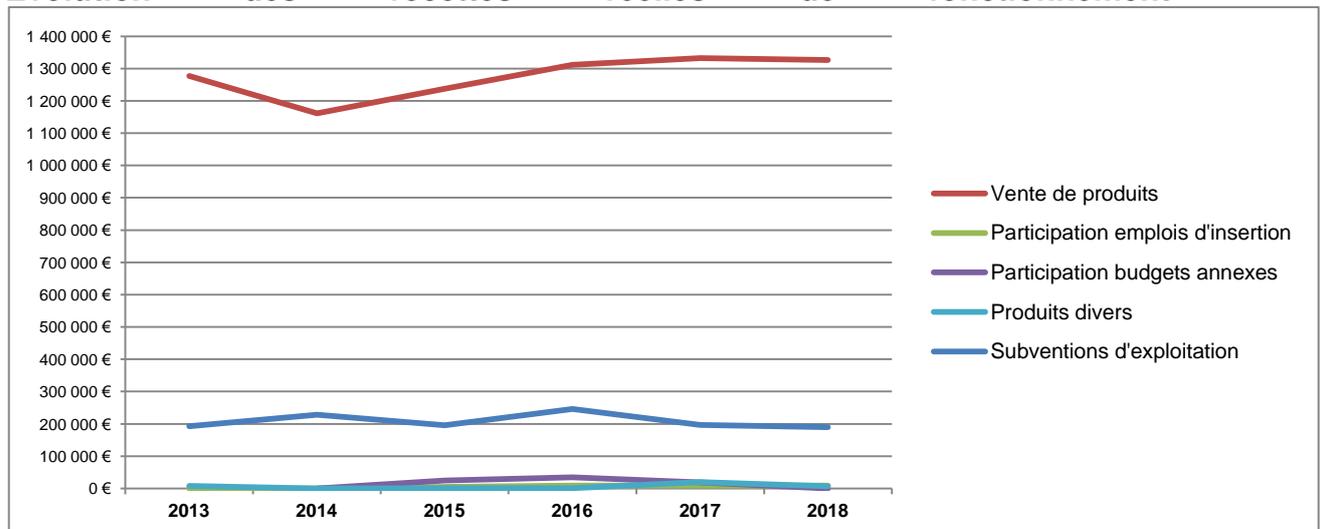
Pour rappel, les recettes réelles de fonctionnement sont constituées :

- de la redevance payée par les abonnés (parts variables et fixes),
- de la taxe de raccordement (FPAC),
- de la redevance pour modernisation des réseaux reversée à l'agence de l'eau,
- de la facturation de travaux divers,
- des primes d'épuration reversée par l'Agence de l'eau,
- de la contribution Lindt (dans le cadre de la convention de rejet, l'industrielle paie au réel de la pollution transférée à la station d'épuration),
- du reversement par le budget de l'eau d'une participation au titre du personnel intervenant sur les deux services,
- des aides perçues pour l'emploi de contrats aidés.

Après avoir connu une augmentation en 2016 (+9,18 %), principalement due à la mise en place de la part fixe, les recettes ont très peu baissé en 2017 (-1,57%). Pour 2018, il est prévu une légère baisse.



### Evolution des recettes réelles de fonctionnement



### Prix du mètre cube d'eau assaini

Le prix du mètre cube d'eau assaini facturé à l'abonné s'est élevé à :

2012	2013	2014	2015	2016	2017
1,40	1,49	1,49	1,78	1,78	1,78

Ce prix s'entendant hors TVA (10% depuis 2014 ; 7 % en 2012 et 2013), et hors redevance de collecte reversée à l'agence de l'eau (0,245 €/m<sup>3</sup> en 2017). En 2018, la redevance collecte s'élèvera à 0,25 €/m<sup>3</sup>.

La part fixe HT facturée à l'abonné s'est élevée à :

2012	2013	2014	2015	2016	2017
-	-	-	-	14,85	14,85

### 3 – Les résultats 2017

Le résultat de la section d'exploitation dégagé en 2017 est excédentaire à hauteur de 141.094,99 €. Le résultat d'investissement est excédentaire, après intégration du report de N-1 de 556.297,90 € et couvre le déficit des RAR (- 336.679,22 €).

Ainsi, le résultat de fonctionnement pourra en partie être affecté en section d'investissement (art. 1068) pour financer les dépenses 2018 de cette section, le solde étant reporté en section de fonctionnement.

### 4 – Le personnel

#### 4-1 – Durée effective du temps de travail 2016

<b>Nombre d'agents en ETP au 31/12/2016</b>	9,8
<b>Durée hebdomadaire de travail de la collectivité (en heures)</b>	35
<b>Jours ouvrés annuels en 2016</b>	253
<b>Nombre de jours annuels accordés par la collectivité</b>	29
<b>Décompte annuel (nombre de jours travaillés dans la collectivité)</b>	250

#### 4-2 – Effectif 2016 par filière

FILIERE	TITULAIRES			TOTAL	CONTRACTUELS	TOTAL Titulaires et Contractuels
	A	B	C			
Technique	1	0	7	8	1	9
Administrative	1	0	0	1	0	1
<b>TOTAL</b>	<b>2</b>	<b>0</b>	<b>7</b>	<b>9</b>	<b>1</b>	<b>10</b>

#### 4-3 – Salaires bruts 2016 par catégorie de personnel

STATUTS	Salaires bruts 2016	Répartition
Titulaires	251 028,73 €	92,84 %
Contractuels	2 233,77 €	0,82 %
Emplois aidés	17 150,93 €	6,34 %
<b>TOTAL</b>	<b>270 413,43 €</b>	<b>100,00 %</b>

#### 4-4 – Masse salariale 2016 par catégorie de personnel

Eléments de rémunération	Masse salariale 2016	Répartition
Traitements indiciaires	209 333,81 €	58,20 %
Régime indemnitaire	31 260,58 €	8,70 %
NBI	2 438,31 €	0,68 %
Heures supplémentaires	0,00 €	0,00 %
Autres éléments de rémunération (SFT, Astreintes, GIPA)	6 528,03 €	1,81 %
Médecine du travail	23,00 €	0,01 %
Participation employeur à la prévoyance et/ou à la Santé	1 468,00 €	0,41 %
Chèques déjeuners	2 880,00 €	0,80 %
Charges patronales	105 725,91 €	29,39 %
<b>TOTAL 1</b>	<b>359 657,64 €</b>	<b>100,00 %</b>

Rémunérations des emplois aidés, apprentis	17 150,93 €	75,00 %
Rémunérations des contractuels	2 233,77 €	9,71 %
Chèques déjeuners	480,00 €	2,00 %
Charges patronales	3 120,25 €	13,57 %
<b>TOTAL 2</b>	<b>22 984,95 €</b>	<b>100,00 %</b>
<b>TOTAL GLOBAL</b>	<b>382 642,59 €</b>	

#### 4-5 – Rétrospective 2017 et prospective 2018

Au 1<sup>er</sup> janvier 2017, l'effectif est de 10 agents correspondant à 10 ETP. Il est réparti de la façon suivante :

- 2 agents titulaires en catégorie A : 1 attaché principal et 1 ingénieur
- 7 agents titulaires en catégorie C : 1 agent de maîtrise principal, 1 agent de maîtrise, 2 adjoints techniques principaux de 1ère classe, 1 agent technique principal de 2ème classe et deux adjoints techniques

Par ailleurs, le service emploie 1 CAE recruté à 35 heures par semaine.

Pour 2018, l'effectif est modifié du fait du départ à la retraite d'un agent de catégorie A, de l'embauche en contrat à durée déterminée d'un agent pour une durée de 6 mois (remplacement maladie) et de la fin d'un contrat de remplacement maladie (6 mois) d'un autre agent.

Le chapitre 012 (hors transfert de charges de personnel) s'élève à 368.989,59 € en 2017 et comprend la participation reversée à la communauté de communes pour le service mutualisé des marchés publics. En 2018, ce chapitre est estimé à environ 356.382 €, soit - 3.42 %, malgré la charge supplémentaire due à la transformation d'un contrat d'accompagnement à l'emploi en contrat à durée déterminée, à la provision faite pour pallier aux remplacements pour maladie, ainsi qu'à l'effet du Glissement Vieillesse Technicité.

De plus, le service verse au budget principal et au budget annexe de l'eau une participation couvrant le coût des salaires et charges des agents exerçant partiellement leur mission pour ce service.

En 2018, aucune participation ne sera versée par le budget annexe de l'eau au titre du coût des agents exerçant partiellement leur mission pour ce service.

## 5 – Les épargnes

	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Recettes fonctionnement	1 476 515	1 390 354	1 467 127	1 601 785	1 576 599	1 532 282
Dépenses de fonctionnement	958 222	997 164	1 114 503	1 101 398	1 115 669	1 131 082
<b>Epargne de gestion</b>	571 588	444 100	445 450	567 262	522 478	460 200
<b>Epargne brute</b>	518 293	393 189	352 625	500 386	460 930	401 200
<i>Taux d'épargne brute (en %)</i>	35,1 %	28,28 %	24,04 %	31,24 %	29,24 %	26,18 %
<b>Epargne nette</b>	312 861	164 443	44 020	215 713	170 821	101 200

## INVESTISSEMENTS

### 1 – Les études et opérations d'équipement

Nous constatons que les opérations d'équipement sont en baisse par rapport à 2016 de -24,64 %. Ceci est dû principalement à un lancement tardif des consultations pour la passation des marchés publics. Nous pouvons noter en effet que les restes à réaliser au 31 décembre reportés sur 2018 s'élèvent à 374.945 €.

En matière d'assainissement, la ville d'Oloron Ste-Marie poursuit sa politique d'entretien et de réhabilitation/modernisation de son système de collecte et de traitement. Cela se traduit par la programmation de travaux préconisés dans le cadre du schéma directeur des eaux pluviales (achevé en février 2012) et la poursuite du volet dédié aux eaux usées (actualisation du schéma directeur d'assainissement (IRH-1992) en cours d'achèvement par le bureau d'études ARTELIA).

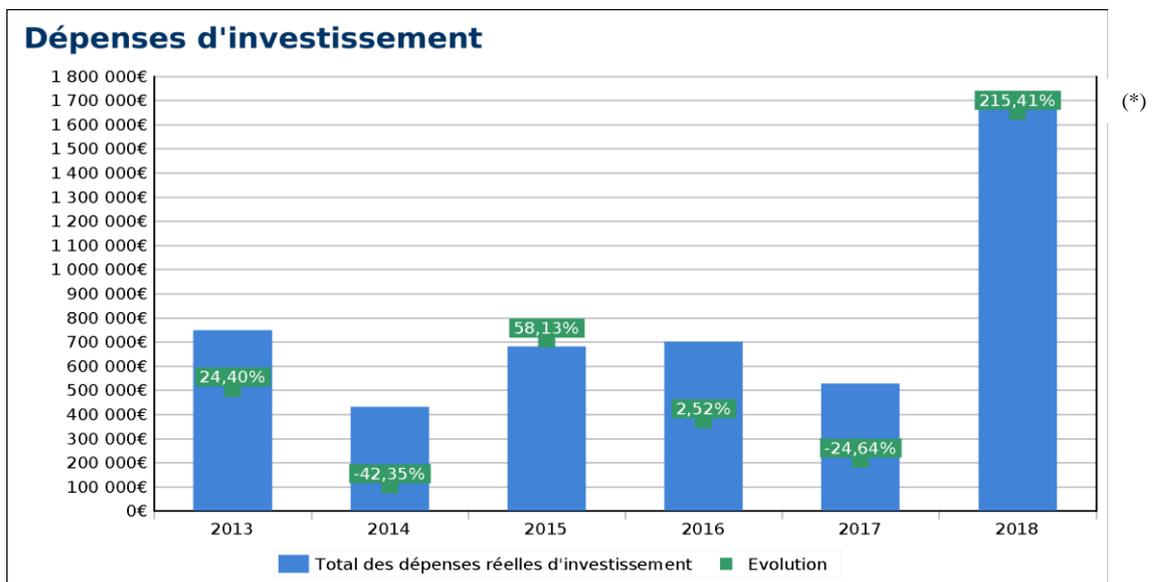
Ces chantiers permettent, par exemple, de pérenniser les ouvrages et de limiter le drainage d'eaux claires parasites (eaux de nappe et/ou fuites des réseaux d'eau potable) et/ou de stopper les exfiltrations d'eaux usées dans le milieu naturel ; le réseau d'assainissement d'Oloron Ste-Marie disposant d'un réseau très hétéroclite.

Ainsi, en 2018, nous envisageons de réaliser les travaux suivants :

- mise en séparatif du réseau de collecte de la rue d'Aspe,
- réhabilitation des toilettes publiques Place Saint-Pierre,
- réhabilitation des toilettes publiques du Bialé,

- modernisation du fonctionnement des postes de refoulement
- travaux divers de réhabilitation et de modernisation du réseau
- études d'avant-projet pour l'extension de la collecte au quartier « La Serre de Légugnon » (2<sup>ème</sup> tranche) et pour la réduction des rejets diffus (tranche Barthou et Tribunal),
- renouvellement des équipements électromécaniques,
- extension du réseau de collecte EU rue Navarrot en rive droite de l'Escou (opération groupée avec le SIA de l'Escou),
- participation à la mise en place du dispositif de télé-relève ou de radio-relève.

Ces opérations sont estimées, hors RAR, à 1.000.000 € environ.



(\*) dont opérations nouvelles, restes à réaliser 2017, remboursement du capital de la dette

Ces travaux seront financés en partie par un emprunt.

Pour 2018, il n'est pas prévu d'augmenter le prix du m<sup>3</sup> d'eau assaini ou la redevance fixe.

## 2 – La dette

Au 1<sup>er</sup> janvier 2018, la dette s'élève à 2.979.900 €, répartie entre différents établissements bancaires, savoir :

Prêteur	Capital restant dû	Nombre d'emprunts	% du capital restant dû
CAISSE D'EPARGNE	1 619 009 €	4	54,33%
CREDIT FONCIER DE FRANCE	570 000 €	1	19,13%
CREDIT AGRICOLE	490 996 €	2	16,48%
CREDIT MUTUEL	193 228 €	1	6,48%
DEXIA CL	106 667 €	1	3,58%
<b>total</b>	<b>2 979 900 €</b>	<b>9</b>	<b>100,00%</b>

Cette dette étant structurée de la façon suivante :

- Taux fixe : 1.080.343 €
- Taux variable : 1.899.557 €

Le ratio de désendettement en 2017 est de 6,5.

L'équilibre du budget 2018 nécessite l'inscription d'un emprunt à hauteur de 530.000 € environ. Ainsi, le ratio de désendettement en 2018 s'élèverait à 8.

**M. LACRAMPE** : C'est sur la base de ce Rapport d'Orientation Budgétaire que j'ouvre le débat sur les Orientations Budgétaires.

**M. MAILLET** : D'abord, merci, Jean-Jacques DALL'ACQUA pour ce rapport que je sais toujours âpre dans la lecture, je sais que ce n'est pas un exercice facile. Ceci dit, je vais essayer d'être moins long mais d'être plus précis dans cette analyse des orientations budgétaires, au moins de l'analyse que nous faisons nous-mêmes.

Nous nous retrouverons ici même dans quelques semaines, pour que vous nous présentiez votre budget 2018 et avant cela vous aurez soumis au vote le compte administratif qui renseignera sur la manière dont vous avez exécuté votre budget 2017.

C'est en réalité ce moment, qui nous fournira véritablement vos orientations et durant lequel nous aurons l'occasion de débattre et de nous exprimer sur la réalité des chiffres, sur votre action et sur vos projets.

**Sur l'évolution des dotations**, contrairement à 2017, M. DALL'ACQUA, où vous aviez estimé la baisse à 184 k€, en 2018 la baisse se poursuit comme dans toutes les collectivités, mais d'une moindre manière, puisqu'au regard de votre estimation c'est 12 k€ seulement, ce qui induit un impact bien moindre sur vos recettes.

Depuis le début de votre mandat, les finances de la ville ont ainsi perdu 700 k€ - je ne fais que lire Monsieur DALL'ACQUA votre rapport sur les orientations budgétaires- ce qui ne vous a pourtant pas empêché de dépenser l'argent que vous n'aviez plus, puisque ce sont 1 M€ de dépenses supplémentaires que vous avez engagées dans la même période.

**Sur la dette**, vous évoquez le ratio de la dette par habitant en 2014, dénué de significations financières, il fait malheureusement le bonheur des apprentis analystes financiers que nous sommes. Il s'inscrit dans la lignée des indicateurs de finances publiques qui sont aussi exprimés par nombre d'habitants. Son succès réside à la fois dans la simplicité de son mode de calcul et par le fait qu'il soit aisé à comprendre pour les non-initiés à la finance locale. Cependant prenons garde aux faux amis.

Pour bien saisir l'incohérence de ce ratio, prenons l'exemple d'un étudiant qui souscrit un prêt étudiant de 4000 euros pour financer ses études et d'un technicien salarié d'un groupe alimentaire qui sollicite un crédit bancaire de 4000 euros pour financer le renouvellement de sa voiture. Dans les deux cas, l'endettement rapporté à la personne est identique. Mais l'étudiant apparaîtra comme lourdement endetté par rapport à sa capacité de remboursement contrairement au technicien salarié.

A la lecture de cet exemple, on comprend l'intérêt de rapporter un endettement aux revenus ou plus exactement à la capacité de remboursement, c'est-à-dire à l'épargne. Ce raisonnement est identique pour les collectivités locales. Les ressources d'une collectivité et donc son aisance financière ne sont pas proportionnelles au nombre d'habitant. Elles proviennent également des ressources versées par les entreprises (la taxe transport que vous avez mise en vigueur), par l'Etat (dotations et subventions) et par les usagers des services publics.

De même, le volume de l'endettement d'une collectivité dépend pour partie des modes de gestion des services publics. Le constat est identique pour sa capacité de remboursement (épargne brute). Les collectivités externalisant systématiquement certains services publics présenteront normalement une dette par habitant inférieure à celles exerçant en direct ces mêmes services. Or si elles ne génèrent pas suffisamment d'autofinancement (épargne brute), notamment en recourant au levier fiscal, elles seront plus « endettées », leur niveau de ressources n'étant pas correctement adossé à leur stock de dette.

Pour évaluer l'endettement d'une collectivité locale, il convient donc de rapporter l'encours de sa dette à sa capacité de remboursement, c'est-à-dire à son autofinancement brut (ou épargne brute). Ce calcul permet de déterminer le nombre d'années nécessaires à une collectivité pour rembourser l'intégralité de son endettement, c'est le ratio de désendettement (ou ratio de solvabilité dont vous nous avez parlé tout à l'heure).

Vous affichez 8.03 années en 2017, alors même si comparaison n'est pas raison, rappelez-vous que notre équipe municipale a ramené ce ratio, qui était de 19 années en 2008, à 8.95 années en 2013 dont vous avez hérité, sans avoir eu à lui faire signer un quelconque pacte financier, en étant tout simplement sûr de son sens de la responsabilité. Là où vous améliorez de 0.92 années ce ratio, nous étions jusqu'en 2013 à un rythme d'amélioration de 1.70 année par an, pratiquement le double.

D'autant qu'en 2013, Monsieur DALL'ACQUA, le seuil d'alerte était fixé à 15 ans, ce qui n'est absolument plus le cas en 2018. En effet, la loi de programmation des finances publiques pour les années 2018 à 2022 nous contraint, repris dans l'article 29, loi 2018-32 du 22 janvier, et fixe à 12 années le plafond national de références, à partir duquel la santé financière de la collectivité devient préoccupante.

D'ailleurs à ce sujet, Mr DALL'ACQUA, vous nous exposez aujourd'hui vos orientations budgétaires, je n'ai pas su lire dans ce document pourtant fourni, quel sera le ratio de désendettement en 2018 ? Vous le connaissez ?

Alors, si vous le permettez, puisque tous les éléments sont dans votre document, M. DALL'ACQUA, c'est-à-dire que l'encours de la dette en 2017 est de 11 160 970 €.

On va y rajouter l'emprunt 2018 dont vous nous annoncez l'arrivée de 2 300 000 €, cela fait bien 13 460 970 €.

Vous nous annoncez également une épargne brute 2018 à hauteur de 1 134 000 €. Le ratio de désendettement, on le connaît tous ici, tous les conseillers municipaux doivent le connaître, c'est l'encours de la dette sur l'épargne brute ; pour 2018, il sera de 12 ans.

Plus que 800 K€ et le montant de la dette sera le même que celui que vous avez trouvé en 2014. Vous écrivez page 9 que le désendettement a été affiché dès le début du mandat comme une priorité ; de toute évidence je crains que cet argument prenne l'eau, au regard des éléments présents dans votre exposé.

**Sur la fiscalité**, vous écrivez que les taux sont stables jusqu'en 2016 et ont baissé en 2017. Moi je vous réécris autre chose, **on peut tromper quelqu'un tout le temps, on peut tromper tout le monde quelque temps, mais on ne peut pas tromper tout le monde tout le temps. (Abraham Lincoln).**

Après avoir pu le constater dès la parution du CA 2015, on sait désormais que votre décision de supprimer tous les abattements qui existaient jusqu'en 2014, a représenté à elle seule 1.2 k€ d'impôts nouveaux pour les ménages Oloronais. On sait aussi après constatation, que par effet de mécanique fiscale, ce qu'on appelait en 2015 la CCPO perçoit une sur augmentation de ses recettes fiscales ménages payée par les seuls foyers Oloronais. Fruit de votre action, c'est une injustice fiscale majeure, que vous faites subir malgré vos affirmations aux Oloronais. Quant à la comparaison que vous faites avec 5 villes de notre département, elle est plus ou moins maladroite, car l'une d'entre elle n'est même pas de notre strate fiscale il s'agit de Mourenx.

Enfin, sur 6 villes prises pour exemple, seule Oloron a supprimé la totalité des abattements.

**Sur l'épargne**, nous pouvons dans ses évolutions y lire les résultats de votre gestion que vous définissez vous-même de rigoureuse. Elle est le marqueur pour une collectivité de sa capacité à financer ses investissements et donc de sa capacité réelle à investir.

Vous nous révélez qu'en 2017, l'exécution budgétaire que vous avez dirigée, provoquera une épargne de gestion en recul de 18 % (-355 k€), une épargne brute en recul de 13 % (-206 k€) et enfin une épargne nette en recul de 58 % (-368 k€) par rapport au début de votre mandat.

Vous avez fait illusion un an, en 2015, vous aviez réussi à redresser votre triste bilan 2014, dans lequel, pour la première fois de son histoire, les finances de la ville d'Oloron affichaient une épargne négative de 30 k€. Un an avant, nous vous avions laissé une épargne nette de 632 k€, 5 fois plus importante que l'héritage que l'on nous avions fait en 2008.

Les constats que nous avons exprimés en 2017 restent d'actualité en 2018. Les chiffres continuent de démontrer que nous sommes bien dans notre rôle de lanceur d'alerte, puisqu'ils vous rattrapent et dénoncent aux Oloronais, que vous ne pratiquez absolument pas la politique financière vertueuse, dont vos discours les abreuvent lors de toutes les occasions que vous animez.

On en arrive enfin à vos orientations budgétaires pour 2018. Incapable de stopper l'érosion drastique de votre épargne, comme nous l'avons exposé précédemment, et malgré votre pacte, vous avez recours pour la deuxième année consécutive à l'emprunt pour un montant de 2 300 M€.

L'observatoire du ministère de l'Action et des comptes publics, montre qu'en 2016, vous avez consacré 294 € de dépenses d'investissement par habitant, alors même que les villes de notre strate y consacraient 440 €. Pratiquement 50 % de moins. Pour rattraper votre retard, vous choisissez pour la deuxième année consécutive la facilité en actionnant un levier unique, le plus facile, recourir à l'emprunt. Comment pourriez-vous faire différemment, puisque vous êtes venu nous lire ce soir, qu'ayant renoncé à toute maîtrise de vos dépenses depuis le début de votre mandat, vous êtes incapables de faire de l'épargne.

Dans une autre période, la volonté de restauration de nos finances s'est traduite par des actes : restauration de l'épargne, restauration du ratio de désendettement, évolution moyenne des dépenses de fonctionnement limitées à 1% par an. Nous n'avons à l'époque jamais renoncé à investir.

En 2013, les villes de notre strate y ont consacré 518 € par habitant quand nous y consacrons 834 €.

A la lumière des différents constats que vous venez de nous permettre de faire, nous ne pouvons que regretter l'absence totale de sincérité sur votre volonté et votre capacité de restaurer les finances de la ville.

Dans ces conditions le débat est stérile et par conséquent inutile. Il nous semble donc préférable de nous donner rendez-vous le jour où seront mis au vote Compte Administratif et Budget. Je vous remercie.

**M. LACRAMPE** : Est-ce qu'il y a d'autres interventions ?

**M. BAREILLE** : Les précisions que je vais apporter ne font qu'appuyer des points que Patrick MAILLET a parfaitement soulevés et ils ne porteront que sur la fiscalité avec quand même une observation en première page. Quand je lis « quant aux ménages, ils bénéficieraient en 2017 de revenus d'activités dynamiques. » Je rappelle que dans les ménages il y en a qui ne vivent pas que des revenus d'activités, il y en a aussi qui sont retraités. Et ils existent de manière nombreuse à Oloron et là si on devait parler de leurs revenus, aussi bien 2017 que 2018, et je ne vous fais pas le grief d'en être responsables mais vous seriez responsables d'avoir oublié qu'ils existent.

J'en viens au bas de la page 5. Vous affirmez, alors je voudrais être éclairé parce que je n'avais pas les mêmes garanties, donc je suis étonné mais peut-être les avez-vous, vous parlez que le mécanisme du dégrèvement garantit la compensation intégrale des recettes des communes et des intercommunalités s'agissant bien sûr de la suppression de la taxe d'habitation pour une part importante des ménages. Je n'étais pas sûr, si on est sûr pour cette année, tant mieux, mais en tout cas l'interrogation demeure par la suite puisqu'on parle bien ensuite de l'évolution des valeurs locatives et autres.

En haut de la page 6, je me permets de revenir sur le sujet que Patrick a très bien rappelé : la suppression à Oloron de l'intégralité des abattements à vocation sociale je le rappelle, 15 % pour tous les Oloronais de valeur locative, 15 % pour les faibles revenus et habitations modeste, cela se cumulait, et 5 % en fonction des compositions de familles par personnes composant la famille.

Alors il est dit à la première ligne en haut de la page 6 que « les taux et abattements resteront ceux de 2017 ». Je demande que personne n'en conclue que désormais nous n'aurions plus à parler du rétablissement des abattements. La phrase qui suit dit ceci : « une hausse des taux ou une réduction des abattements, c'est-à-dire réduction ou suppression, décidés par la commune est à la charge des contribuables ». Mais par contre l'augmentation des abattements ou leur mise en place demeure possible, certes pas pour les ménages les plus modestes puisqu'ils ne paieront plus, mais par contre les 15 % à l'ensemble de la population d'Oloron, la question demeure, voir d'autres abattements que nous pourrions réinstaurer pour la part de population, notamment en fonction des compositions familiales, pour la part de population qui va continuer à payer la taxe d'habitation. Je ne fais que conforter ce qu'a dit Patrick sur le tableau au bas de la page 11 et je demande à ce qu'il soit rectifié puisqu'on peut dans un débat avoir des positions différentes ou divergentes mais en tout cas il faut que cela soit sur un état des lieux exact. Il est faux de dire que la pression fiscale est la moins forte à Oloron : c'est le taux d'imposition qui est le moins fort indiscutablement. Il y a en plus une ville, comme l'a dit Patrick, qui ne devrait pas être dans cette comparaison et je confirme ce qui a été dit, que nous sommes les seuls à ne pas

avoir d'abattements ; donc un taux faible mais sans abattements, je vous rappelle que cela avait contribué à plus que doubler, tripler, quadrupler pour les plus modestes puisqu'on était arrivés à 650 % d'augmentations et ce sans toucher aux taux d'imposition. J'en ai terminé.

Une seule observation sur un sujet évoqué concernant le développement, la politique d'énergies renouvelables au niveau de la Ville, je suis pour, mais je pose toujours la condition de l'orienter vers l'auto-consommation et pas la revente dans le cadre du système qui est aujourd'hui, en cas de revente, pénalisable pour les usagers de l'électricité les plus modestes. Un article récent de la presse locale les évaluait à 2 000 au niveau de la population oloronaise et je ne voudrais pas que cela soit eux qui paient les équipements si c'était pour revendre l'électricité.

**M. LACRAMPE** : Merci Robert. Est-ce qu'il y a d'autres interventions ?

**M. UTHURRY** : Je m'attendais à quelques réponses quand même. Je ne voudrais pas donner l'impression que ...

**M. LACRAMPE** : Non c'est pour ça que je demande s'il y a d'autres interventions pour une raison très, très simple. J'ai bien entendu ce qu'a exprimé pour le groupe d'opposition, Patrick MAILLET, à savoir qu'il considérait que le débat était stérile et complètement inutile, je le cite parce que je reprends exactement ce qui était dit dans le compte-rendu du Débat d'Orientation Budgétaire de l'année dernière, page 44. Dans ces conditions, il ne m'en voudra pas et je le cite exactement « est stérile et par conséquent inutile. Il nous semble donc préférable de nous donner rendez-vous le jour où seront mis au vote Compte Administratif et Budget. »

**M. MAILLET** : De toute façon, avec vous, les années passent et se ressemblent.

**M. LACRAMPE** : On peut effectivement comparer la situation et tu le fais très bien, Patrick, puisque tu as exercé ces mêmes fonctions, à cette même place, pendant plusieurs années. Il ne faut quand même pas perdre de vue que la situation aussi a évolué, que les dotations ne sont plus ce qu'elles étaient, c'est une constante. En ce qui concerne la ville d'Oloron, il serait également important de souligner - ce qui n'est pas le cas partout, il suffit de lire la presse jour après jour dans les débats et dans les votes des budgets- le maintien du même montant des subventions aux associations, ce qui évidemment demande aussi des efforts importants et totalement légitimes, parce que c'est rendre service à un vivier important de notre ville et, s'il n'y avait pas ces associations pour le faire, cela coûterait encore beaucoup plus cher à la collectivité. Pour aller dans le sens de ce qu'était en train de dire Leïla à l'instant dans le Débat d'Orientation Budgétaire, il y a eu aussi le projet de mise en œuvre d'une mesure sociale à destination des familles oloronaises pour faciliter économiquement l'accès aux loisirs éducatifs des enfants scolarisés en écoles maternelles et élémentaires, à la page 24. On essaie de prendre en compte les difficultés de ces ménages oloronais que l'on ne mésestime pas, que l'on ne méconnaît pas, mais je répète

aussi, on est aujourd'hui sur des temps beaucoup plus difficiles parce que l'argent public se fait de plus en plus rare et les dotations pèsent lourdement sur l'élaboration de nos budgets. Quand on a dit ça, on a tout dit et on n'a rien dit parce qu'après il faut bâtir le budget à partir de ça. On ne peut pas non plus le négliger et faire comme si ce n'était pas le cas. Est-ce qu'on s'est posé la question de savoir si on n'était pas aussi l'une des seules villes, et je crois que cela a été évoqué parce que c'est répété chaque année, à avoir encore ces abattements qui étaient appliqués.

**M. MAILLET :** Daniel, si tu le permets, je voudrais parler en tant que Conseiller Municipal et en tant qu'administré d'Oloron. La seule question qui doit être posée, c'est de savoir s'il était nécessaire de dépenser un million de dépenses supplémentaires.

**M. ADAM :** L'une des réponses à cette question c'est de savoir si on avait le choix d'accepter le désengagement de l'Etat sur un certain nombre de nos actions, tel le temps péri-scolaire imposé aux collectivités.

**M. MAILLET :** Est-ce que le temps péri-scolaire a coûté un million d'euros ?

**M. ADAM :** Je ne dis pas que ce n'était que le temps péri-scolaire.

**M. MAILLET :** Je considère que la suppression des abattements et les cessions que vous avez réalisées vous permettaient largement de faire face aux dépenses supplémentaires.

**M. ADAM :** On ne peut pas évoquer le côté prévoyant et de l'autre donner comme exemple les événements...

**M. MAILLET :** Les cessions c'est avant tout un choix, apparemment ce n'est pas le bon au vu des chiffres que vous donnez ce soir.

**M. ADAM :** Est-ce qu'on avait besoin d'avoir tous ces bâtiments ?

**M. MAILLET :** On ne remet absolument pas en cause le choix que vous avez fait de céder ces bâtiments qui n'étaient plus utilisés par la collectivité.

**M. UTHURRY :** Je me rappelle très bien que l'an dernier nous avons proposé, vu les événements, de reporter le vote du compte administratif et même du compte de gestion. Cela n'a pas été fait, tant pis ; on l'avait demandé en vain. Pour le reste, je note que les réponses ne sont quand même pas à la hauteur des questions techniques qu'a posées Patrick MAILLET qui vient de livrer une analyse que je partage complètement. Et j'ai envie de dire : « tout ça, pour ça ». Vous avez démontré collectivement un certain talent pour récupérer effectivement des recettes par la suppression de tous les abattements. Je ne dis pas que les villes de la strate n'avaient pas autant d'abattements que nous mais

je dis que vous avez supprimé tous les abattements d'une manière chirurgicale et que les contribuables oloronais, et notamment ceux qui sont le plus dans le besoin, les plus vulnérables, ont été affectés de la double peine puisque cette peine leur a été effectivement imposée ici et puis leur a été imposée, seuls parmi toutes les autres communes de la communauté de communes, à la CCHB. J'ai envie de dire, à la fois la suppression des abattements fiscaux, à la fois le versement transport qui est perçu d'une manière assez exotique sur le périmètre d'une commune devenue autorité organisatrice de transport, c'est assez rare pour être souligné, et puis les taxes sur les inhumations, sur les convois funéraires, cela fait jaser dans les cimetières. Pour quel résultat en fait ? Pour faire à peine vibrer un petit peu les deux critères qui définissent la santé budgétaire de la commune, liée pour l'un à sa capacité de désendettement qui ne bouge pas et pour l'autre à sa capacité d'autofinancement ; chose plus grave, capacité d'autofinancement qui, si on lit vos tableaux, traduit une épargne nette qui sera orientée vers la neutralité, voire vers le négatif dès l'année prochaine.

Alors, vous vous êtes réunis en séminaire, paraît-il, j'espère que la lumière a brillé et j'imagine que ces deux indicateurs de base ont été analysés et que les palliatifs ont été envisagés qui n'apparaissent pas ici.

Je vais dire, comme Patrick que, faute de réponses assez circonstanciées, techniques sur les ratios de désendettement notamment, c'était criant, nous reparlerons sans doute de cela à l'occasion du budget prévisionnel et en toute connaissance, à la fois du compte de gestion validé par le Percepteur et du compte administratif qui témoignera de la gestion de l'exercice 2017.

Après, cette délibération mêle plusieurs projets, ceux qui relèvent de la proximité, de niveau communal je vais dire, qui relèvent du bien-vivre ensemble et puis pêle-mêle des projets plus structurants, plus consommateurs de financements également et qui concernent davantage la Communauté de Communes que tu présides, Daniel. Depuis un certain temps, les orientations du Comité des finances locales, la suppression de la taxe d'habitation, l'assujettissement pour la commune aux seules sources du foncier bâti, ce qui est source d'iniquité, et aux dotations, limite à l'évidence et c'est fatal l'autonomie des communes, vous l'avez dit les uns et les autres. Cela dit, la loi a clarifié les compétences, elle nous invite fortement à supprimer les doublons sous menace, notamment pour tout ce qui relève des projets économiques et des projets environnementaux qui vont venir aussi dans ces conseils municipaux et qui sont fortement liés aussi à de l'économie, ces projets qui sont portés par le territoire et instruits d'une manière contractuelle avec les Régions.

Il se trouve que dans le secteur la relative solidité du socle économique local et un certain nombre de dispositifs expérimentaux que la Région a testés sur ce territoire permettent le développement, l'épanouissement de projets susceptibles de booster l'emploi, de le maintenir voire de le développer sur le territoire. C'est grâce à ces dispositifs notamment et par un travail quotidien et intelligent des services économiques de la Région et ceux de la Communauté de Communes que nous sommes le micro-territoire qui en nombre, pas en proportion, fait remonter vers la Région et les services d'accompagnement et d'aides aux entreprises le plus grand nombre de dossiers. Depuis 2015, 207 entreprises ont

été créées dans tous les domaines, de l'agriculture à l'artisanat, du commerce à l'industrie et de l'industrie au tourisme en passant par l'agro-alimentaire au profit de l'emploi sur le territoire sur les petites communes. Mais pour cela nous avons besoin de cette relation forte avec les communautés de communes. Ces projets ont donné lieu d'ailleurs à une enveloppe de trois millions d'euros d'aides exclusivement pour les TPE et les PME, les petites entreprises, les artisans et les moyennes entreprises. Il est indispensable que les collectivités, je m'éloigne un petit peu du débat sur les orientations budgétaires mais j'y reviens puisque c'est à travers les projets que vous déclinez que vous me permettez d'y revenir, il est indispensable que les collectivités d'une part choisissent leurs compétences. Les communautés de communes, nous avons l'année 2018 pour le faire, qu'elles établissent les priorités, qu'elles hiérarchisent les projets, qu'elles cadrent leur budget d'une manière rigoureuse et surtout qu'elles dégagent les marges nécessaires, ce qui est en train de fondre comme neige au soleil au niveau de la commune, Patrick l'a bien démontré, marges nécessaires à l'autofinancement pour répondre aux attentes prioritaires de la population dans le domaine de l'économie. Pourquoi dans le domaine de l'économie ? Parce que le corollaire de l'économie, c'est l'emploi sur le territoire et que c'est une compétence majeure des communautés de communes. Cela représente à mon avis l'enjeu essentiel de la prochaine réunion dont tu as parlé Daniel à la communauté de communes, la réunion sur le Débat des Orientations Budgétaires, et j'imagine que cela mobilise à la fois l'énergie du Président, l'énergie des élus et l'énergie des Services.

Toujours dans le même domaine de la vie en collectivité, les choses ont changé. Il est indispensable que la commune d'Oloron, qui est la porte d'entrée de ce territoire, soit aussi le trait d'union de ce territoire, ce qui n'est pas le cas puisque perdure la mésentente flagrante, palpable, affichée par la majorité municipale et qui n'avait trouvé en fait de répit que quelques heures entre les deux tours des dernières municipales dans la seule perspective de sortir l'équipe en place. Cela avait marché mais il faut fonctionner après. Et je note, pour parcourir les 12 départements de cette région, que ces résidus d'un démarrage chaotique dont on n'a pas l'apanage et l'exclusivité ont disparu partout ailleurs pour finir par faire entendre raison et faire en sorte que l'intérêt général soit préservé. En tous les cas, pour ce qui me concerne et dans les responsabilités que j'exerce à la Région, j'ai toujours dépassé, et heureusement, les clivages de la politique ordinaire ou les clivages ordinaires de la politique pour mettre en avant l'intérêt général des territoires.

Deuxième point : sont aussi évoqués dans le Débat sur les Orientations Budgétaires des projets d'infrastructures ou d'équipements que nous réalisons sans les investir financièrement mais avec des partenaires qui peuvent être l'Etat, le Département, la Région, l'Europe pourquoi pas, ou l'Agence Régionale de Santé. Et parmi ce que vous évoquez, en partenariat avec l'Agence Régionale de Santé est évoquée la restructuration du Centre Hospitalier.

Je vais conclure sur ce sujet. J'appelle à la raison ceux qui en continuant le combat légitime pour un maintien d'une maternité jouent aussi les oiseaux de malheur, les oiseaux de mauvais augure pour l'ensemble de l'Hôpital. Plusieurs

d'entre nous étaient présents à l'occasion des vœux et ont été consternés en entendant les discours prononcés par notre Maire, par ailleurs Président du Conseil de Surveillance de l'Hôpital, de cet établissement, et par le Député, à l'occasion des vœux. Des discours négatifs, autocentrés sur des égos surdimensionnés, dégradant à l'égard des personnels de l'hôpital. Aucune voix n'a manqué ici dans notre Conseil Municipal pour que tout soit mis en œuvre afin que la maternité soit maintenue à Oloron. C'est un combat difficile qui souffre depuis des années de la difficile question de la démographie médicale. Il y a quelques années, quand les activités de la Clinique ont périclité et ont été reprises par le Centre Hospitalier la maternité fut maintenue à Oloron, sans doute grâce à la mobilisation des élus en partie mais surtout grâce à la détermination de la première directrice de l'Agence Régionale de Santé, Mme Nicole KLEIN, que vous avez peut-être aperçu à Notre-Dame des Landes puisqu'elle est redevenue Préfète dans ce secteur-là et qui a permis que l'Etat mette quelques moyens financiers pour prolonger la possibilité d'accoucher à Oloron parce que les deux gynécologues qui ont fait naître nos enfants et nos petits-enfants, mais peut-être un certain nombre d'entre vous aussi parmi les plus jeunes, s'engageaient à y prolonger leur activité. Je souhaite qu'ils en soient publiquement remerciés, et je le fais à chaque fois que je le peux, eux qui ont porté cette activité par un engagement total au-delà de leurs missions normales de médecins hospitaliers. Depuis, c'était il y a quelques années, le temps a passé, la loi n'a toujours pas modifié les règles de répartition des médecins sur le territoire ni des praticiens hospitaliers. La tarification à l'acte n'a pas arrangé le climat social au sein des hôpitaux. Nos gynécologues ont eux aussi pris quelques années puisque l'une a pris sa retraite. Pour des raisons qui devront être éclaircies dans le recours déposé, les candidatures proposées par le recruteur en métiers rares que vous avez engagé n'ont pas été retenues. Est-ce que c'est une raison valable pour faire planer à longueur de discours la menace d'un destin funeste pour l'ensemble des activités de notre hôpital ? Est-ce que c'est une raison pour pronostiquer devant le personnel outré par ces propos, et qui l'a manifesté d'ailleurs bruyamment à l'occasion des vœux, sa fermeture dans les trois prochaines années. Ceux qui étaient là ont apprécié. Je les ai rencontrés à plusieurs reprises et j'étais aux vœux. Est-ce une raison pour fragiliser un établissement qui, fait unique dans l'ex-Aquitaine et fait très rare à l'échelle des douze départements de notre région, a la chance de bénéficier d'un programme d'investissement de près de 20 millions d'euros, décidé d'ailleurs à l'époque de la fermeture pour des raisons financières de la clinique. Il était à 36 millions d'euros à l'époque, il a été remis à une jauge inférieure. Est-ce une raison pour fragiliser le projet d'établissement qui est adossé à cet investissement et qui a été voté à l'unanimité des membres du Conseil de Surveillance ? Est-ce une raison pour ce faisant, mettre des bâtons dans les roues à ce projet quand on connaît la fragilité des financements publics et leur pérennité. La santé publique, c'est un sujet délicat, très sensible. Le manque de médecins pour les territoires ruraux est un vrai problème, un facteur et une cause réelle de fracture territoriale. En médecine, comme dans beaucoup de domaines, les pratiques sont en train d'évoluer, notamment sous l'influence de la transformation numérique avec des

diagnostics et des traitements numérisés avec les progrès liés à l'e-santé qui ne doivent pas faire oublier que nous avons aussi besoin de l'empathie des praticiens. Tout cela va certainement bouleverser nos habitudes, je crois qu'on peut partager ça ; tout cela est un peu anxiogène effectivement mais ne nous trompons pas de combat et ne perdons pas de vue le danger réel de compromettre par des habitudes populistes de fiers à bras, par des courriers insultants que j'ai pu lire, la diversité de l'offre de soins que beaucoup nous envient pour endiguer notamment les pathologies de ce territoire et les pathologies des autres territoires, des cancers, des accidents cardio-vasculaires, des AVC, des accidents de la route, les ruptures d'anévrisme et autres affections qui mettent chaque jour la vie en danger.

Défendre l'hôpital en clouant au pilori injustement les professionnels qui le font fonctionner par leur travail très souvent en allant au-delà de leur mission première peut s'avérer ravageur pour son avenir.

J'en ai terminé, j'ai rebondi sur des projets qui faisaient partie du Débat sur les Orientations Budgétaires, ils en font partie intégrante, donc ils sont ouverts également au Débat. Je ne suis pas resté sur un registre technique. J'en profite puisque je ne l'ai pas fait au début, pour effectivement souhaiter que le fils du Maire et de Nadine LUCBEREILH se remette bien, cela a l'air en bonne voie, et j'en profite aussi pour vous remercier d'avoir été nombreux à l'hommage rendu à Raymond DIESTE. Certes on peut considérer que le vintage n'est pas à la mode mais il est bon parfois de regarder un petit peu le passé parce qu'il éclaire le présent et parce qu'il peut aussi être inspirateur pour l'avenir.

Je tenais à repositionner l'évolution des compétences de nos collectivités respectives, celle que préside le Maire ici, celle que tu présides Daniel à l'interco où nous travaillons plutôt bien ensemble avec la Région et à faire aussi ce petit mot sur l'hôpital où la volonté légitime de maintenir une maternité à Oloron ne doit pas porter préjudice au restant de l'offre de soins dont nous sommes heureux de disposer sur ce territoire.

**M. LACRAMPE** : Merci. Je vais bien sûr passer la parole à Robert, je vais passer la parole à Patricia. Sur ce dernier point, que tu viens de soulever, et que tu avais évoqué dans la première partie de ton exposé, à savoir compte tenu des contraintes budgétaires auxquelles toutes les collectivités sont aujourd'hui confrontées, cette nécessité de pouvoir mutualiser des actions, de pouvoir mutualiser les actions que nous menons, les uns et les autres, sur ce même territoire. Tu as évoqué le développement économique, tu as évoqué également toutes les actions en matière environnementale. Je voudrais souligner, parce que je suis peut-être d'une nature optimiste, et je souhaite le rester le plus longtemps possible, la ville d'Oloron s'est engagée très, très fortement sur un projet TEPCV, on l'a vu tout au long de ces orientations budgétaires, les investissements importants qui seront à réaliser. La Communauté de Communes s'est également engagée et a été éligible à un projet TEPOS, Territoire à Energie Positive. Je souligne que ces actions ont été menées de concert entre la Ville, entre la Communauté de Communes ; la Ville qui peut bénéficier d'une technicienne chevronnée en la qualité de la personne de Charlotte LEFEVRE. Ce travail a été

mené de concert, sera poursuivi de concert et je crois que c'est la meilleure voie que l'on puisse emprunter. Voilà ce que je voulais dire sur ce point très pratique. Pour en terminer, mais s'il y a d'autres observations sur le Débat d'Orientation Budgétaire ; on a entendu vos réserves, on a entendu vos critiques. Je répète, on les a entendues là, on les a entendues l'année précédente, mais vous êtes dans votre rôle quand vous faites ce genre d'observations. Je veux aussi noter, parce que c'est important, et je l'ai dit tout à l'heure, ne jamais perdre de vue l'effort important qui est réalisé par la Ville d'Oloron pour maintenir un montant global de subventions aux associations. Rappeler aussi des mesures qui sont certainement une tradition dans notre ville mais qui, par ces temps très difficiles, ont quand même été maintenues et cela implique des efforts à faire par ailleurs. Des activités Sports Culture Vacances qui sont proposées à des tarifs qui sont toujours très bas ; des manifestations culturelles de la Ville qui restent ouvertes et gratuites ; des navettes associatives qui sont gratuites pour les clubs ; le stationnement en ville qui est gratuit ; la navette urbaine qui est gratuite pour le grand public ; les chéquiers associatifs qui apportent du pouvoir d'achat aux bénévoles ; autant de mesures, et on peut partager quand même aussi ce point positif, qui concernent également toutes les couches sociales de cette ville. Tout le monde peut en bénéficier, y compris les personnes qui sont certainement moins favorisées que d'autres. Il faut aussi regarder les points positifs même si, je répète, vous êtes certainement dans votre rôle et dans votre fonction quand vous mettez le doigt sur les points qui le sont peut-être moins. Patricia, tu voulais répondre tout à l'heure ? Je vais laisser parler Robert et puis je donnerai mon point de vue sur l'intervention de Bernard sur la santé.

**M. GAILLAT** : Deux questions sur le DOB très précises et très simples. Est évoqué dans le DOB un début de paiement pour 2018 sur Remazeilles pour l'EPFL. Rappelez-moi à partir de quand doit-on payer l'EPFL qui a en réserve actuellement Remazeilles et où en est le projet que nous devons conduire pour permettre d'utiliser cet espace. Première question. Je pose les deux. Je ne vois rien dans le DOB sur ...

**M. LACRAMPE** : Sur ta première question, L'EPFL normalement porte des projets pour les collectivités, cela peut être d'une durée variable mais la norme c'est 5-6 ans et pour l'acquisition du terrain Remazeilles qui a été signée, je n'avais pas en tête la date exacte, 26 février 2016, c'est un projet qui est porté par 4 ans. Toi la question que tu poses, cela concerne les frais de portage ? Il n'y en a pas eu en 2017, il y en aura en 2018, 31 000 euros, en 2019, zéro, et le solde en 2020.

**M. GAILLAT** : Je n'ai rien vu dans le DOB, Monsieur DALL'ACQUA, concernant un projet sur la ferme de Pondeilh que vous avez achetée il y a deux ans en vue d'y faire des locaux pour des associations, c'était ce qui avait été dit au Conseil Municipal, je n'ai rien vu dans le DOB en termes de projet. Donc, cela veut dire que c'est reporté pour plus tard.

**M. LACRAMPE** : Même si tu n'as pas posé la question puisqu'on est là, et à partir du moment où on a les informations, il n'y a aucune raison qu'on ne les donne pas. En ce qui concerne l'acquisition du terrain Gilbert, qui avait aussi été acté en 2016, 2017 également zéro frais de portage.

**M. GAILLAT** : Et dernier point. Vous évoquez que l'on réintègrait dans le Budget Principal le déficit constaté du lotissement de Soeix ; première question, il se monte à combien le déficit ? Ce n'est pas écrit dans le DOB.

**MM. LACRAMPE et DALL'ACQUA** : De mémoire 267 000 euros.

**M. GAILLAT** : Question subsidiaire : combien a-t-on eu d'acquéreurs à rembourser ?

**M. LACRAMPE** : Tu poses une question dont tu connais la réponse.

**M. GAILLAT** : Non, pas du tout !

**M. LACRAMPE** : Gagnons du temps. J'aurais préféré que tu me dises que c'était finalement une bonne chose parce que cela allait permettre de lever les inquiétudes du Lycée Agricole de Soeix.

**M. GAILLAT** : Tu connaissais mes observations ici à ce Conseil Municipal. J'aurais pu aussi crier victoire. Je ne l'ai pas fait. Donc, là, ma question c'est : combien d'acquéreurs a-t-on eu à rembourser ? J'entends aucun, donc cela me satisfait.

**M. LACRAMPE** : Parce qu'à mon avis il y avait eu peut-être une appréciation, en tout cas une évaluation trop élevée du prix de revient.

**M. GAILLAT** : Il y avait eu une grosse communication. J'en ai terminé.

**M. BAREILLE** : C'est vrai que je ne m'attendais pas à ce que le débat sur la maternité et l'hôpital vienne ici. Je m'étais posé la question, et j'avais quand même un certain nombre d'éléments pour pouvoir le faire, d'inscrire une question d'actualité dans ce cadre-là et j'aurais peut-être mieux fait de le faire, parce que cela aurait permis à Bernard notamment, voire à d'autres, y compris d'autres dans la majorité, d'évoluer dans le débat tel qu'il était posé à partir des éléments factuels et qui seront prouvés dans un nouveau référé qui sera déposé dans les jours à venir sur le fait qu'il y a eu insincérité la plus totale dans le mémoire en défense qui a été déposé par l'ARS qui a cité par exemple à moment donné 4 événements indésirables graves ; écrit pour dire ensuite plusieurs et pour pouvoir prouver tel que nous le ferons dans les jours prochains qu'il n'y en a aucun puisque l'enquête qui a eu lieu au sein de l'hôpital sur 2 événements indésirables graves déclarés de manière infondée en 2017, peu de temps avant la prise de

l'arrêté administratif par l'ARS, ont été considérés comme infondés et retirés de la liste qui plaçait l'hôpital d'Oloron en matière d'obstétrique en dessous, en termes de réussite, d'un système de santé comme celui d'Haïti. C'est ce qui a été souligné par notre avocat en remarquant qu'aucune pièce n'avait été déposée, ce qui est grave et ce qui a conduit d'ailleurs à ce que cette rumeur sur la dangerosité, le nombre d'événements indésirables graves, soit devenue le seul élément et non plus l'incapacité à recruter, le tribunal administratif ayant renvoyé au jugement sur le fond le dossier de 220 pages. Nous avons fourni l'intégralité des échanges de courriers et de mails d'engagements de 11 médecins, d'autres n'ont pas souhaité ; pour 11, ils ont accepté et le tribunal ayant considéré et je cite les termes « aucun recrutement n'ayant été effectué quelle qu'en soit la cause, la cause étant renvoyée au jugement sur le fond ». Alors, je me sens un peu blessé, peut-être parce que le débat n'avait pas été préparé, parce que est-ce que je me situe dans ceux qui ont effectué les discours et les courriers insultants et méprisants ...

**M. UTHURRY** : Je te l'aurais dit.

**M. BAREILLE** : Je préfère que ce soit dit...

**M. UTHURRY** : Tu connais ces courriers aussi bien que moi.

**M. BAREILLE** : Deuxième chose, mais chacun assume les responsabilités qu'il a à assumer dans le cadre de la fonction qu'il a à exercer. Ce que je tiens à dire, et moi je ne suis pas du tout agressif vis-à-vis des médecins, quand on voit que le Cabinet du Président de la République justifie la fermeture en disant que la commission médicale l'a demandée depuis 2015 alors que l'ARS en 2016 a renouvelé l'agrément en disant « la maternité n'est pas dangereuse, j'exige simplement qu'elle déménage ». Quand le Cabinet du Président de la République se permet de dire que la fermeture a eu lieu avec l'accord des médecins de ville, c'est le seul endroit du pays, et je ne leur en veux pas parce que j'ai cherché à comprendre, et ce que j'ai cru comprendre bien que je ne sois pas apte à sonder les consciences, c'est qu'on a vendu aux médecins le fait que précisément, pour sauver l'hôpital, il fallait se débarrasser de la maternité. Et la question, le risque n'est pas de la fermeture de l'hôpital mais le risque, il est clairement précisé et affirmé dans l'accélération de la réforme telle qu'elle est annoncée : accélération de la fermeture de lits, l'ambulatoire. Au moins, cela a le mérite, à Saint-Claude, qui est dans la même situation que nous, on leur dit clairement : « l'hôpital ne fermera pas, les opérations programmées, c'est terminé, l'ambulatoire et les personnes âgées aussi. » Il est évident qu'on n'imagine pas mettre un investissement de 18 millions dans un établissement qui fermerait mais la réforme n'est pas propre à Oloron sauf que la situation dans laquelle on se trouve, il vaudrait mieux qu'on soit comme à Saint-Claude, avec l'hôpital bienveillant y compris sa direction qui mène la bataille. Ce n'est pas compliqué pourtant, 25 médecins qui sont à la pointe du combat alors qu'ici nous avons une déclaration de la commission médicale, je m'excuse, qui dit qu'il règne un climat

délétère dans le territoire du fait de la position de ceux qui nourrissent encore un espoir de sauver la maternité. Je m'excuse mais en toute honnêteté, fermement dans mes convictions, je continuerai cette bataille avec les citoyens, avec tous les élus qui voudront bien la mener. J'espère que nous la gagnerons, et il y a déjà eu deux accouchements en urgence qui se sont bien finis. Peut-être semble-t-il un nouveau la nuit dernière, peut-être, mais nous attendons d'avoir les éléments, nous verrons exactement ce qui s'est passé et à la cadence d'une urgence par mois nous allons vers un drame. Mais s'il arrive, ce ne sera ni la faute des médecins, ni de ceux qui n'ont pas défendu la maternité ; ce sera la responsabilité de l'Etat dans la conduite d'une politique de désertification sur le territoire comme le nôtre.

**M. LABARTHE** : Je voudrais répondre très brièvement à Bernard UTHURRY par rapport à ce qu'il a dit tout à l'heure au sujet des relations qu'il pouvait y avoir entre la ville d'Oloron Sainte-Marie et notamment la Communauté de Communes. Je vais parler d'un point précis, les affaires environnementales. Je tiens à préciser qu'à ce niveau-là il n'y a aucun problème entre l'intercommunalité et la ville d'Oloron Sainte-Marie, sauf que la ville d'Oloron est engagée depuis très longtemps sur ces sujets-là et notamment tout ce qui est énergies renouvelables avec le photovoltaïque, on le verra avec la méthanisation, on le verra avec le réseau chaleur et aujourd'hui il faut bien qu'à un moment donné, à l'échelle du territoire, il y ait une locomotive et la locomotive qu'on le veuille ou qu'on ne le veuille pas, à ce niveau-là, c'est la Ville d'Oloron Sainte-Marie. Et je souhaiterais que dans les propos que tu tiens par rapport au litige qu'il pourrait peut-être y avoir entre la ville-centre et l'intercommunalité, c'est chacun à sa place mais il ne faut pas oublier avant tout que la ville d'Oloron, qui est quand même la capitale de ce territoire, perde son âme parce qu'aujourd'hui on a un territoire qui s'est élargi. Chacun a sa place et la ville d'Oloron est grandement à sa place à ce niveau-là. Je suis persuadé que plus on interviendra sur ces dossiers qui vont nous faire d'ailleurs économiser un petit peu d'argent dans le futur, puisque c'est cela l'objectif, pour pourquoi pas obtenir une autonomie peut-être pas totale mais une autonomie énergétique, on pourra y arriver aussi ; je crois que cela ne peut être que bénéfique pour l'ensemble du territoire. Ne cherchons pas de division, chacun à sa place, et surtout que la ville d'Oloron ne perde pas son âme.

**M. UTHURRY** : Je crois André que nous sommes convergents là-dessus et que les propos que tu viens de tenir, je peux les signer, sauf que ce n'est pas la même idée du quotidien, cela saute aussi aux yeux. Par rapport aux propos de Robert, est-ce que vous m'avez entendu dire une seule fois que le combat pour la préservation et le maintien d'une maternité à Oloron étaient illégitimes. Je dis simplement qu'il ne faut pas se tromper de combat et que, sous prétexte de sauver la maternité, il ne faut pas attaquer l'offre de soins. Je n'ai parlé de personne : je n'ai pas parlé de la direction. J'ai dit simplement que lors des vœux le personnel a été maltraité et j'ai dit simplement que des courriers sont partis. Ils ne sont pas partis d'Oloron ; ils sont plutôt partis de Lourdios.

**M. LABARTHE** : Je ne connais pas ce dossier.

**M. UTHURRY** : Ce sont des courriers qui sont insultants, qui laissent des traces et qui en tous les cas n'apportent rien à la problématique de l'offre de soins en ville, oui peut-être un petit peu au parcours personnel de ceux qui les portent. Robert, je ne sais pas si tu as été atteint par ce que j'ai dit...

**M. BAREILLE** : Oui je l'ai été.

**M. UTHURRY** : En tous les cas, j'ai dit ce que je pensais, j'ai dit ce que j'ai vécu le jour de ces vœux et je n'ai pas été le seul à vivre les choses de cette manière-là parmi les gens qui tous souhaitent le maintien d'une maternité à Oloron et nous, plus que tous autres, en tant qu'élus et responsables, qui n'avons jamais manqué une réunion et qui avons toujours effectivement voté, dans le sens des mesures qui étaient prises, parfois en ayant posé des questions au chasseur de têtes recruteur ...

**M. BAREILLE** : Ça n'est plus le sujet sincèrement, d'ailleurs il n'est pas évoqué par l'ARS ni par le Ministère.

**M. UTHURRY** : Je veux que les choses soient claires ; ce n'est pas en attaquant le restant de l'offre de soins qui concerne 80-90 % de l'offre de soins sur LE territoire, dont nous avons absolument besoin parce que le territoire n'est pas Oloron, et il va largement au-delà d'Oloron, que nous sauverons la maternité.

**M BAREILLE** : Cela j'y souscris totalement.

**M. LACRAMPE** : Je rappelle qu'on est à la première question de l'ordre du jour mais je veux quand même dire deux choses par rapport à ce qui vient d'être précisé. Je crois que nous avons tous été unanimes, tu viens de le rappeler Bernard, cela a été rappelé, pour dire combien nous étions attachés à notre maternité ...

**M. BAREILLE** : On était plus unanimes les uns que les autres quand même.

**M. LACRAMPE** : Ce n'est pas cela que je voulais dire. Il n'y a pas eu un seul élu qui se soit manifesté contre. Aujourd'hui, vous venez de le rappeler, il y a une procédure sur le fond devant le Tribunal Administratif. Robert, quand tu dis ça, tu avais présenté une motion, elle a été mise sur la table, elle a circulé, tu ne peux pas faire le reproche à qui que ce soit, et surtout pas à moi, de ne pas l'avoir présentée. Aujourd'hui, il y a une procédure en cours, attendons le résultat de cette procédure...

**M. BAREILLE** : Non moi je ne vais pas attendre !

**M. LACRAMPE** : J'ai entendu ce que tu as dit tout à l'heure, que tu allais engager un autre référent. Si je peux aller jusqu'au bout, je veux dire aussi qu'il nous appartient à tous ici, autour de cette table du Conseil Municipal et à tous dans l'enceinte de la Communauté de Communes de dire aussi qu'il y a un contrat local de santé qui est important sur ce territoire, qu'il nous appartient de le faire vivre parce qu'aujourd'hui on voit bien qu'il y a une prise de conscience très importante, notamment de l'ensemble des médecins, de toutes les professions para-médicales qui sont en train de travailler d'arrache-pied sur une organisation de la santé publique sur ce territoire, une organisation de l'offre de soins pour tenter d'attirer de nouveaux médecins parce que c'est ça aujourd'hui l'un des enjeux importants, la pénurie de médecins sur ce territoire, et c'est l'un des points positifs qu'il nous appartient aux uns et aux autres de faire vivre et on s'y emploie chaque jour. Et pour revenir sur ce que disait André, tu n'as fait que confirmer ce que j'avais dit il y a quelques instants avant, à savoir que la ville d'Oloron s'était positionnée très fortement sur tout ce qui avait trait à TEPCV, tu y as pris une large part, et aujourd'hui la Communauté de Communes avec le projet TEPOS s'inscrit également dans cette continuité, dans cette mutualisation, pour essayer d'aller encore plus loin, très fortement portée par l'avance qui a été prise par la ville d'Oloron, et c'est très bien ainsi. Si vous en êtes d'accord, je souhaiterais mettre au vote la tenue de ce Débat d'Orientation Budgétaire.

**M. MAILLET** : Avant de le soumettre au vote, j'aimerais terminer ce Débat d'Orientation Budgétaire.

**M. LACRAMPE** : Ah oui, je pensais que tu avais terminé.

**M. MAILLET** : Ce n'est pas moi qui n'ai pas terminé. C'est vous qui n'avez pas terminé puisque c'est un Débat d'Orientation Budgétaire qui comprend l'eau et l'assainissement que nous n'avons pas traités. Concernant l'eau et l'assainissement, on va essayer de faire comme l'année dernière, on va faire un pack pour que tout le monde comprenne bien les enjeux. Les commissions se sont réunies en préambule de ce Débat d'Orientation Budgétaire et on s'est dit les choses. Je ne fais que rapporter ce que je vous ai déjà indiqué lors du travail effectué en commission. Au sujet de l'eau, Monsieur ROSENTHAL, quand vous avez lu vos orientations budgétaires puisque vous êtes président de cette commission, il y a quand même un élément qui demeure relativement inquiétant pour 2018, c'est le taux de désendettement. En 2018, la progression qui va s'afficher et là Monsieur DALL'ACQUA, contrairement effectivement à ce qui a été fait pour la Ville, on a le calcul du taux de désendettement, on avoisine le taux pour lequel cela va commencer à devenir compliqué. Je ne vais faire que redire ce que j'ai dit en commission, que je vous appelle à la plus grande des prudenances, à essayer de rechercher effectivement les marges de manœuvre qui vont permettre à la régie de l'eau de retrouver -puisque je le rappelle on est sur trois budgets différents maintenant, le budget de l'eau et de l'assainissement n'est plus maintenant un budget conforté avec celui de la Ville- pour que cet

endettement que connaît la régie de l'eau puisse s'améliorer au fil des années dans la mesure où comme je l'ai dit tout à l'heure la nouvelle loi des finances nous oblige. On a fixé à l'heure actuelle pour 2018 et 2020 le principe même qu'à partir de 12 années les finances devenaient préoccupantes. Par contre, je dirai quelque chose qui est plutôt favorable, vous avez pris compte des observations que j'avais faites l'année dernière sur les clés de répartition du personnel de la ville vers les régies. J'avais évoqué le cas de plusieurs personnes qui à mon goût étaient effectivement réparties sur les budgets eau et assainissement un peu trop opportunément et le fait que vous soyez intervenus sur ces postes-là n'est pas neutre puisque sur le budget de l'eau on fait une économie de 64 000 € et sur celui de l'assainissement une économie de 14 000 €. J'ai fait le calcul en gros, sur la facture d'un abonné, cela représente quand même une économie de 17,50 €, ce qui n'est pas neutre et je vous engage vivement, dans les années à venir, à reprendre un certain nombre de collaborateurs qui font partie de cette clé de répartition pour revoir si dans les pourcentages ils sont effectivement à leur place. Je note entre autres -et j'en profite pour réagir parce que tout à l'heure je ne l'ai pas fait, je ne suis pas intervenu sur le personnel- que les personnels de Cabinet sont intégrés dans cette répartition ; je vous rappelle quand même que sur ce type de personnel nous attendons effectivement, mais je suppose que vous le ferez lors du budget dans quelques semaines, nous attendons la délibération qui fixera le nombre de collaborateurs de Cabinet au sein de cette collectivité ainsi que le budget y afférent.

J'en terminerai avec les investissements. Vous savez qu'au sein de la commission c'est mon cheval de bataille. On est tous ici pour travailler, pour essayer de présenter des budgets qui soient le plus sincère possible. Là encore, la présentation qui nous est faite des investissements que vous souhaitez réaliser pour l'exercice 2018, je vous en avais fait la réflexion l'année dernière au regard des comptes administratifs et des budgets que l'on avait présentés ici même montrait qu'il y avait une nette différence entre ce que l'on pouvait afficher au Débat d'Orientation Budgétaire, et entre autres au niveau des budgets qui étaient votés au sein de cette collectivité, et ce qui était réalisé jusque-là. Je sais qu'André s'en est expliqué, m'a rappelé que dans cette collectivité les majorités sont passées, qu'elles ont pris du retard, sauf que, je suis désolé, il y a une particularité c'est que les chiffres donnent à l'instant la possibilité de savoir quels sont les retards qui ont été pris. Si je reprends les chiffres que vous nous avez donnés ce soir la moyenne des investissements pour l'eau, entre 2014 et 2017, est de 400 000 € environ ; la moyenne pour l'assainissement est de 585 000 €. Cela fait un retard moyen à la louche pour l'eau de 85 000 € et de 217 000 € pour l'assainissement, ce qui fait que vous totalisez quand même en eau un retard sur investissement de près de 340 000 € par rapport au début de votre exercice, 870 000 € en assainissement. Tout ça pour vous dire que si l'on veut présenter un budget en toute sincérité et un budget sur lequel, jusqu'à maintenant, on a toujours trouvé une unanimité sur les projets qui étaient présentés et sur l'exécution budgétaire. Comme je l'avais fait l'année dernière, comme je l'ai fait en commission, je vous demande simplement, vous avez une période dans votre préparation budgétaire, de revoir un petit peu les investissements qui sont

indiqués à l'heure actuelle sur le Débat d'Orientation Budgétaire pour que cela rejoigne quand même la seule réalité que je connaisse c'est-à-dire la réalité du compte administratif. J'en terminerai là tout en te rappelant Daniel que, y compris dans l'eau et dans l'assainissement, ce sont des postes qui ne sont pas neutres puisque vous avez introduit une taxe fixe qui n'existait pas. C'est pour rebondir sur les propos où je suis conscient que vous cherchez et vous pensez aux gens qui sont en difficulté. Je vous remercie de votre attention.

**M. LABARTHE** : En ce qui concerne la préparation du budget, on est sur la même longueur d'onde, j'ai eu l'occasion de le dire et de le répéter moi aussi. Je pense d'ailleurs que le Maire aussi est sur la même longueur d'onde ...

**M. MAILLET** : On ne peut pas être sur la même longueur d'onde, pour le moment, c'est mal parti pour la sincérité budgétaire.

**M. LABARTHE** : Est-ce que je peux répondre ? Je tiens à te dire que cette particularité notamment en ce qui concerne l'eau et l'assainissement, lorsque j'étais d'ailleurs moi-même à ta place, lorsque j'étais dans l'opposition, d'ailleurs j'ai eu l'occasion de le dénoncer à plusieurs reprises, et je disais toujours qu'on faisait de l'affichage, qu'on inscrivait des opérations budgétaires qui n'étaient jamais réalisées et qui étaient reportées d'une année à l'autre. Je vais donner un exemple : j'ai siégé, Jean-Etienne doit s'en souvenir, dans les années 90 où on avait ici Raymond DIESTE qui était Maire d'Oloron Sainte-Marie et qui prévoyait le remplacement de la canalisation principale du Lourtau. Cela fait combien ? Cela fait trente ans qu'on réajoute au budget chaque année que l'on doit rénover cette canalisation principale d'alimentation d'Oloron qui date de 1893. Voilà comment cela s'est passé pendant des années. Aujourd'hui, tu as tout à fait raison de le dire, que de toute manière il est inutile d'afficher des sommes quand on sait qu'on ne peut pas réaliser les travaux. Je suis entièrement d'accord avec toi, ce n'est pas la peine de mettre 2 millions d'euros pour investir simplement 30 ou 40 % de la somme qui a été inscrite. Nous sommes absolument d'accord là-dessus ; d'ailleurs, on a eu l'occasion d'en parler en commission et moi-même je l'ai affiché. Je puis te dire aussi que le Maire d'Oloron est tout à fait d'accord là-dessus. Je crois qu'il faut qu'il y ait un recadrage avec l'ensemble du personnel. Je ne conteste pas le personnel, il fait son travail. Mais c'est vrai que dans les régies on veut mettre en place aujourd'hui des travaux qui ne peuvent pas être assumés en totalité. Il y a une réserve à avoir par rapport à cela, je suis d'accord avec toi quand on parle de sincérité ; elle est là effectivement, il faut pouvoir programmer des travaux quand on est en capacité de les réaliser. Tu parles des travaux qui sont reportés justement de l'année passée. On va prendre un exemple, celui de la rue d'Aspe dont on parle en dernier ; à moment donné, on était sur le point de réaliser ces travaux sauf qu'au dernier moment les Services entre eux n'avaient pas tout à fait les mêmes priorités. Il arrive aussi parfois que lorsqu'on investit il y a des travaux qui viennent s'ajouter, il y a des réseaux qui sont enfouis, il y a le gaz, il y a l'électricité, on essaie de regrouper un peu tout

ça. C'est vrai que par moment il y a quelques problèmes de recentrage si on veut sur ces projets-là de façon à les faire émerger.

**M. MAILLET** : Au vu des chiffres, ce que l'on peut dire c'est qu'il y a eu quand même pas mal de recentrage depuis 2014. Sur ce que tu disais tout à l'heure sur le recadrage, je voulais indiquer en commission, moi, je ne veux pas entendre parler du recadrage, et j'en profite ici pour remercier les services de l'eau et de l'assainissement, des régies, qui font un travail exemplaire, qui sont mobilisables et corvéables à merci, 365 jours par an. Si recadrage il doit y avoir, cela doit être un recadrage simplement sur la constitution budgétaire et de rentrer dans la réalité. Quant à l'exécution budgétaire, elle est de votre responsabilité, et avant même de recadrer les services, charité bien ordonnée commençant par soi-même, recadrons déjà nos façons de faire et allons plus dans la sincérité budgétaire, on aura tout à y gagner.

**M. LABARTHE** : Ne déforme pas mes propos. Ce que je voulais dire, c'est que de toute manière, il n'a jamais été question pour moi de mettre en cause le personnel, et tu le sais bien. Lorsque je parle de recadrage, bien sûr, c'est un recadrage à la fois technique et politique, bien entendu, et il serait peut-être aujourd'hui bon que l'on retravaille davantage en cohésion avec des services par rapport à ce qui s'est fait précédemment.

**M. GAILLAT** : Personne ne t'en veut, on ne t'en veut pas ; par contre, quand tu prends des exemples dans les années 90, attention parce qu'on parle du budget d'assainissement ici, et puisque tu étais présent, tu sais que c'est la station d'épuration qui a eu les plus gros investissements en la matière.

**M. LABARTHE** : Oui, je le sais, je n'ai pas parlé de l'assainissement, on a parlé de l'eau, la station d'épuration, je le sais.

**M. ADAM** : Je voudrais juste souligner l'intérêt de la mise en place des conseils d'exploitation parce qu'au moins cela permet d'avoir des échanges, d'avoir des propositions et d'avoir des débats constructifs.

**M. LACRAMPE** : Si vous voulez bien, je vais soumettre au vote la tenue de ce Débat. Qui est contre ?

**M. MAILLET** : On l'approuve avec la modification demandée tout à l'heure et on te fait entièrement confiance là-dessus.

**M. LACRAMPE** : La phrase sera : « Prendre acte de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire, Prendre acte de l'existence du Rapport d'Orientation Budgétaire sur la base duquel se tient le débat d'Orientation Budgétaire, Voter la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire 2018 sur la base du Rapport d'Orientation Budgétaire 2018 ». Je vous remercie tous pour votre contribution largement nourrie au Débat d'Orientation Budgétaire et je remercie l'ensemble

des Services pour le travail important, Cathy, toute ton équipe, le Directeur Général des Services, et bien évidemment les Services de l'Eau et de l'Assainissement.

*Le rapport est voté à l'unanimité.*

## **2 – BUDGET PRINCIPAL – OUVERTURE DE CREDITS ANTICIPES**

**M. LACRAMPE** : Sans négliger aucune question que vous pourriez poser, on va essayer d'accélérer un petit peu.

**M. DALL'ACQUA** : L'article L. 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que le Maire peut, sur autorisation du Conseil Municipal, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

L'autorisation précise le montant et l'affectation de ces crédits.

Pour 2018, les montants de ces crédits qu'il vous est proposé de voter sont les suivants :

<b>N° opération</b>	<b>Article / Fonction</b>	<b>Intitulé</b>	<b>Montant</b>
106	2128 324	Parcours découverte archéologie	525
10601	2138 824	Trinquet partie restaurant	60 000
204	2117 833	Régénération patrimoine arboré	10 000
500	2151 822	Voirie	1 000
501	2188 810	Matériel ST	8 000
502	2184 0200	Matériel Divers	2 500
504	2176 324	Acquisition patrimoine	10 600
508	2183 0200	Matériel informatique	22 000
510	2121 823	Plantations	3 500
511	21318 0200	Bâtiments divers	8 735
515	2184 213	Matériel Ecoles	500
516	21312 213	Travaux écoles	3 000
524	2128 824	Programme giratoires	4 000

531	21534 822	Esplanade du IV septembre	58 340
716	21318 01	Mise aux normes incendie	15 000
720	21318 01	TEPCV	415 000
725	2138 412	Tribunes du stade	50 000
1104	21318 0200	Changement chaudières	7 300
5011	2188 40	Acquisition petit matériel sce sport	5 200
727	2152 324	Mobilier commémoratif	2 800
<b>TOTAL</b>			<b>688 000</b>

Votre assemblée est invitée à :

- **APPROUVER** ce rapport,
- **VOTER** les crédits anticipés précités.

**M. GAILLAT** : Les tribunes du stade où en est-on et connaît-on aujourd'hui le montant de la prime de remboursement de l'assurance ?

**M. SERENA** : Pour le moment, non, les architectes travaillent sur le projet, on a une réunion demain à 14 h 30. Ils rendront d'ici un mois et demi à peu près une première esquisse du travail qu'ils auront fait pour voir si cela convient aussi au club et après on aura au niveau de l'assurance un retour par rapport à leur projet dans le coût qu'ils auront estimé.

**M. GAILLAT** : Aujourd'hui tu me confirmes qu'on n'a pas l'estimation.

**M. SERENA** : Non, pour l'instant, rien.

**M. GAILLAT** : Si on a un projet qui dépasse de trois fois l'estimation de l'assurance, on reporte de deux ans...

**M. SERENA** : D'abord, on va attendre le coût des travaux et puis on verra avec les assurances à combien ils estiment la perte de la tribune.

**M. MAILLET** : Sur le Trinquet, partie restaurant, il y a 60 000 euros, cela correspond à quoi ?

**M. SERENA** : C'est tout ce qui est le changement de la climatisation.

**M. MAILLET** : On avait délibéré à deux reprises au sein de cette assemblée que, sous réserve d'un contrat passé avec le gérant, la Ville s'engageait à faire un certain nombre de travaux, au moins faire les travaux nécessaires pour la bonne exploitation de cet établissement. On a vu par la suite qu'un certain nombre de difficultés ont amené l'établissement à être en redressement judiciaire et on s'était aperçus lorsque vous nous aviez présenté cet état de fait, dont vous n'êtes pas responsables, que nous avons des arriérés de loyers. Nous avons donc un passif avec le gérant de cette Société. Juste une question : d'abord, est-ce qu'il y a toujours des arriérés et quel est leur montant ?

**M. SERENA** : Dans les 80 000 €.

**M. MAILLET** : On a un arriéré de 80 000 € et on va engager là une dépense de 60 000 €, dépense pour laquelle le contrat que nous avons passé avec le gérant ne tient plus puisqu'il n'avait pas été signé. Je veux essayer de comprendre. Est-ce que ces travaux de climatisation sont absolument nécessaires ? Est-ce qu'ils sont contractuels ? Où en est-on des contentieux que vous deviez avoir avec les artisans parce que quand je vois les chiffres continuer à se présenter à nous, on nous demande gentiment de délibérer, sauf qu'en contrepartie je ne vois pas de chiffre en recettes, recette par exemple d'un quelconque sinistre qu'on pourrait éventuellement pouvoir compter pour financer cette opération de la climatisation.

**M. LACRAMPE** : Aujourd'hui, tu viens de le rappeler, il y a ces travaux qui sont à réaliser -si je disais quelque chose d'erroné vous m'arrêteriez- mais moi pour ce que j'en sais ces travaux sont à réaliser, certainement que les exploitants doivent réclamer la réalisation de ces travaux en disant que cela les pénalise dans l'exercice de l'exploitation. A charge ensuite pour la Ville, lorsqu'elle les aura réalisés, de se retourner contre les entreprises qui ont été défaillantes et ensuite il appartient à la Ville aussi d'engager l'action nécessaire pour récupérer le montant des loyers.

**M. MAILLET** : Comment peut-on nous imposer, alors qu'il n'y a aucun contrat, alors que la responsabilité de la Ville n'est pas engagée puisque ce n'est pas de sa responsabilité s'il y a un dysfonctionnement au niveau du matériel qui compose cet établissement, alors que l'établissement a des arriérés de loyers, de faire les travaux nécessaires ?

**M. LACRAMPE** : Ce sont des actions différentes. Le fait qu'il y ait des retards de loyers, c'est la responsabilité de la Ville de se donner les moyens de récupérer ces loyers.

**M. MAILLET** : Quels sont aujourd'hui les moyens que s'est donné la Ville pour récupérer ces loyers ?

**M. LACRAMPE** : On va essayer de répondre sur la question des travaux. Je vais demander à Laurent de répondre.

**M. PARIS (DGS) :** Je veux juste préciser qu'en tant que propriétaire du Trinquet, nous sommes tenus responsables de la mise en état de l'infrastructure et il a été considéré que le système de chauffage-climatisation devait être mis en état de marche par la Ville hors l'installation qui avait été faite en son temps par la Société HED pour sa cuisine. Pour rappel, il incombait à la Ville de remettre en état le sol et le système de chauffage-climatisation. Comme l'a dit Daniel LACRAMPE, aujourd'hui la Ville est mise en demeure de respecter son obligation de propriétaire près du Tribunal de Grande Instance et nous avons à répondre de cette remise en état en tant que propriétaire. En parallèle, la Ville a missionné, et vous en aurez l'information au prochain Conseil, l'avocat qui avait été missionné dès 2011 sous votre mandature, Maître BORDENAVE, afin de voir auprès du Tribunal Administratif cette fois-ci la responsabilité des entreprises qui ont été déclarées défaillantes par l'expert mandaté par le Tribunal Administratif. On attendra un jugement là-dessus. Nous ferons valoir les frais de la collectivité pour réparer l'équipement ; nous ferons valoir les frais d'expertise qui s'élèvent aujourd'hui à près de 30 000 euros et les frais de réparation du sol qui sont aujourd'hui (dernière facture datant de février 2017) à peu près de 14 000 euros. Concernant les loyers, près de 80 000 euros qui concernent pour partie les loyers du restaurant et l'autre partie ce sont les redevances d'occupation du domaine public de la partie sportive -la convention d'occupation a été résiliée au 31 décembre- donc des impayés cumulés à près de 83 000 euros. Le Trésor Public a engagé les procédures de recouvrement mais qui sont pour l'instant bloquées par la procédure de redressement et donc l'action aujourd'hui en référé par HED c'est de demander la suspension de ces paiements en attente que les travaux soient terminés par la Ville. L'affaire est aujourd'hui dans les mains de l'avocat de la collectivité.

*Le rapport sur l'ouverture de crédits anticipés Budget Principal est adopté à l'unanimité.*

### **3 – BUDGET ANNEXE DE L'EAU – OUVERTURE DE CREDITS ANTICIPES**

**M. ROSENTHAL :** L'article L. 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que le Maire peut, sur autorisation du Conseil Municipal, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

L'autorisation précise le montant et l'affectation de ces crédits.  
Pour 2018, il est proposé de voter les crédits suivants :

Articles	Intitulés	Montants
2188	Autres immobilisations	33 500
	<b>TOTAL</b>	<b>33 500</b>

Votre assemblée est invitée à :

- **APPROUVER** ce rapport,
- **VOTER** les crédits anticipés précités.

*Le rapport sur l'ouverture de crédits anticipés Budget Annexe de l'Eau est adopté à l'unanimité.*

#### **4 – BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT – OUVERTURE DE CREDITS ANTICIPES**

**M. LABARTHE** : L'article L. 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que le Maire peut, sur autorisation du Conseil Municipal, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

L'autorisation précise le montant et l'affectation de ces crédits.

Pour 2018, il est proposé de voter les crédits suivants :

Articles	Intitulés	Montants
2031	Etudes	3 350
21532	Réseaux d'assainissement	40 500
2128	Autres terrains	3 500
2138	Autres constructions	13 900
2188	Autres immobilisations corporelles	3 200
	<b>TOTAL</b>	<b>64 450</b>

Votre assemblée est invitée à :

- **APPROUVER** ce rapport,
- **VOTER** les crédits anticipés précités.

*Le rapport sur l'ouverture de crédits anticipés Budget Annexe de l'Assainissement est adopté à l'unanimité.*

## **5 – CLES DE REPARTITION BUDGET PRINCIPAL / BUDGETS ANNEXES DES SERVICES DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT**

**M. LACRAMPE** : Afin d'affiner la répartition des coûts des salaires et charges des agents dont les missions sont réparties partiellement sur les budgets annexes de l'eau et de l'assainissement, il convient d'appliquer des clés de répartitions comptables allant de 5 % à 20 % sur chacun de ces agents.

La proposition de répartition de clés est la suivante :

LAPERNE Carole	Directrice du Cabinet	5 %
CAMI Véronique	Cabinet du Maire	5 %
PARIS Laurent	Directeur Général des Services	5 %
CASTEX Ingrid	Direction Générale des services	5 %
CANDELOT Gisèle	Direction Générale des services	5 %
LARTIGUE Virginie	Services Généraux	10 %
SAINT-CRICQ Jacques	SG / Informatique	15 %
GUIRAUD Sandrine	SG / Accueil	5 %
LENDRES Anne-Marie	SG / Accueil	5 %
CASTILLON Séverine	SG / Courrier - Reprographie	20 %
VIDART Régis	SG / Entretien	15 %
CORNO Sylvia	Communication	5 %
SERVAT Sandrine	Ressources Humaines	10 %
GABILLON Stéphanie	Ressources Humaines	10 %
CASTEIGNAU Danièle	Ressources Humaines	10 %
ROQUES Christine	Ressources Humaines	10 %
GARCES Cathy	Finances	15 %
GAUTHIER Christine	Finances	10 %
TUCOO Barbara	Finances	10 %
SAMAIN Adeline	Promotion territoire – Eco-financements	10 %
CONDES Dominique	Domaine Public	20 %
LARROUCAU Jean-Marc	Directeur Services Techniques	15 %
LEFEVRE Charlotte	DST - Chargée de mission Energie	5 %
BERENGUER Denise	DST - Secrétariat	15 %
ETCHEVERRY Daniel	DST - Bureau d'études	15 %

ARROSERES Jean-Claude	DST - Bureau d'études	15 %
LADEUIX David	CTM – Directeur Adjoint	10 %
PALAS Monique	CTM - Secrétariat	15 %
LESPONNE Christine	CTM - Secrétariat	15 %
LUNA Geneviève	CTM - Ressources	15 %
BARLET Joël	CTM - Magasin	15 %
DALL'ACQUA Cédric	CTM - Garage	15 %
MARTINS Paul	CTM - Garage	15 %
SUBERCAZE Didier	CTM - Maintenance voirie urbaine	10 %
LACAZETTE Fabien	CTM - Maintenance voirie rurale	10 %
ETCHECOPAR Emile	CTM - Maintenance voirie rurale	10 %
CASTILLON Michel	CTM - Maintenance voirie rurale	10 %
GAROS André	CTM - Maintenance voirie rurale	10 %
DESPERBEN Jean	CTM - EOP	15 %
HEUGAROT André	CTM - EOP	15 %

Votre assemblée est invitée à :

- **ADOPTER** le présent rapport,
- **PRECISER** que cette répartition fera l'objet de réactualisation chaque année.

*Le rapport sur les clés de répartition Budget Principal/Budgets Eau et Assainissement est adopté à l'unanimité.*

## **6 – CLES DE REPARTITION BUDGET PRINCIPAL / BUDGET ANNEXE DU SERVICE DES NAVETTES URBAINES**

**Mme POTIN** : Afin d'affiner la répartition des coûts des salaires et charges des agents dont les missions sont exercées partiellement pour le service des navettes urbaines, il convient d'appliquer des clés de répartitions comptables allant de 5 % à 20 % sur chacun de ces agents.

La proposition de répartition de clé pour ce budget annexe est la suivante :

LARTIGUE Virginie	Services Généraux/Navette	20 %
GUIRAUD Sandrine	SG / Accueil	10 %
LENDRES Anne-Marie	SG / Accueil	10 %
CASTILLON Séverine	SG / Courrier - Reprographie	5 %
CASENAVE Sylvie	Communication	5 %
CORNO Sylvia	Communication	5 %
GARCES Cathy	Finances	5 %
TUCOO Barbara	Finances	5 %

ETCHEVERRY Daniel	DST - Bureau d'études	5 %
ARROSERES Jean-Claude	DST - Bureau d'études	5 %
SUBERCAZE Didier	CTM - Maintenance voirie	10 %
ETCHECOPAR Emile	CTM - Maintenance voirie	10 %

Votre assemblée est invitée à :

- **ADOPTER** le présent rapport,
- **PRECISER** que cette répartition fera l'objet de réactualisation chaque année.

*Le rapport sur les clés de répartition Budget Principal/Budget Navettes Urbaines est adopté à l'unanimité.*

## **7 – CLES DE REPARTITION ENTRE LES BUDGETS ANNEXES DES SERVICES DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT**

**Mme TORCAL** : Il apparaît que des agents dont les salaires et charges sont supportés par le budget annexe du service de l'eau exercent également leur mission pour le service de l'assainissement. Il est donc nécessaire que ces charges soient supportées de façon identique par les deux budgets annexes. Il convient d'appliquer une clé de répartition comptable à hauteur de 50 % sur chacun de ces agents.

La proposition de répartition de clé du budget annexe de l'eau vers le budget annexe de l'assainissement est la suivante :

SALAS Elisabeth	Gestion de la régie	50 %
BOY Frédéric	Gestion technique	50 %
CAZENAVE Jean-Pierre	Assistant régie	50 %
MEYRE Anthony	Agent technique	50 %

Votre assemblée est invitée à :

- **ADOPTER** le présent rapport,
- **PRECISER** que cette répartition fera l'objet de réactualisation chaque année.

*Le rapport sur les clés de répartition entre les budgets annexes Eau et Assainissement est adopté à l'unanimité.*

## **8 – PRISE EN CHARGE DES FRAIS D'UTILISATION DU MATERIEL DE LA VILLE PAR LES BUDGETS ANNEXES DES SERVICES DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT**

**M. ROSENTHAL** : Il apparaît que les services de l'eau et de l'assainissement utilisent du matériel appartenant à la ville pour la réalisation de certains travaux. Les charges relatives à ce matériel sont entièrement supportées par le budget principal. Il convient de faire supporter par les budgets annexes des services de l'eau et de l'assainissement le coût d'utilisation de ce matériel.

Il est proposé de refacturer aux services de l'eau et de l'assainissement les charges afférentes au matériel utilisé (frais d'entretien, carburant, amortissements...), hors charges de personnel, au prorata du temps d'utilisation par ces services.

Votre assemblée est invitée à :

- **APPROUVER** ce rapport.

*Le rapport sur la prise en charge des frais d'utilisation du matériel est adopté à l'unanimité.*

## **9 – APUREMENT D'IMPAYES AUPRES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU HAUT-BERN**

**M. CORBIN** : Après vérification de nos comptes, il apparaît que la Ville est redevable envers la Communauté de Communes du Haut-Béarn d'une somme de 18.368,56 € au titre des fluides 2010 de la villa Bourdeu (T 132/2010 – CCPO).

Compte tenu de l'ancienneté de la créance, la commune peut faire valoir la déchéance quadriennale. Toutefois, dans le cadre des relations Ville / Communauté de Communes, il est proposé de lever la déchéance quadriennale et de procéder au paiement de cette créance.

Votre assemblée est invitée à :

- **APPROUVER** ce rapport,
- **DECIDER** de lever la déchéance quadriennale concernant la créance envers la Communauté de Communes,

- **AUTORISER** Monsieur le Maire à mandater cette créance.

*Le rapport sur l'apurement d'impayés est adopté à l'unanimité.*

## **10 - APPROBATION DE L'ADHESION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU HAUT-BERN AU SYNDICAT MIXTE OUVERT NUMERIQUE 64**

**Mme POTIN :**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 5211-17, L. 1425-1, L. 5214-27,

VU la délibération 170131-01 du 31 janvier 2017 de la Communauté de Communes du Haut-Béarn portant sur la modification des statuts et notamment son article 7-2 donnant compétence pleine et entière à la Communauté de Communes en matière d'aménagement numérique conformément à l'article L. 1425-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la constitution prochaine d'un syndicat mixte ouvert départemental d'aménagement numérique, pour la mise en œuvre du SDTAN des Pyrénées-Atlantiques et le développement des usages et services numériques, ouvert à l'adhésion des intercommunalités situées totalement ou partiellement sur le territoire des Pyrénées-Atlantiques,

VU les projets de statuts du Syndicat Mixte ouvert « Numérique 64 »,

VU la délibération 171109-02 du 9 novembre 2017 de la Communauté de Communes du Haut-Béarn portant validation de principe de la création et de l'adhésion de la Communauté de Communes du Haut-Béarn au Syndicat Mixte Ouvert du numérique dans les Pyrénées-Atlantiques,

VU l'article L. 5214-27 du CGCT selon lequel sauf dispositions statutaires contraires, l'adhésion de la Communauté de Communes à un syndicat mixte est subordonnée à l'accord des Conseils municipaux des communes-membres de la Communauté de Communes, donné dans les conditions de majorité qualifiée requises pour la création de la communauté,

Votre assemblée est invitée à :

- **APPROUVER** l'adhésion de la Communauté de Communes du Haut-Béarn au Syndicat Mixte du numérique dans les Pyrénées-Atlantiques,
- **DONNER** délégation à Monsieur le Maire à l'effet de prendre toutes mesures permettant la mise en œuvre de la présente délibération et d'en informer le Président de la Communauté de Communes du Haut-Béarn.

*Le rapport sur l'approbation de l'adhésion de la Communauté de Communes du Haut-Béarn au Syndicat Mixte Ouvert Numérique 64 est adopté à l'unanimité.*

## **11 - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

**M. DALL'ACQUA** : Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaire au bon fonctionnement des services.

### **1°) CREATION D'EMPLOIS PERMANENTS**

#### **DIRECTION VIE DE LA CITE**

- **1 POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF** à temps complet sous Contrat à Durée Déterminée du 1<sup>er</sup> avril 2018 au 31 mars 2019, dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire (article 3-2 de la loi du 26 janvier 1984), afin d'assurer le secrétariat de la Direction Vie de la Cité.

La rémunération sera basée sur celle afférente au 1<sup>er</sup> échelon du grade d'adjoint administratif catégorie hiérarchique C (indice brut 347 Indice majoré 325).

#### **DIRECTION GENERALE DES SERVICES :**

##### **Domaine Public /Etat civil :**

- **1 POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF** à temps complet au service de l'Etat civil en qualité de fonctionnaire stagiaire. Ce poste appartient à la catégorie hiérarchique C1.  
La rémunération sera basée sur celle afférente au grade d'adjoint administratif, catégorie hiérarchique C.

## **DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES :**

### **Service des Eaux :**

- **1 POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE** à temps complet sous Contrat à Durée Déterminée du 1<sup>er</sup> avril 2018 au 31 mars 2019, dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire (article 3-2 de la loi du 26 janvier 1984).

La rémunération sera basée sur celle afférente au 1<sup>er</sup> échelon du grade d'adjoint technique (indice brut 347 Indice majoré 325).

## **2°) SUPPRESSION DE POSTE**

- Suite au départ à la retraite d'un agent du service Moyens généraux, Relations aux administrés, il convient de supprimer un poste d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe à compter du 1<sup>er</sup> mai 2018.

Votre assemblée est invitée à :

- **ADOPTER** le rapport présenté,
- **VOTER** les crédits nécessaires aux postes proposés.

**M. MAILLET** : Concernant ce poste d'adjoint administratif à temps complet, est-ce qu'il s'agit du même poste dont vous avez parlé tout à l'heure, où vous cherchiez la polyvalence, ou est-ce quelqu'un qui va se partager entre l'état-civil et le Cabinet ?

**M. DALL'ACQUA** : Pas du tout.

*Le rapport sur la modification du tableau des effectifs est adopté à l'unanimité.*

## **12a - PROJETS PRESENTÉS DANS LE CADRE DE LA DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (DETR) 2018 ET DE LA DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT PUBLIC LOCAL (DSIL) 2018**

### **AMENAGEMENT ET SECURISATION DU CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL**

**Mme MICHAUT** : En 2017, la Préfecture des Pyrénées-Atlantiques a encouragé trois projets oloronais en leur attribuant une aide au titre de la Dotation

d'Équipement des Territoires Ruraux, la DETR, créée par la loi de finances n°2010-1657 du 29 décembre 2010 et intervenant en faveur de projets favorisant le maintien ou le développement des services publics en milieu rural. Il s'agit de l'aménagement de l'espace solidaire de Maïté Richier, l'aménagement d'un espace de vie sociale et l'aménagement des installations sportives et extension du gymnase Robert Scohy.

Un autre projet a également bénéficié du soutien financier de l'Etat au titre de Fonds de Soutien à l'Investissement Public Local (FSIL) : l'aménagement du parcours santé de Saint-Pée.

En effet, en 2016, afin de relancer l'investissement public local, le Gouvernement a créé un fonds de soutien à l'investissement des communes et de leur groupement d'un montant d'un milliard d'euros. L'objectif du FSIL était d'aider dans la réalisation de travaux et de projets directement liés à la vie quotidienne et à la rénovation des équipements et bâtiments publics. En 2018, le volet collectivités locales du projet de loi de finances prévoit un renforcement de la Dotation de Soutien à l'Investissement Public Local (DSIL).

Il est rappelé que la Dotation de soutien à l'investissement public local peut se cumuler à la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux.

Aussi la Commune d'Oloron Sainte-Marie demande le réexamen de trois dossiers : Aménagement de l'Hôtel de Ville - phase 3 ; Réhabilitation de l'Eglise de Soeix ; Aménagement d'un système de vidéoprotection à Oloron Sainte-Marie. Il est proposé à l'avis des Services de l'Etat quatre nouveaux projets.

Pour chaque projet, c'est un taux maximal qui est sollicité.

Le premier projet présenté est l'aménagement et la sécurisation du Centre Technique Municipal

**Objectifs poursuivis :**

Limiter, prévenir, dissuader les phénomènes de vols, de destruction et de dégradation de biens municipaux.

Améliorer les conditions de travail des agents du CTM.

Renforcer la protection du stockage.

**Nature du projet :**

D'une part, il s'agit de renforcer la sécurité extérieure du Centre Technique Municipal de la commune en :

- installant un portail robuste à la place de barrières défectueuses et un système de fermeture sécurisé avec une séparation du parking visiteur ;
- posant une nouvelle clôture ;

- installant des caméras (complément au projet Aménagement d'un système de vidéoprotection) ;
- améliorant la sécurité des lieux de stockages.

D'autre part, il s'agit de réaménager l'accueil et les vestiaires.

**Montant total HT** : 96 000,00 €

Votre assemblée est invitée à :

- **APPROUVER** le présent rapport,
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à engager toutes les démarches nécessaires à ce dossier,
- **VALIDER** le dépôt des dossiers auprès des services de l'Etat,
- **PRECISER** que la Commune préfinance la T.V.A,
- **S'ENGAGER** à ne pas dépasser le taux maximum de 80% de subventions en cas de financements complémentaires.

**M. UTHURRY** : Juste une précision technique. Je n'ai peut-être pas lu complètement : d'où vient la différence entre le montant du rapport et le montant qui était affecté dans les orientations budgétaires, ce montant étant annoncé à 27 000 euros.

**M. LACRAMPE** : Sauf erreur de ma part, c'est parce que les 27 000 euros c'est la première tranche qui est inscrite ; tu fais référence à la page 27 ?

**M. UTHURRY** : Oui, la page 27.

**M. LACRAMPE** : C'est la première tranche, cela concerne des travaux de sécurité, et 96 000 euros c'est le montant global. J'ai répondu à ta question ?

**M. UTHURRY** : Oui, oui.

**M. BAREILLE** : Pour ma part, je voudrais attirer une fois de plus l'attention sur la question qui est dénommée vidéo-protection dans le dossier mais j'ai eu beau chercher et pas n'importe où, je vous recommande la lecture de ... Ce n'est pas maintenant ?

**M. LACRAMPE** : Tu es pressé de partir, Robert ? Cela m'étonne de toi, d'habitude, tu es beaucoup plus vigilant que cela. Sois patient, c'est le suivant.

**M. BAREILLE** : Comment, on n'est pas au projet présenté dans la DETR ?

**M. UTHURRY** : Tu as raison, dans le corps de la délibération c'était évoqué mais cela fait l'objet d'une délibération à part.

**M. BAREILLE** : Non mais moi je suis dans cette délibération-là.

**M. LACRAMPE** : On va évoquer cela dans le sujet suivant.

*Le rapport sur l'aménagement et la sécurisation du Centre Technique Municipal est adopté à l'unanimité.*

## **12b - PROJETS PRESENTÉS DANS LE CADRE DE LA DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (DETR) 2018 ET DE LA DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT PUBLIC LOCAL (DSIL) 2018**

### **AMENAGEMENT ET SECURISATION DE LA PROMENADE BELLEVUE**

**M. LACRAMPE** : En 2017, la Préfecture des Pyrénées-Atlantiques a encouragé trois projets oloronais en leur attribuant une aide au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux, la DETR, créée par la loi de finances n°2010-1657 du 29 décembre 2010 et intervenant en faveur de projets favorisant le maintien ou le développement des services publics en milieu rural. Il s'agit de l'aménagement de l'espace solidaire de Maïté Richier, l'aménagement d'un espace de vie sociale et l'aménagement des installations sportives et extension du gymnase Robert Scohy.

Un autre projet a également bénéficié du soutien financier de l'Etat au titre de Fonds de Soutien à l'Investissement Public Local (FSIL) : l'aménagement du parcours santé de Saint-Pée.

En effet, en 2016, afin de relancer l'investissement public local, le Gouvernement a créé un fonds de soutien à l'investissement des communes et de leur groupement d'un montant d'un milliard d'euros. L'objectif du FSIL était d'aider dans la réalisation de travaux et de projets directement liés à la vie quotidienne et à la rénovation des équipements et bâtiments publics. En 2018, le volet collectivités locales du projet de loi de finances prévoit un renforcement de la Dotation de Soutien à l'Investissement Public Local (DSIL).

Il est rappelé que la Dotation de soutien à l'investissement public local peut se cumuler à la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux.

Aussi la Commune d'Oloron Sainte-Marie demande le réexamen de trois dossiers : Aménagement de l'Hôtel de Ville - phase 3 ; Réhabilitation de l'Eglise de Soeix ; Aménagement d'un système de vidéoprotection à Oloron Sainte-Marie. Il est proposé à l'avis des Services de l'Etat quatre nouveaux projets.

Pour chaque projet, c'est un taux maximal qui est sollicité.

Le deuxième projet présenté est l'aménagement et la sécurisation de la Promenade Bellevue

**Objectifs poursuivis :**

Contribuer à renforcer l'attractivité du centre-ville d'Oloron Sainte-Marie en valorisant un élément du patrimoine naturel de la commune.

Améliorer le potentiel d'un site d'exception en intervenant de manière globale sur ses accès et sur son espace.

Sécuriser le site et les abords du centre-ville.

**Nature du projet :**

Il s'avère nécessaire de répondre aux problématiques de sécurité physique et sanitaire rencontrés sur la Promenade Bellevue. Il apparaît également indispensable de traiter le site dans sa globalité afin de mettre en lumière le chemin historique montant des fossés des remparts et donnant la possibilité d'observer la plus belle vue de la ville sur les Pyrénées et le quartier Sainte-Marie, depuis le quartier Sainte-Croix.

Il s'agit, dans un premier temps, de réaliser une étude pour diagnostiquer les dommages et exposer la source des dégradations du mur Bellevue/rue Louis Barthou et de la végétation. La démolition et la reconstruction du mur pourront ensuite être réalisées. Il y aura dessouchement des platanes et replantation. Des réseaux électriques et hydrauliques seront installés. Les massifs, pelouses, allées en béton désactivé seront traités.

**Montant total HT : 245 000,00 €**

Votre assemblée est invitée à :

- **APPROUVER** le présent rapport,
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à engager toutes les démarches nécessaires à ce dossier,
- **VALIDER** le dépôt des dossiers auprès des services de l'Etat,
- **PRECISER** que la Commune préfinance la T.V.A,

- **S'ENGAGER** à ne pas dépasser le taux maximum de 80 % de subventions en cas de financements complémentaires.

**M. GAILLAT** : Juste une question sur ce qui est prévu sur l'aménagement du parcours de santé de Saint-Pée et pour être plus précis, est-ce qu'il est prévu des travaux de nature hydraulique, c'est-à-dire remettre les berges en état et s'occuper des atterrissements qui reviennent de façon récurrente tous les deux ou trois ans sur le Vert. Est-ce qu'un dossier a été déposé sur des travaux de nature hydraulique ?

**M. LACRAMPE** : Non, pas pour l'instant.

**M. GAILLAT** : Sur l'aménagement, je n'interviens pas, vous avez décidé d'en faire une ménagerie ce qui est contraire à l'idée du concepteur mais peu importe, c'est votre responsabilité ; par contre, le long de la berge, plusieurs enrochements qui étaient posés ont été disjoints ou sont partis et ils mériteraient d'être tout simplement remis en place parce que sinon cela devient dangereux.

**M. SERENA** : Tous les aménagements sportifs qu'il y aura seront de l'autre côté, côté terrain de pétanque, donc des aménagements sportifs cross-fit, un peu modernes ; les bancs seront changés et seront disposés autrement. L'aire de jeu qu'il y avait sur le parking en arrivant à droite sera mise de l'autre côté car comme c'était du bois elle était complètement détruite et dangereuse pour les enfants. C'était une évidence de changer le parcours sportif pour les enfants parce qu'il fallait traverser d'un côté de l'autre. Tout sera répertorié d'un côté, cela faisait un moment qu'on y travaillait. On n'a pas pensé aux berges, Jean-Etienne, tu aurais dû y penser quand tu étais élu.

**M. GAILLAT** : C'est un endroit qui mérite d'être entretenu.

*Le rapport sur l'aménagement et la sécurisation de la Promenade Bellevue est adopté à l'unanimité.*

**12c - PROJETS PRESENTÉS DANS LE CADRE DE LA DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (DETR) 2018 ET DE LA DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT PUBLIC LOCAL (DSIL) 2018**

**STATIONNEMENT INTELLIGENT DANS LE CENTRE-VILLE DE LA COMMUNE D'OLORON SAINTE-MARIE**

**Mme POTIN** : En 2017, la Préfecture des Pyrénées-Atlantiques a encouragé trois projets oloronais en leur attribuant une aide au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux, la DETR, créée par la loi de finances n°2010-1657 du 29 décembre 2010 et intervenant en faveur de projets favorisant le maintien ou le développement des services publics en milieu rural. Il s'agit de l'aménagement de l'espace solidaire de Maïté Richier, l'aménagement d'un espace de vie sociale et l'aménagement des installations sportives et extension du gymnase Robert Scohy.

Un autre projet a également bénéficié du soutien financier de l'État au titre de Fonds de Soutien à l'Investissement Public Local (FSIL) : l'aménagement du parcours santé de Saint-Pée.

En effet, en 2016, afin de relancer l'investissement public local, le Gouvernement a créé un fonds de soutien à l'investissement des communes et de leur groupement d'un montant d'un milliard d'euros. L'objectif du FSIL était d'aider dans la réalisation de travaux et de projets directement liés à la vie quotidienne et à la rénovation des équipements et bâtiments publics. En 2018, le volet collectivités locales du projet de loi de finances prévoit un renforcement de la Dotation de Soutien à l'Investissement Public Local (DSIL).

Il est rappelé que la Dotation de soutien à l'investissement public local peut se cumuler à la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux.

Aussi la Commune d'Oloron Sainte-Marie demande le réexamen de trois dossiers : Aménagement de l'Hôtel de Ville - phase 3 ; Réhabilitation de l'Église de Soeix ; Aménagement d'un système de vidéoprotection à Oloron Sainte-Marie. Il est proposé à l'avis des Services de l'État quatre nouveaux projets.

Pour chaque projet, c'est un taux maximal qui est sollicité.

Le troisième projet présenté est le stationnement intelligent dans le centre-ville de la Commune d'Oloron Sainte-Marie

**Objectifs poursuivis :**

Contribuer à renforcer l'attractivité du centre-ville d'Oloron Sainte-Marie en améliorant l'accès à des informations d'ordre pratique pour les citoyens.

Réduire le trafic et les nuisances associées (sonores ou relatives à la pollution de l'air).

Améliorer l'encadrement de la durée de stationnement.

**Nature du projet :**

Il s'agit de mettre en place un système de stationnement intelligent dans la rue Louis Barthou, système qui permet une lecture en temps réel de la disponibilité des 41 places de parking de la rue.

Pour cela, une maîtrise d'œuvre devra être choisie. Des capteurs pour identifier les places disponibles et occupées ainsi qu'un panneau d'affichage seront installés. Deux applications mobiles seront mises en place.

**Montant total HT : 75 000,00 €**

Votre assemblée est invitée à :

- **APPROUVER** le présent rapport,
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à engager toutes les démarches nécessaires à ce dossier,
- **VALIDER** le dépôt des dossiers auprès des services de l'Etat,
- **PRECISER** que la Commune préfinance la T.V.A,
- **S'ENGAGER** à ne pas dépasser le taux maximum de 80 % de subventions en cas de financements complémentaires.

**M. GAILLAT** : Une question sur ce stationnement intelligent qui -au passage, n'oblige pas les chauffeurs à l'être, c'est quand même bien- permettra de faire en sorte que des voitures ne restent pas au-delà d'un certain temps dans la rue.

**Mme POTIN** : C'est l'objectif.

**M. SERENA** : C'est pour cela qu'on l'appelle intelligent.

**M. GAILLAT** : Moi, je l'appelle efficace et, de ce point de vue, ce qui m'étonne, c'est qu'il n'y ait pas de projet sur un stationnement intelligent de la même façon sur quelque chose qui a coûté fort cher à la commune et qui est le parking souterrain de la médiathèque, qui aujourd'hui justement n'est pas géré et qui mériterait de l'être de façon intelligente justement, d'autant plus que toutes les gaines sont posées pour permettre de faire en sorte que dans la descente depuis le Tribunal le chauffeur sache qu'il reste 4 ou 5 places au parking souterrain. Je

m'étonne que cela ne fasse pas partie du projet car quand on y va actuellement, c'est un joli bazar, avec des voitures garées un peu partout dans ce lieu, qui grosso modo, lorsqu'il a été conçu d'ailleurs lors de votre précédente municipalité, et nous derrière, n'a pas été conçu dans cet esprit et en tout cas mériterait d'être beaucoup mieux organisé qu'il ne l'est aujourd'hui. Et pour l'être, il faudrait inciter les gens à aller se garer dans ce parking souterrain et pour y aller ce serait mieux que les gens puissent savoir s'il reste des places disponibles. C'est dommage de ne pas avoir rajouté ce dispositif sur le parking de la médiathèque.

**M. LACRAMPE** : Ce que je veux dire, je ne sais pas si cela a été envisagé dans ce cadre-là, ce qui est certain, c'est qu'il y a actuellement une réflexion qui est menée entre les Services Techniques de la Ville d'Oloron Sainte-Marie et de la Communauté de Communes sur ce...

**M. GAILLAT** : Tout le câblage est en place pour pouvoir le faire.

**M. LACRAMPE** : ...sur ce parking parce que c'est effectivement un espace qui pose problème et sur lequel on a de très forts soucis d'incivilité, pour ne pas dire plus.

**M. MAILLET** : Je voudrais rebondir sur ce qu'a dit Jean-Etienne tout à l'heure. En quoi ce dispositif dit intelligent va éviter la succession de voitures tampons ? Est-ce qu'il y a des bornes qui vont se lever ? Comment cela va-t-il être géré ? Ou est-ce que c'est un compteur qui est mis en début de la rue Louis Barthou ?

**M. ROSENTHAL** : Ce sont des capteurs qui seront mis en place et ces éléments seront visibles sur un écran en mairie. Donc, on peut observer avec une alerte une personne qui aura dépassé son temps. On aura son immatriculation qu'il est obligé de rentrer quand il stationne. S'il a dépassé son temps, systématiquement, il peut se faire immédiatement sanctionner. C'est un jeu de capteurs relayés par des antennes-relais.

*Le rapport sur le stationnement intelligent est adopté à l'unanimité.*

## **12d - PROJETS PRESENTÉS DANS LE CADRE DE LA DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (DETR) 2018 ET DE LA DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT PUBLIC LOCAL (DSIL) 2018**

### **AMENAGEMENT DU PARKING AMPERE**

**M. ROSENTHAL** : En 2017, la Préfecture des Pyrénées-Atlantiques a encouragé trois projets oloronais en leur attribuant une aide au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux, la DETR, créée par la loi de finances

n°2010-1657 du 29 décembre 2010 et intervenant en faveur de projets favorisant le maintien ou le développement des services publics en milieu rural. Il s'agit de l'aménagement de l'espace solidaire de Maïté Richier, l'aménagement d'un espace de vie sociale et l'aménagement des installations sportives et extension du gymnase Robert Scohy.

Un autre projet a également bénéficié du soutien financier de l'Etat au titre de Fonds de Soutien à l'Investissement Public Local (FSIL) : l'aménagement du parcours santé de Saint-Pée.

En effet, en 2016, afin de relancer l'investissement public local, le Gouvernement a créé un fonds de soutien à l'investissement des communes et de leur groupement d'un montant d'un milliard d'euros. L'objectif du FSIL était d'aider dans la réalisation de travaux et de projets directement liés à la vie quotidienne et à la rénovation des équipements et bâtiments publics. En 2018, le volet collectivités locales du projet de loi de finances prévoit un renforcement de la Dotation de Soutien à l'Investissement Public Local (DSIL).

Il est rappelé que la Dotation de soutien à l'investissement public local peut se cumuler à la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux.

Aussi la Commune d'Oloron Sainte-Marie demande le réexamen de trois dossiers : Aménagement de l'Hôtel de Ville - phase 3 ; Réhabilitation de l'Eglise de Soeix ; Aménagement d'un système de vidéoprotection à Oloron Sainte-Marie. Il est proposé à l'avis des Services de l'Etat quatre nouveaux projets.

Pour chaque projet, c'est un taux maximal qui est sollicité.

Le quatrième projet présenté est l'aménagement du Parking Ampère

**Objectifs poursuivis :**

Créer un stationnement contribuant à densifier l'attractivité économique du centre-ville en améliorant le cadre de vie et l'accès des zones commerçantes essentielles.

Améliorer la sécurité aux abords des lieux de scolarité (collège et école).

**Nature du projet :**

Il s'agit d'aménager une aire de stationnement et un espace public à proximité directe de l'école Labarraque et du collège Saint-Joseph.

L'aménagement qui sera proposé sera soigné et respectera l'environnement et le cadre de vie de la zone.

**Montant total HT : 167 000,00 € HT**

Votre assemblée est invitée à :

- **APPROUVER** le présent rapport,
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à engager toutes les démarches nécessaires à ce dossier,
- **VALIDER** le dépôt des dossiers auprès des services de l'Etat,
- **PRECISER** que la Commune préfinance la T.V.A,
- **S'ENGAGER** à ne pas dépasser le taux maximum de 80 % de subventions en cas de financements complémentaires.

*Le rapport sur l'aménagement du parking Ampère est adopté à l'unanimité.*

**12e - PROJETS PRESENTÉS DANS LE CADRE DE LA DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (DETR) 2018 ET DE LA DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT PUBLIC LOCAL (DSIL) 2018**

**AMENAGEMENT D'UN SYSTEME DE VIDEOPROTECTION A OLORON SAINTE-MARIE**

**M. DALL'ACQUA :** En 2017, la Préfecture des Pyrénées-Atlantiques a encouragé trois projets oloronais en leur attribuant une aide au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux, la DETR, créée par la loi de finances n°2010-1657 du 29 décembre 2010 et intervenant en faveur de projets favorisant le maintien ou le développement des services publics en milieu rural. Il s'agit de l'aménagement de l'espace solidaire de Maïté Richier, l'aménagement d'un espace de vie sociale et l'aménagement des installations sportives et extension du gymnase Robert Scohy.

Un autre projet a également bénéficié du soutien financier de l'Etat au titre de Fonds de Soutien à l'Investissement Public Local (FSIL) : l'aménagement du parcours santé de Saint-Pée.

En effet, en 2016, afin de relancer l'investissement public local, le Gouvernement a créé un fonds de soutien à l'investissement des communes et de leur groupement d'un montant d'un milliard d'euros. L'objectif du FSIL était d'aider dans la réalisation de travaux et de projets directement liés à la vie quotidienne et à la rénovation des équipements et bâtiments publics. En 2018, le volet collectivités locales du projet de loi de finances prévoit un renforcement de la Dotation de Soutien à l'Investissement Public Local (DSIL).

Il est rappelé que la Dotation de soutien à l'investissement public local peut se cumuler à la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux.

Aussi la Commune d'Oloron Sainte-Marie demande le réexamen de trois dossiers : Aménagement de l'Hôtel de Ville - phase 3 ; Réhabilitation de l'Eglise de Soeix ; Aménagement d'un système de vidéoprotection à Oloron Sainte-Marie. Il est proposé à l'avis des Services de l'Etat quatre nouveaux projets.

Pour chaque projet, c'est un taux maximal qui est sollicité.

Le projet d'aménagement d'un système de vidéoprotection présenté en 2017 a été précisé.

**Objectifs poursuivis :**

Limiter, prévenir, dissuader les phénomènes de vols, de cambriolages, d'incivilités, d'agressions, de regroupements de jeunes exposés à la délinquance, de destructions et de dégradations de biens.

Renforcer le sentiment de sécurité.

Faciliter le travail d'investigation des forces de l'ordre (gendarmerie et douane).

**Nature du projet :**

Il s'agit de l'acquisition d'un système pouvant couvrir 7 flux routiers, 9 zones identifiées, en concertation avec la Gendarmerie et la Douane, comme étant sensibles ainsi que de l'acquisition d'une caméra dite « nomade » pouvant couvrir, notamment, les manifestations saisonnières.

**Montant total HT : 135 000,00 €**

Votre assemblée est invitée à :

- **APPROUVER** le présent rapport,
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à engager toutes les démarches nécessaires à ce dossier,
- **VALIDER** le dépôt des dossiers auprès des services de l'Etat,
- **PRECISER** que la Commune préfinance la T.V.A,
- **S'ENGAGER** à ne pas dépasser le taux maximum de 80 % de subventions en cas de financements complémentaires.

**M. BAREILLE** : J'avais démarré avant l'heure, j'avais montré ce livre que je suis heureux d'avoir lu pendant le week-end, il vient de sortir et il s'intitule « Vous êtes filmés – enquête sur le bluff de la vidéosurveillance » ; d'ailleurs, la vidéoprotection il l'explique, cela n'existe pas, c'est bien de la vidéosurveillance dont on parle. Alors, qui a écrit ce livre ? Ce n'est pas un livre d'opinion. Très humblement, je dis, et je ne le regrette pas, j'avais voté contre en 2017 mais j'avais voté contre à partir de quelque chose qui est décrit et identifié ici : par principe, quand on est de gauche, on est contre et quand on est de droite, on est pour. Et celui qui a écrit ce livre, ce n'est pas péjoratif ce que je viens de dire jusque-là, est directeur de recherches au CNRS, ce n'est pas un livre d'opinion. Au Laboratoire Méditerranéen de Sociologie, il enseigne la sociologie de la Délinquance à l'Université d'Aix-Marseille. Il est l'un des meilleurs spécialistes, pour ne pas dire LE spécialiste des questions de sécurité et de prévention en France. J'avais paginé un certain nombre de morceaux mais je vous laisserai le soin de les lire vous-mêmes. Je suis convaincu que si, au lieu de voter ce soir, vous aviez la possibilité de lire ce livre -je pourrais proposer de reporter la délibération mais je ne rêve pas- vous auriez un avis complètement différent tellement la machination est démontée, machination de l'Etat avec les services de Police, les lobbyings de la sécurité qui ont lancé cette mode il y a longtemps et d'ailleurs dans le livre apparaît très clairement que c'est fortement démodé à l'heure actuelle et qu'on devrait être en capacité de récupérer du matériel qui dans certaines villes n'a jamais été branché (il dit où et combien) mais attisait simplement l'imaginaire des gens, on leur avait mis des appareils qui ne filmaient rien pour une proportion (c'est le cas d'Avignon et quelques autres) mais également la démonstration que là où on a suréquipé comme Nice ou ailleurs cela n'a pas fait baisser la délinquance quant à l'élucidation -et j'étais de ceux qui pensaient que cela pouvait quand même servir à cela. Il cite les pourcentages des enquêtes très clairs, on est en-dessous de 5 %, 2 et quelque je crois. Rien que l'extrait du livre, et puis j'arrête, la synthèse qui est au dos : la vidéosurveillance a connu un succès fulgurant en France, c'est fini, l'enfant chéri maintenant c'est les drones. On est passé à autre chose et la vidéoprotection qu'on nous présente elle est complètement vintage. A partir de l'élection présidentielle de 2007, sous l'impulsion de Nicolas Sarkozy et François Fillon, cette technologie a été présentée comme une contribution majeure à la fois à la prévention et à la répression de la délinquance et du terrorisme. Mais cette promesse sécuritaire, activement entretenue par les industriels de la sécurité, relève-t-elle du mythe ou de la réalité ? A quoi sert vraiment la vidéosurveillance ? Après avoir enquêté dans de nombreuses villes françaises emblématiques, Laurent MUCHIELLI, je n'avais pas dit son nom, dresse un constat sans appel : la vidéosurveillance n'est pas et ne sera jamais un outil important de lutte contre la délinquance et encore moins contre le terrorisme. Dissiper les écrans de fumée, percer à jour le bluff technologique des industries de sécurité, le gaspillage de l'argent public et la démagogie politique, tels sont les résultats de cet essai sans concession et profondément citoyen que je vous conseille et qui est en vente dans les bonnes librairies d'Oloron depuis cette semaine.

**M. LACRAMPE** : D'autres interventions ? Je ne pense pas, Robert, personne n'a jamais dit dans cette enceinte, je n'ai jamais entendu le Maire le dire ni aucun d'entre nous dire que c'était certainement la panacée et la solution infaillible à assurer une sécurité parfaite. Ce qui me paraît quand même évident, alors tu disais, si je j'ai bien entendu parce que je t'ai quand même bien écouté, que c'était une politique forcenée des services de sécurité. Je ne pense pas que quand les services de gendarmerie, quand les services de douane, quand tous les services, y compris les services qui sont venus ici nous exposer comment cela fonctionnait, aient un intérêt quelconque, sinon reconnaître que cela peut être quand même dissuasif. Une chose est certaine, tu l'as évoqué tout à l'heure, c'est qu'il arrive un moment aussi où il faut peut-être se donner les moyens d'essayer de faire quelque chose. Aujourd'hui, il y a quand même des incivilités qui sont croissantes. Quand je parle d'incivilités, on peut également aller jusqu'à parler de dégradation. J'en veux pour preuve, puisqu'on évoquait tout à l'heure la question du parking du Parvis de la Médiathèque, il n'y a pas plus tard que 15 jours, on nous a quand même défoncé, alors on n'en connaît pas la nature, je ne suis pas expert en la matière et je fais confiance aux forces de gendarmerie pour élucider cette affaire-là puisqu'on a déposé plainte, on a tenté de nous fracasser une des vitres de la Médiathèque, certainement avec des pavés. Dans le même temps -cela c'était dans la nuit du jeudi au vendredi- le samedi entre midi et 14 heures, on nous a enlevé des pavés devant la Médiathèque...

**M. BAREILLE** : Loin de moi l'idée de nier cela. Il y a quelque chose qui est très bien expliqué, qui se retient en un mot par rapport à ce que tu dis et cela on l'avait identifié, et il donne des exemples lumineux, c'est systématiquement le déplacement de la délinquance à partir du moment où on protège effectivement des lieux publics, c'est-à-dire des bâtiments ou autres. Tout le reste s'appuie sur l'imaginaire de la population et ne donne strictement aucun résultat. Lisez ce livre.

**M. LACRAMPE** : Ce qui nous paraît quand même aujourd'hui important, il ne s'agit pas d'aller placer des caméras aux quatre coins de la ville, dans tous les coins de la ville, il s'agit de placer des caméras de vidéosurveillance ou de vidéoprotection sur des lieux sensibles, sur des équipements sensibles, qu'ils soient communaux ou qu'ils soient intercommunaux demain. Et certainement que des endroits comme la Médiathèque et le parvis devant l'Espace Jéliote sont des zones où il y a quand même des soucis, donc cela vaut certainement le coup de tenter aussi de mener une action un peu offensive sur ces sujets-là. Est-ce qu'il y a d'autres observations ?

*Le rapport sur l'aménagement d'un système de vidéoprotection est adopté par 25 voix pour et 8 voix contre (M. Bernard UTHURRY, Mme Marie-Lyse GASTON, M. Jean-Etienne GAILLAT, Mme Aurélie GIRAUDON, M. Robert BAREILLE, Mme Anne BARBET, M. Jean-Pierre ARANJO, M. Patrick MAILLET).*

### **13 – ORGANISATION DES RYTHMES SCOLAIRES – RENTRÉE SEPTEMBRE 2018**

**Mme BONNET** : Le décret permettant un retour à la semaine scolaire de 4 jours dans les écoles élémentaires et maternelles a été publié au Journal Officiel, le 28 juin 2017 (décret n° 2017-1108 du 27 juin 2017 relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelle et élémentaires publiques).

Au plan local, un sondage a fait ressortir que 82 % des familles concernées plébiscitaient le retour à la semaine scolaire de 4 jours dès septembre 2018.

A l'unanimité, les Conseils d'Ecole élémentaires et maternelles d'Oloron Sainte-Marie se sont prononcés en faveur du retour de la semaine scolaire à 4 jours, dès la rentrée de septembre 2018.

A la majorité, les Conseils d'Ecole élémentaires et maternelles d'Oloron Sainte-Marie ont approuvé les horaires journaliers d'école comme suit :

	Lundi	Mardi	Jeudi	Vendredi
Matin	8h30 – 12h00	8h30 – 12h00	8h30 – 12h00	8h30 – 12h00
Après-Midi	13h45 –	13h45 –	13h45 –	13h45 –
	16h15	16h15	16h15	16h15

Les règlements de fonctionnement du service cantine scolaire et du service de l'accueil périscolaire tiendront compte de ces modifications dès la rentrée de septembre 2018.

Votre assemblée est invitée à :

- **APPROUVER** le retour de la semaine à 4 jours (lundi, mardi, jeudi, vendredi) à compter de la rentrée scolaire 2018,
- **APPROUVER** les horaires journaliers d'écoles à compter de cette même date comme suit : lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 45 à 16 h 15.

**Mme GASTON** : Les rythmes scolaires, pour nos enfants, sont un enjeu majeur et pourtant le Ministre réduit ce sujet à une question : pour ou contre la semaine des quatre jours ? La commune d'Oloron Sainte-Marie a respecté le calendrier des rencontres avec les parents, des enseignants, des élus, j'en faisais partie avec ma collègue Aurélie, pour arriver à la conclusion largement partagée en France que ce sera quatre jours. Calendrier imposé aux communes par le Ministre comme si les communes étaient les mieux placées pour décider ce qui est bien ou pas pour le temps scolaire de l'enfant sans argument qui aurait

permis la réflexion et la contradiction au-delà de l'emploi du temps le plus confortable pour chacun. Un père de famille en a d'ailleurs fait la demande, lors du Comité de Pilotage, et il a très bien expliqué qu'avec sa femme ils pouvaient s'organiser pour rester le mercredi à la maison donc pour eux la semaine des 4 jours c'est bien mais si des professionnels lui expliquaient que pour son enfant ce rythme n'est pas bon, cela le ferait changer d'avis. Ce débat n'a pas eu lieu ici ni ailleurs. Nous serons donc le seul pays d'Europe à avoir beaucoup de vacances dans l'année, étalées dans le temps en fonction des régions parce que c'est bon pour le tourisme, à avoir peu de jours dans la semaine parce que les adultes en décident ainsi pour leur confort et sous prétexte que les enfants sont fatigués, ce qui est vrai, mais cela dépend beaucoup aussi de l'emploi du temps de chaque enfant. Restait à choisir le samedi matin : les spécialistes et nombre d'enseignants affirment après de nombreuses études que c'était la meilleure solution ; nous avons choisi la plus mauvaise, loin de l'intérêt des enfants. De manière générale, il y aura des enfants qui partiront en week-end avec leurs parents et qui feront plein de choses et puis il y aura des enfants qui auront une coupure longue, ils vont « ramer » tous les lundis, tous les spécialistes le disent pour se remettre en train, et on arrive au mardi avec la coupure du mercredi et il est prouvé que ce n'est pas un bon rythme pour les enfants. Certes, la semaine des quatre jours telle qu'elle avait été imposée n'était certainement pas parfaite, elle aurait mérité un bilan, des ajustements mais pas d'être jetée à la poubelle au bout de deux ans sans aucun recul sur l'intérêt pédagogique et en plus au choix de chaque commune. A Pau, ils resteront à quatre jours et demi, nous nous aurons quatre jours, sans aucune cohérence nationale au niveau de l'organisation du temps scolaire dans les écoles publiques en France. Je sais que cela ne change rien pour Oloron, j'ai assisté au débat, j'ai entendu les enseignants aussi dire que les temps ont changé avec les familles recomposées. Dans les familles recomposées, les enfants n'y sont pas pour grand-chose et c'est toujours eux qui trinquent par rapport au tourisme, par rapport à tous les enjeux économique et on n'a pas vraiment pensé à l'intérêt des enfants.

**M. LACRAMPE** : Si j'ai bien compris, il y a eu une assez grande unanimité pour revenir à ces quatre jours. Le seul débat qu'il y avait c'était sur la pause méridienne –il y avait ceux qui souhaitaient deux heures, ceux qui souhaitaient une heure et demie- et il y a eu un compromis sur une heure 45. C'est la volonté qui a été exprimée globalement.

**Mme GASTON** : Est-ce qu'on pense un seul instant que l'intérêt pédagogique des enfants est étudié dans ce temps-là ? C'est ce qui est choquant quand même.

**M. UTHURRY** : Il y a aussi des municipalités différentes, à Pau, à Salies-de-Béarn qui ont pris un peu le contrepied, à la fois des professeurs, à la fois des parents, pour maintenir –je pensais que François Bayrou qui a été Ministre de l'Education Nationale a réfléchi sur cette question-là- ce qu'ils pensaient être de l'intérêt de l'enfant.

**M. LACRAMPE** : Tout à fait.

**M. GAILLAT** : Ce n'est pas que nous soyons forcément d'accord avec le Maire de Pau, avec François Bayrou, mais on a toujours défendu cette position donc on vote contre cette délibération puisque ce n'est fondamentalement pas dans l'intérêt de l'enfant, comme vient de le dire Marie-Lyse, bien au contraire.

*Le rapport sur l'organisation des rythmes scolaires est adopté par 25 voix pour et 8 voix contre (M. Bernard UTHURRY, Mme Marie-Lyse GASTON, M. Jean-Etienne GAILLAT, Mme Aurélie GIRAUDON, M. Robert BAREILLE, Mme Anne BARBET, M. Jean-Pierre ARANJO, M. Patrick MAILLET).*

#### **14 – CONCERTATION ET CREATION D'UNE STRUCTURE JURIDIQUE PORTEUSE DES PROJETS DE VALORISATION DE LA BIOMASSE SUR LE TERRITOIRE D'OLORON SAINTE-MARIE**

**M. LABARTHE** : La loi du 17 août 2015, relative à la transition énergétique pour la croissance verte, fixe plusieurs objectifs à moyen et long termes dont celui de porter la part des énergies renouvelables à 32 % de la consommation énergétique finale d'énergie en 2030 et à 40 % de la production d'électricité.

La Commune d'Oloron Sainte-Marie s'est engagée dans une démarche de transition énergétique ambitieuse qui a permis d'être reconnu TEPCV – Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte. Dans ce cadre, elle œuvre au quotidien dans la maîtrise de l'énergie, en travaillant sur la rénovation de ses bâtiments et de son éclairage public. De même, elle travaille sur des projets de production d'énergie renouvelable.

La Mairie souhaite travailler sur la valorisation de la biomasse sur le territoire et est convaincue du potentiel et des atouts du territoire pour développer cette filière.

Dans le sillage de la politique communale en matière de transition écologique et énergétique, le projet de concertation et de création d'une structure juridique porteuse des projets de valorisation de la biomasse vise à réaliser :

- **une concertation** avec les citoyens et parties prenantes du projet pour partager les enjeux, les problématiques et les opportunités en lien avec la biomasse qui favorisera l'émergence d'un projet de territoire.
- la création d'**une structure porteuse** de type SEM permettant d'intégrer le citoyen et les acteurs dans la gouvernance et le financement des projets.
- **une étude financière création de business plan.**
- **un accompagnement technique** par un bureau d'étude afin d'élaborer un cahier des charges techniques des opportunités de valorisation biomasse destiné à mener le projet en phase travaux.

A travers un appel à projet intitulé Projets participatifs citoyens pour la transition énergétique, la Région Nouvelle-Aquitaine et l'ADEME souhaitent favoriser le développement de projets participatifs et citoyens ancrés dans une démarche territoriale.

Les actions du projet communal correspondent à deux volets de cet appel à projet Projets participatifs citoyens pour la transition énergétique :

- Aide à la mobilisation et à la concertation ;
- Aide à la décision (études à caractère juridique et économique, études de faisabilité technique).

Le plan de financement prévisionnel pour le projet Concertation et création d'une structure juridique porteuse des projets de valorisation de la biomasse sur le territoire d'Oloron Sainte-Marie est le suivant :

<b>DEPENSES</b>		<b>RECETTES</b>	
<b>Nature des dépenses</b>	<b>Montant en € (HT)</b>	<b>Nature et origine du financement</b>	<b>Montant en € (HT)</b>
<b>Action 1</b> Animation d'une concertation sur la valorisation de la biomasse	10 000 €	Autofinancement (30 %)	12 300 €
<b>Action 2</b> Création d'une structure juridique porteuse de projets en matière d'énergie renouvelable	5 000 €	<b>Subvention de l'AAP (70%)</b> Projets participatifs citoyens pour la transition énergétique	<b>28 700 €</b>
<b>Action 3</b> Etude financière	6 000 €		
<b>Action 4</b> Etude technique de faisabilité	20 000 €		
<b>TOTAL HT</b>	<b>41 000 €</b>		

Votre assemblée est invitée à :

- **APPROUVER** le présent rapport,

- **APPROUVER** le projet de Concertation et Création d'une structure juridique porteuse des projets de valorisation de la biomasse sur le territoire d'Oloron Sainte-Marie,
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à engager toutes les démarches nécessaires à ce dossier,
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à solliciter la subvention de l'ADEME et de la Région Aquitaine,
- **S'ENGAGER** à ne pas dépasser le taux maximum de 80 % de subventions en cas de financements complémentaires,
- **PRECISER** que la Commune préfinance la T.V.A,
- **PREVOIR** les crédits nécessaires au budget général de la commune.

**M. BAREILLE** : En écoutant attentivement, je ne suis pas mieux renseigné mais la création d'une SEM me laisse penser qu'on s'achemine quand même vers l'idée de vendre l'énergie ou en tout cas de l'énergie. Ce n'est pas ce qui est condamnable au niveau de la commune mais c'est condamnable du fait du système tel qu'il existe aujourd'hui qui fait qu'on est en train de tarir complètement -je vous l'avais dit mais vous avez certainement oublié, 7 milliards de prélevé- la contribution au service public de l'énergie, CSPE que l'on paye tous ; un peu plus de 300 millions qui vont pour les tarifs sociaux qui sont supprimés à partir de cette année parce qu'il n'y avait pas assez d'argent, et on met un chèque énergie qui va être à 48 euros/personne et par an pour le bois, le fuel, l'isolation du domicile, j'en passe et des meilleures. Ce qui est en cause, c'est le subventionnement des énergies renouvelables que l'on fait payer aux consommateurs, et notamment aux plus pauvres. Je suis favorable à l'étude sur la biomasse, à son exploitation. Si on doit vendre de l'énergie et je vous le rappellerai chaque fois qu'on en vendra, les 2000 Oloronais qui ont le nez en dessous de l'eau et qui n'accèdent pas normalement à l'énergie seront un peu plus enfoncés. Dernière considération d'actualité, je ne peux pas m'empêcher de la dire, j'entends sur un autre projet comme on est tous des citoyens, même si cela ne concerne pas la commune, la privatisation du rail et la suppression du statut des cheminots, j'entends qu'avec la privatisation du rail et la concurrence cela va faire baisser les prix. Regardez ce qui s'est passé à l'énergie : on nous avait promis la même chose. Nous ne sommes pas encore dans l'ouverture complète du marché pour l'électricité. Pour le gaz, le tarif réglementaire a été supprimé, l'électricité, cela va venir et alors vous verrez les dégâts. On est déjà au doublement et on est au début de la catastrophe et c'est ce qui mobilise à l'heure actuelle parce qu'on ne sait pas comment faire pour respecter une des dispositions essentielles de la loi de transition énergétique qui dit qu'il faut des dispositifs permettant à tous d'accéder. Et s'il y a effectivement 12 millions de

Français qui n'accèdent pas normalement à l'énergie, la transition énergétique ne pourra pas être réussie.

**M. GAILLAT :** Cette délibération paraît floue et quand les choses sont floues c'est qu'il y a un loup ou plusieurs. Première question que je voudrais poser d'abord vous décontracter par rapport à la concertation des citoyens, je n'imagine pas un seul de nos concitoyens être contre la biomasse pour fabriquer de l'énergie, cela va de soi. Aujourd'hui, bien sûr, tout le monde sera pour. Par contre, je ne vois pas très bien en quoi une SEM permet en termes juridiques de mieux intégrer les citoyens à la démarche puisqu'une SEM est conçue pour rassembler les investisseurs d'ordre privé et d'ordre public pour financer un projet, sachant que, dans une SEM, il faut que le public soit majoritaire. J'espère que vous y avez pensé, et à travers cela, question dans le cadre de la concertation : est-ce que l'on a une idée au départ, par rapport à des exemples ailleurs, de l'investissement nécessaire pour mettre en place une centrale relative à la biomasse ? Est-ce qu'on a un ordre d'idées, André ?

**M. LABARTHE :** On ne parle pas d'une centrale biomasse. On avait parlé d'une régie municipale, on parle aujourd'hui d'une SEM.

**M. GAILLAT :** D'emblée, est-ce qu'on a un ordre d'idées...

**M. LACRAMPE :** Laisse-le te répondre, Jean-Etienne !

**M. GAILLAT :** Mais il n'a pas bien compris ma question.

**M. LACRAMPE :** Si, si, il a bien compris.

**M. GAILLAT :** Est-ce qu'on a un ordre d'idées de l'investissement envisagé pour réaliser une centrale de biomasse ?

**M. LABARTHE :** Je vais t'expliquer.

**M. GAILLAT :** Tu réponds à ma question ? Combien ?

**M. LABARTHE :** Si on parle de méthanisation...

**M. GAILLAT :** Tu ne vas pas nous faire un cours, on sait très bien qu'il y a deux solutions : je produis de l'électricité, je turbine, je fabrique de l'électricité que je mets dans le réseau ; soit je fais du gaz que je réintroduis dans le réseau. On connaît tout ça. Je te pose la question simplement, je lis « destiné à mener le projet et d'en faire un projet de territoire » c'est-à-dire un projet du territoire puisqu'il s'agit de récupérer toutes les possibilités de biomasse, les différents déchets de l'ensemble du territoire pour pouvoir alimenter cette centrale. La question que je te pose : d'emblée, avant de faire la concertation, c'est de savoir

si on a des exemples ailleurs qui permettent de situer le montant de l'investissement envisagé.

**M. LABARTHE** : De toute manière, on n'est pas la seule ville de France à pratiquer, aujourd'hui, je ne peux pas te donner de nom comme ça mais je peux t'en trouver.

**M. GAILLAT** : Je ne te demande pas un nom, je te demande si on a une idée quelque part du montant de l'investissement envisagé.

**M. LABARTHE** : Oui, bien sûr.

**M. GAILLAT** : Parce que de deux choses l'une : ou on n'a pas d'idée du montant d'investissement et il faut faire une étude pour savoir ; à ce moment, je vais vous dire, on peut économiser 41 000 euros, il suffit d'aller à Préchacq-Navarrenx pour leur demander comment ils ont fait et combien cela leur a coûté. On l'a sous les yeux alors j'espère que vous l'avez fait. Puisque tu n'as pas l'air de le savoir, quand on parle de centrale biomasse cela veut dire qu'on se situe d'emblée dans un investissement de l'ordre de 6 millions d'euros.

**M. LABARTHE** : On lance un projet aujourd'hui ...

**M. GAILLAT** : Un projet pas financé n'est pas un projet. Un projet sans coût n'est pas un projet. C'est du baratin.

**M. LABARTHE** : On répond à un appel projet avec la Région et l'ADEME. Est-ce que je peux parler ?

**M. GAILLAT** : Cette délibération c'est du baratin, c'est un tract électoral, on va faire croire à la population qu'on va les faire phosphorer, alors essayons d'aller plus vite, je te pose la question : est-ce que tu as une idée du coût de l'investissement envisagé ?

**M. LABARTHE** : Non, on ne sait pas, on va le savoir et l'objectif justement, c'est pour cela que l'on a réuni, on a fait appel...

**M. GAILLAT** : Je regrette, vous n'êtes pas sérieux !

**M. LABARTHE** : Mais non ! Bien sûr, avec toi, il n'y a jamais rien de sérieux.

**M. GAILLAT** : Je t'ai dit, va à Préchacq-Navarrenx, demande-leur, cela fait 10 ans qu'ils sont sur le projet.

**M. LABARTHE** : On n'est pas sur un projet de méthanisation.

**M. GAILLAT** : Ils sont partis sur les deux projets et ils ont opté au bout de deux ans, suite aux différentes études, pour la méthanisation. Au départ, c'était ouvert, je connais très bien la démarche, j'y suis allé plusieurs fois, c'est remarquable entre parenthèses, et cela a permis de modifier des pratiques agricoles et de s'organiser différemment. C'est remarquable et donc quel est le coût d'investissement, je te pose la question.

**M. LABARTHE** : On ne sait pas encore.

**M. GAILLAT** : Combien cela coûte à Préchacq-Navarrenx ?

**M. LABARTHE** : Je ne sais pas.

**M. GAILLAT** : Ah, tu n'as pas été voir ?

**M. LABARTHE** : Non, je ne suis pas allé voir.

**M. GAILLAT** : Donc, vous n'êtes pas sérieux. Vous avez un projet sous les yeux qui est exemplaire à plein d'égards et vous n'avez même pas pris la peine d'aller voir à 20 kms d'ici ce qui s'est fait.

**M. LABARTHE** : Non, mais moi je n'ai jamais rien fait ! J'avais un projet, rappelle-toi, on portait un projet Ville d'Oloron de réseau de chaleur. On a vu ce que vous en avez fait ; aujourd'hui, on est en train de reprendre ce projet-là. On ne parle pas de cogénération, ce n'est pas fabriquer de l'électricité.

**M. GAILLAT** : On parle de biomasse, la délibération portait sur la biomasse. Cite-moi un exemple de centrale biomasse qui existe. Tu as de la chance, pas la peine de traverser la France, tu en as un à 20 kilomètres d'ici.

**M. LABARTHE** : Je sais !

**M. GAILLAT** : Tu as été le voir ? Tu as discuté ? Combien cela coûte ? On est en Conseil Municipal, on lance un projet, on doit savoir dans quel ordre d'idées se situe l'investissement !

**M. LABARTHE** : On est sur un projet qui concerne aussi bien l'industrie oloronaise, donc, Lindt va sûrement s'investir à ce niveau-là. On le sait, nous avons aujourd'hui des agriculteurs qui veulent foncer à ce niveau-là. On sait qu'il y a des citoyens qui veulent investir eux aussi, qui s'intéressent à ces projets-là. Il n'y a pas que la biomasse.

**M. GAILLAT** : Lindt avait un projet privé au départ qui maintenant est étendu et est devenu un projet public. OK pourquoi pas ?

**M. LACRAMPE** : Tu es contre cette idée-là ?

**M. GAILLAT** : Je ne suis contre rien, simplement, je voudrais qu'on soit deux minutes sérieux. On débat d'un projet en conseil municipal, nous sommes des élus, on parle à la population, on lance un projet, on doit quand même situer la nature du projet. Comment allons-nous nous organiser pour faire face à cet investissement ? Quel est grosso-modo le montant de l'investissement ? Nous avons un exemple à 20 kilomètres, très précis, qui est en train de se terminer.

**M. LABARTHE** : Ce projet de territoire, je vais t'expliquer, il est porté en partie par la Ville d'Oloron mais pas que puisque la Communauté de Communes était aussi intéressée par ce projet-là. Donc, il n'y a pas que la Ville d'Oloron. Aujourd'hui, on répond à un appel à projet ...

**M. GAILLAT** : Je te reconnais quand même dans ce sujet la persévérance dans la conviction. Maintenant, n'oublies pas ce que disait Cioran de la conviction : « n'a de conviction que celui qui n'a jamais rien approfondi » et je crois que c'est le cas. Donc on est dans le baratin, on est dans le superficiel et moi je te pose une question : connais-tu aujourd'hui le montant de l'investissement envisagé ?

**M. LABARTHE** : Non !

**M. GAILLAT** : Il est à hauteur de 6 millions d'euros. Donc aujourd'hui comment nous nous organisons et quelle est la bonne échelle du territoire pour nous organiser pour faire une centrale biomasse de façon à pouvoir être en capacité de faire face à un investissement de 6 millions d'euros.

**M. LABARTHE** : Je t'ai expliqué et tu n'as pas voulu écouter que la Ville d'Oloron a aujourd'hui le label Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte. On a la Communauté de Communes qui vient d'avoir le TEPOS.

**M. GAILLAT** : Pour l'instant, on change d'ampoules, on met des leds. Pour l'instant, on n'a fait que ça.

**M. LABARTHE** : Aujourd'hui, le projet oloronais est porté à l'échelle du territoire, d'ailleurs, les gens qui étaient à la première réunion, d'ailleurs c'est dommage, tu aurais dû y participer, c'était la semaine dernière, c'était vendredi dernier je crois, il y avait des Oloronais qui étaient là, il y avait des industriels, il y avait de simples citoyens, des agriculteurs, tout le monde était intéressé par ce projet-là. Cela concerne les sylviculteurs, il y a l'entreprise du bois...

**M. GAILLAT** : Mais cela concerne tout le monde, cela concerne l'avenir du monde et de la planète, nous sommes d'accord.

**M. LABARTHE** : Au niveau économique, il y a une quantité de gens qui sont prêts à s'investir ici, à ce niveau-là, même des professionnels, et toi tu trouves que finalement on n'a aucun projet, on n'a rien. Ce sont les prémices du projet,

on est en train de le bâtir. Aujourd'hui, si on répond à cet appel à projets, c'est justement parce qu'on est en train de bâtir tout cela. On vient de constituer deux groupes de travail, des gens ont pu s'inscrire.

**M. GAILLAT** : Quand on bâtit un projet, on regarde quand même s'il y en a d'autres.

**M. LABARTHE** : Des projets existent. Si je prends le réseau de chaleur, on est prêt à le porter aujourd'hui. On sait qu'il y a un enjeu économique autant pour le territoire de la communauté de Communes que pour la Ville d'Oloron Sainte-Marie rien qu'avec ça, sans parler de cogénération.

**M. GAILLAT** : Moi, je reste sur la biomasse.

**M. LABARTHE** : On ne va pas réaliser une usine comme à Lacq. Moi je ne parle pas de cogénération, je parle d'un réseau de chaleur qui peut alimenter une partie d'un quartier, des établissements publics, des écoles, des crèches, des salles de sports. Il y a plein de choses à faire comme cela. Ce sont des îlots qui vont être implantés dans la ville, un peut-être au départ, et dans le futur un ou deux de plus.

**M. GAILLAT** : Mais j'ai l'impression que tu mélanges tout là !

**M. LABARTHE** : Non, je ne mélange pas.

**M. GAILLAT** : On est sur le centre de la biomasse et maintenant tu me dis qu'on va chauffer de l'eau pour faire un réseau de chaleur.

**M. LABARTHE** : On fait un réseau de chaleur, oui, et on peut vendre de l'eau chaude aussi si on veut.

**M. GAILLAT** : Et tu reviens sur ton ancien projet.

**M. LABARTHE** : Non, je dis qu'il est complémentaire.

**M. LACRAMPE** : Jean-Etienne, toi qui es allé te renseigner à Préchacq, c'est un projet à quelle hauteur ?

**M. UTHURRY** : C'est un projet à 6 millions d'euros qui est soutenu par une filière agricole, cela change complètement la donne, qui est en pleine innovation. Le chantier est ouvert, en tous les cas, c'est un projet qui date d'une douzaine d'années, qui a mûri tranquillement, qui soutient surtout une filière de 15 agriculteurs qui se lancent dans des procédures innovantes en termes de culture.

**M. LABARTHE** : Par rapport aux agriculteurs, justement la réunion qui a eu lieu la semaine dernière, il y avait des agriculteurs qui étaient intéressés qui étaient présents. Donc, il faut à moment donné, relancer un petit peu la machine. Il est vrai qu'ils n'étaient peut-être pas structurés comme ils le sont dans la vallée mais ils considèrent que le projet qui est porté par la ville d'Oloron est intéressant et ils sont prêts à y adhérer. Il n'y a pas qu'eux, il y a des industriels, il y a Lindt par exemple qui va être intéressé par ce projet, on a déjà travaillé avec eux.

**M. GAILLAT** : On n'est pas en train de dire qu'on est contre le projet, on est en train de dire qu'il faut bien préciser les choses et qu'avant de lancer une consultation avec le public il faut situer la nature du projet et situer la nature du projet c'est situer également les investissements envisagés.

**M. LABARTHE** : C'est le groupe de travail aujourd'hui.

**M. LACRAMPE** : Je n'avais pas en tête le Cabinet qui l'avait fait, je me le suis fait préciser. En 2015, il y a eu une étude de faisabilité technique qui a été réalisée.

**M. GAILLAT** : J'allais poser la question parce que justement je n'avais pas oublié que nous avons ici délibéré pour lancer une étude sur les mêmes sujets.

**M. LACRAMPE** : Une étude de faisabilité technique, je ne me souvenais plus, c'était le Cabinet SOLAGRO.

**M. GAILLAT** : Oui en 2015 on avait lancé une étude de faisabilité sur les mêmes sujets, cofinancée par EDF, et donc je vais poser la question à André : quels sont les résultats de cette étude ?

**M. LACRAMPE** : Elle a conclu à la faisabilité.

**M. LABARTHE** : Je ne la connais pas.

**M. GAILLAT** : Mais ne me dis pas que tu ne la connais pas ! On l'a votée ici. On a lancé une étude de faisabilité sur les mêmes sujets, biomasse, bioénergie, géothermie, etc, cofinancée par EDF. Aujourd'hui, la question que je te pose, puisque tu es spécialiste désormais au conseil municipal et à la communauté de communes, des économies d'énergie, que dit l'étude ?

**M. LABARTHE** : L'étude SOLAGRO dont on parle, déjà il y a plusieurs études, il n'y en a pas qu'une, TRIVALOR traitait du réseau de chaleur. SOLAGRO traitait simplement de la production de plaquettes forestières. Je tiens à te signaler que quand même ce projet a été porté par moi, pas par la Ville d'Oloron Sainte-Marie, lorsque j'étais président des COFOR, c'était en 2007-2008, et ce projet a été porté au niveau départemental, il n'y avait pas qu'Oloron, il y avait aussi Pau qui était intéressée, il y avait plusieurs communes du département.

**M. GAILLAT** : On a lancé une étude de faisabilité sur ce sujet en 2015, c'est vous et votre majorité, et donc aujourd'hui nous sommes en 2018 ...

**M. LABARTHE** : L'étude de faisabilité, elle s'appuie sur le document dont je te parle. Alors, ne viens pas me dire que l'avez commandée, ce n'est pas vrai.

**M. GAILLAT** : Ce n'est pas nous, c'est toi qui l'as commandée en 2015 !

**M. LABARTHE** : Et en plus cette étude, elle n'a rien coûté à la Ville d'Oloron Sainte-Marie, elle a été subventionnée à hauteur de 80 %.

**M. GAILLAT** : On ne parle pas de ton étude, on parle de l'étude de faisabilité qui a été lancée par ce Conseil Municipal, cette majorité en 2015, pour étudier la faisabilité des pistes en géothermie... La question que l'on te pose, nous sommes en 2018 : cette étude a été rendue et elle dit quoi ?

**M. LACRAMPE** : L'étude dont on est en train de parler était axée uniquement sur la méthanisation.

**M. GAILLAT** : Pas du tout, reprends la délibération, Daniel, pas du tout !

**M. LACRAMPE** : Je ne l'ai pas sous les yeux, si tu l'as sous les yeux ...

**M. LABARTHE** : La biomasse bois énergie, il n'y a qu'un dossier au niveau de la ville d'Oloron, c'est celui que je portais en 2007. Il a été subventionné à hauteur de 80 % par, je viens de le dire, par la Région, par le Département, par le FEDER et par l'Etat et les 20 % d'autofinancement ont été supportés par les communes forestières au niveau de la Fédération Nationale des communes forestières. Il n'a pas coûté l'euro symbolique à la commune d'Oloron Sainte-Marie.

**M. GAILLAT** : On ne te demande pas ça ! L'étude qui a été lancée en 2015, quelles en sont les conclusions.

**M. LABARTHE** : Je ne l'ai pas.

**M. MAILLET** : Que tu ne l'aies pas, c'est une chose. Ce soir, tu es le rapporteur de ce projet-là. Tu te présentes devant le Conseil Municipal, et entre autres, tu te présentes devant nous sur une délibération pour laquelle, comme le dit Jean-Etienne, a minima, les résultats de l'étude que vous nous aviez fait voter en 2015 auraient pu être jointes à cette délibération. Parce que, depuis 2015, je te mets au défi qu'un membre du Conseil Municipal ici présent, ou du moins de la minorité que nous sommes, ait pu avoir accès au résultat de cette étude. On ne reproche pas le financement, on ne reproche pas de dire qu'il a été subventionné ou pas, on reproche simplement le fait qu'une étude est déjà existante dans vos

placards et qu'à ce jour on ne soit pas dans la possibilité de pouvoir la voir, et toi-même tu ne la connais pas.

**M. GAILLAT** : Tu ne la connais pas, c'est quand même incroyable.

**M. LACRAMPE** : André est en train de vous expliquer et a un avantage quand même sur beaucoup d'entre nous ici, c'est qu'il était l'autre soir à la réunion de concertation avec toutes les personnes invitées à cette concertation. Aujourd'hui, ce qui est proposé, c'est de lancer une étude pour en étudier la faisabilité sur le plan économique puisqu'il y a aujourd'hui des personnes privées, publiques qui sont intéressées par cette démarche.

**M. GAILLAT** : Tu es en train de nous dire Daniel, ce soir, qu'il faut lancer une étude pour évaluer si les conclusions d'une étude de faisabilité lancée en 2015 sont bonnes.

**M. LACRAMPE** : Ne caricature pas !

**M. GAILLAT** : Franchement, vous vous moquez de nous !

**M. LABARTHE** : Il s'agit de quoi ? Création d'une structure juridique porteuse de projets en matière d'énergie renouvelable, étude financière et étude technique de faisabilité, c'est tout. C'est un appel à projets tout simplement. Aujourd'hui, on répond à l'appel à projet de l'ADEME et de la Région. Une structure comme celle que l'on porte aujourd'hui ne se fait pas du jour au lendemain en claquant comme cela dans les doigts, c'est un projet à longue haleine. Jean-Etienne, tu veux flinguer tout ce qui est énergie renouvelable, on l'a bien vu. Tu nous as même traité de pieds-nickelés lorsqu'on portait ce projet-là dans cette salle du Conseil Municipal.

**M. GAILLAT** : Et je persiste.

**M. LABARTHE** : Et aujourd'hui, alors qu'on était des précurseurs au niveau de la ville d'Oloron Sainte-Marie, on était site pilote des Pyrénées-Atlantiques, dans les années 2004-2005, on était à l'époque parrainés par le Ministère de l'Agriculture et parrainés par le Ministère de l'Environnement ; notre projet était soutenu à 80 % avec du FEDER et qu'est-ce que vous en avez fait, alors que vous l'aviez entre les mains, alors que les subventions étaient quasiment acquises, autant du côté de la Région que du côté du Département et du FEDER, 80 % pour une unité de transformation de plaquettes forestières, pour un réseau de chaleur ? Qu'est-ce que vous avez fait ? Quand vous êtes arrivés, vous avez déclaré que cela ne vous intéressait pas.

**M. GAILLAT** : Je t'arrête deux secondes, André. Qu'est-ce qu'on a fait à partir de ton étude que j'avais qualifiée de pieds-nickelés, et je persiste. Nous avons rencontré les services de la Région de l'époque, où il y avait un ingénieur qui était compétent en la matière, M. ROBINET pour ne pas le nommer...

**M. LABARTHE** : Oui je l'ai rencontré.

**M. GAILLAT** : ...et qui nous a dit, surtout de ne pas aller plus loin, parce que l'étude qui a été faite jusqu'à maintenant est largement incomplète et il nous conseillait d'en faire une autre. Avec la Région, avec l'ADEME à l'époque, il proposait de financer une étude complémentaire, et on l'a fait. Et dans les armoires de la Mairie aujourd'hui, une étude sur le réseau de chaleur...

**M. LABARTHE** : Ton étude complémentaire, elle a été commandée pour flinguer le projet et je peux te dire que j'ai mis en difficulté le Bureau d'Etudes car il n'était même pas au courant des projets qui avaient été faits au niveau de la Ville d'Oloron concernant TRIVALOR et notamment SOLAGRO.

**M. GAILLAT** : Tu es d'une légèreté incroyable ...

**M. LABARTHE** : Ce n'est pas possible, tu es d'une mauvaise foi, c'est impressionnant !

**M. GAILLAT** : Je ne vais pas te lâcher là-dessus, j'ai tout le temps !

**M. LACRAMPE** : Jean-Etienne, on ne va pas quand même se laisser traiter toute la soirée de légèreté ...

**M. GAILLAT** : L'étude complémentaire, elle est dans les armoires de la Mairie !

**M. LABARTHE** : On ne sait rien faire, on est des nuls, on vous a vus à l'œuvre !

**M. GAILLAT** : Est-ce que je peux parler ?

**M. LACRAMPE** : Est-ce que tu t'en es privé ?

**M. LABARTHE** : Oui, mais tu ne fais que donner des leçons de morale, vous ne faites que ça toute la soirée !

**M. GAILLAT** : Je dis simplement que l'étude de réseau de chaleur dont André parle, nous avons fait une étude complémentaire financée par l'ADEME, la Région à l'époque pour approfondir cette étude-là.

**M. LABARTHE** : C'est vrai.

**M. GAILLAT** : Le résultat est que nous étions incités à développer le réseau chaleur qui englobait le CAPA, la Piscine, les Castors...

**M. LABARTHE** : Non, pas les Castors

**M. GAILLAT** : ... les Castors ! Elle est dans les armoires l'étude ! Les Castors, Lindt et l'Hôpital. Voilà le réseau de chaleur. Tu as le nombre de kilomètres de canalisations qu'il faut mettre en place.

**M. LABARTHE** : Ça c'est la vôtre, c'est l'étude complémentaire.

**M. GAILLAT** : Oui, c'est l'étude complémentaire. A la sortie ça donne quoi ? Questionne Lindt : pas intéressé ; questionne l'Hôpital : pas intéressé ; questionne le CAPA : pas intéressé ; alors on fait quoi ? La Ville aurait dû investir à l'époque 1,2 million d'euros pour faire le réseau de chaleur, les canalisations, etc, alors que personne ne voulait se brancher au bout. Mais pourquoi ?

**M. LABARTHE** : Explique-moi pourquoi le Lycée a fait son réseau de chaleur après.

**M. GAILLAT** : Pourquoi ? Parce que contrairement à ce qui était véhiculé de façon trop légère à l'époque, le réseau de chaleur bois ne venait pas se substituer au reste. Il s'agissait de conserver le chauffage au gaz et de venir en appoint avec le réseau bois. Dans ces conditions-là, tout le monde a fait ses calculs économiques, l'Hôpital, Lindt, le CAPA, et a dit que cela ne les intéressait pas.

**M. LABARTHE** : Il dit n'importe quoi, il délire. Tu ne connais même pas le projet qu'on portait à l'époque et tu viens aujourd'hui m'expliquer ...

**M. GAILLAT** : Ça s'est traduit par quoi à la fin ? Ça s'est traduit par un investissement de la Région sur une chaudière à bois qui existe, on l'a à Oloron, et qui devait alimenter la piscine, le CAPA... les canalisations passent même sous la route...

**M. LABARTHE** : Et résultat de l'opération de la Région : si aujourd'hui la Communauté de Communes, d'ailleurs on peut en parler, veut par exemple utiliser le réseau de chaleur pour chauffer...

**M. GAILLAT** : Mais la question n'est pas là ! Pourquoi la Communauté de Communes ...

**M. LACRAMPE** : Je suis désolé, je suis obligé d'interrompre ce débat ...

**M. GAILLAT :** Pourquoi la Communauté de Communes a refusé de se brancher au réseau de chaleur ? Pourquoi a-t-elle refusé alors que ça lui était proposé ? Parce que les conditions économiques étaient désastreuses, tout simplement.

**M. LABARTHE :** Tout simplement parce qu'il fallait être raccordé et ce que tu n'as pas compris, c'est que pour se raccorder on demandait 100 000 euros à la Communauté de Communes...

**M. GAILLAT :** Non, non, rien du tout.

**M. LABARTHE :** Mais oui pour se raccorder au réseau de chaleur alors qu'au départ tu sais très bien que le projet qui était porté par la Ville d'Oloron, qui a été repris en partie d'ailleurs par la Communauté de Communes, c'est là d'ailleurs que vous êtes arrivés aux affaires, et que vous avez commandé ce fameux bureau d'études que j'ai rencontré moi-même qui n'était même pas au courant qu'il y avait eu deux études ...

**M. GAILLAT :** Tu n'as rien fait du tout, tu n'as jamais été au fond des choses...

**M. LABARTHE :** ...qui n'était même pas au courant qu'il y avait eu deux études qui avaient été réalisées.

**M. GAILLAT :** Ton grand projet de l'époque s'est démonté au fur et à mesure.

**M. LABARTHE :** Oui, il s'est démonté et explique-moi maintenant pourquoi aujourd'hui il y en a partout dans le département alors que nous étions les précurseurs, que nous avions 80 % d'aides pour réaliser un réseau de chaleur pour créer une unité de transformation de plaquettes forestières, vous avez jeté cela aux orties et aujourd'hui on est à la traîne, on a pris dix ans de retard avec vous !

**M. GAILLAT :** Et le comble, aujourd'hui, André, c'est qui fournit les plaquettes à la chaudière à bois d'Oloron ?

**M. LABARTHE :** Dis-moi qui ?

**M. GAILLAT :** Ah non, c'est toi !

**M. LABARTHE :** Alors qu'Oloron était en capacité de le faire et aujourd'hui ils font appel à quoi, à une filiale de l'ONF, c'est la Région c'est pas nous, qui fait venir du bois qui arrive de Slovénie alors que nous on a la production sur place.

**M. GAILLAT :** Et pourquoi personne ne demande à la Région...

**M. LABARTHE :** Je ne sais pas, demande à ton collègue de la Région, tu l'as à côté ! Le Président de la Région, là !

**M. LACRAMPE** : Allez, on peut considérer que vous avez largement échangé les arguments. Je sou mets cette délibération au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

**M. MAILLET** : Juste une observation à l'attention de Jean-Jacques DALL'ACQUA, il y a un poste budgétaire sur lequel vous pouvez faire des économies puisque j'apprends ce soir que nous avons une étude de 2015 portant sur le sujet ...

**M. LACRAMPE** : Non, non, ne relance pas le débat !

**M. MAILLET** : ... et qui selon les dires d'André n'a rien coûté à la Ville, cela vous évitera d'engager 30 % de cette opération.

**M. LACRAMPE** : Non cela n'a rien à voir, l'étude dont on parlait c'était tout simplement pour faire étudier le potentiel de méthanisation qu'il pouvait y avoir sur ce territoire et là aujourd'hui c'est pour aller dans une deuxième phase, c'est pour cela que l'autre soir il y a eu une réunion qui a été initiée mais pour voir quels pouvaient être les acteurs à mettre autour de la table pour élaborer un cahier des charges pour entrer dans ce projet.

**MM. MAILLET et GAILLAT** : Quel est le potentiel ?

**M. LACRAMPE** : C'est l'étude qui le démontrera. Il va y avoir des groupes de travail, vous êtes invités, André et Gérard vous le feront savoir, vous êtes invités à y participer, comme cela vous serez aussi informés que nous.

*Le rapport sur la concertation et la création d'une structure juridique est adopté par 25 voix pour et 8 abstentions (M. Bernard UTHURRY, Mme Marie-Lyse GASTON, M. Jean-Etienne GAILLAT, Mme Aurélie GIRAUDON, M. Robert BAREILLE, Mme Anne BARBET, M. Jean-Pierre ARANJO, M. Patrick MAILLET).*

## **15 – REGIE DE L'EAU POTABLE – DEGREVEMENTS D'EAU 2017**

**M. ROSENTHAL** : Après avis du Conseil d'Exploitation réuni en Mairie d'Oloron le 20/02/2018,

Votre assemblée est invitée à :

- **PRENDRE ACTE** des dégrèvements qui ont été accordés pour l'année 2017 sur des factures d'eau potable en raison de surconsommations liées à des dysfonctionnements avérés sur les installations privées.

Montant total : 5 328,28 €

N°	Abonné	Adresse	Consommation initiale	Consommation dégrévée	Montant dégrèvement	Cause
1	ARTO DIDIER	1600 ROUTE DU PONT DE GOUAT	139	73	89,76 €	FUITE AUX TOILETTES
2	ONGLES D'IVOIRE	RUE JUSTICE	76	5	96,77 €	FUITE GROUPE DE SECURITE
3	LAGRAVE LOUIS	8 ERA CAMIASSA DE SOEISH	80	12	92,69 €	FUITE AU COMPTEUR
4	PAULES ALEXANDRINE	291 CHEMIN DE BOILA	580	0	744,68 €	DYSFONCTIONNEMENT DU COMPTEUR
5	SEGONDS GERARD	2 IMPASSE JEAN CASSIAU	142	64	106,31 €	FUITE AU JOINT DU COMPTEUR
6	CARDESSE MARIE LOUISE	9 RUE DES BARATS	36	12	32,64 €	FUITE
7	OUILHON PHILIPPE	21 AVENUE DE LASSEUBE	816	129	934,32 €	FUITE
8	CASTEJON JOSE	2 RUE DU CAPITAINE JEAN PIERRE	63	26	50,32 €	FUITE AU JOINT DU COMPTEUR
9	LENDRE PIERRE	30 RUE LABARRAQUE	198	137	114,50 €	FUITE A LA CHAUDIERE
10	SIMON FRANÇOISE	18 AVENUE JEAN JAURES	106	41	88,60 €	FUITE APRES COMPTEUR
11	RICOUTE AUGUSTIN	1021 ROUTE DU PONT DE GOUAT	88	24	87,23 €	FUITE APRES COMPTEUR
12	SARL HYPPOLITE	2190 ROUTE DE BARETOUS	42	19	167,65 €	FUITE AU COMPTEUR
13	CHABANNE JENNYFER	11 RUE JEAN JAURES	140	124	21,81 €	FUITE
14	ROUSSEAU FRANÇOISE	AVENUE CHARLES PEYROU	82	29	72,25 €	FUITE SUR RACCORD
15	CARRERE ANNE-MARIE	2 RUE FLORA TRISTAN	110	102	10,90 €	FUITE RACCORD CHAUDIERE
16	DE RIQUER BATTESTI XAVIER	8 AVENUE DE LASSEUBE	84	49	47,71 €	FUITE RACCORD
17	LEBLEU CHANTAL	20 BIS ROUTE DE PAU	104	55	66,79 €	FUITE COMPTEUR JARDIN
18	SARL GENROS	11 PLACE DE LA RESISTANCE	630	265	497,52 €	FUITE
19	ARA LILIANE	1 RUE ANDRE MALRAUX	60	42	24,54 €	FUITE AUX TOILETTES
20	BAILLERON MARCELLE	1 RUE DU PIC D'ORHY	263	31	316,24 €	FUITE
21	GOUT JULIETTE ET ANDRE	7 AVENUE SADI CARNOT	380	163	295,78 €	FUITE

22	LAGRAVE LOUIS	8 ERA CAMIASSA DE SOEISH	83	12	96,79 €	FUITE AU COMPTEUR
23	VIGNAU PATRICK	21 AVENUE DE LATTRE DE TASSIGNY	212	126	117,22 €	FUITE AUX TOILETTES
24	ETCHECOPAR GAETAN	2 BIS CHEMIN DE FORBEIG	141	59	105,71 €	FUITE
<b>TOTAL : 4 278,73 €</b>						

Procédure WARSMANN (applicable dans le cas de « consommations d'eau anormales » d'au moins deux fois le niveau de consommation moyen de l'abonné (exclusivement fuite sur canalisation intérieure).

N°	Abonné	Adresse	Consom- mation initiale	Consommation dégrévée	Montant dégrèvement	Cause
1	GOUT ANDRE	7 AVENUE SADI CARNOT	337	180	214,00 €	FUITE CANALISATION
2	GIMENEZ EMILE	19 RUE JEAN MOULIN	88	2	117,23 €	FUITE CANALISATION
3	CHUBURU MATHIEU ANDRE	14 IMPASSE PAUL DAMARIX	645	118	718,32 €	FUITE CANALISATION
<b>TOTAL : 1 049,55 €</b>						

*Le Conseil Municipal prend acte de ces dégrèvements.*

## **16 – REGIE D'ASSAINISSEMENT – DEGREVEMENTS D'EAU 2017**

**Mme TORCAL** : Après avis du Conseil d'Exploitation réuni en Mairie d'Oloron le 20/02/2018,

Votre assemblée est invitée à :

- **PRENDRE ACTE** des dégrèvements qui ont été accordés pour l'année 2017 sur des factures d'eau potable (part assainissement) en raison de surconsommations liées à des dysfonctionnements avérés sur les installations privées.

Montant total : 7 146,91 €

N°	Abonné	Adresse	Consommation initiale	Consommation dégrévée	Montant dégrèvement	Cause
1	ARTO DIDIER	1600 ROUTE DU PONT DE GOUAT	139	73	147,18 €	FUITE AUX TOILETTES
2	ONGLES D'IVOIRE	RUE JUSTICE	76	5	158,15 €	FUITE GROUPE DE SECURITE
3	SEGONDS GERARD	2 IMPASSE JEAN CASSIAU	142	64	173,75 €	FUITE AU JOINT DU COMPTEUR
4	CARDESSE MARIE LOUISE	9 RUE DES BARATS	36	12	53,52 €	FUITE
5	OUILHON PHILIPPE	21 AVENUE DE LASSEUBE	816	129	1 532,01 €	FUITE
6	CASTEJON JOSE	2 RUE DU CAPITAINE JEAN PIERRE	63	26	82,51 €	FUITE AU JOINT DU COMPTEUR
7	LENDRE PIERRE	30 RUE LABARRAQUE	198	137	187,11 €	FUITE A LA CHAUDIERE
8	SIMON FRANÇOISE	18 AVENUE JEAN JAURES	106	41	144,79 €	FUITE APRES COMPTEUR
9	RICOUTE AUGUSTIN	1021 ROUTE DU PONT DE GOUAT	88	24	142,56 €	FUITE APRES COMPTEUR
10	CHABANNE JENNYFER	11 RUE JEAN JAURES	140	124	35,64 €	FUITE
11	ROUSSEAU FRANÇOISE	AVENUE CHARLES PEYROU	82	29	118,05 €	FUITE SUR RACCORD
12	CARRERE ANNE-MARIE	2 RUE FLORA TRISTAN	110	102	17,82 €	FUITE RACCORD CHAUDIERE
13	DE RIQUER BATTESTI XAVIER	8 AVENUE DE LASSEUBE	84	49	77,96 €	FUITE RACCORD
14	SARL GENROS	11 PLACE DE LA RESISTANCE	630	265	813,04 €	FUITE
15	ARA LILIANE	1 RUE ANDRE MALRAUX	60	42	40,09 €	FUITE AUX TOILETTES
16	BAILLERON MARCELLE	1 RUE DU PIC D'ORHY	263	31	516,78 €	FUITE
17	GOUT JULIETTE ET ANDRE	7 AVENUE SADI CARNOT	380	163	483,36 €	FUITE
18	VIGNAU PATRICK	21 AVENUE DE LATTRE DE TASSIGNY	212	126	191,56 €	FUITE AUX TOILETTES
19	ETCHECOPAR GAETAN	2 BIS CHEMIN DE FORBEIG	141	59	181,74 €	FUITE

<b>TOTAL</b>	<b>5 097,62 €</b>
--------------	-------------------

Procédure WARSMANN (applicable dans le cas de « consommations d'eau anormales » d'au moins deux fois le niveau de consommation moyen de l'abonné (exclusivement fuite sur canalisation intérieure).

N°	Abonné	Adresse	Consommation initiale	Consommation dégrévée	Montant dégrèvement	Cause
1	GOUT ANDRE	7 AVENUE SADI CARNOT	337	90	550,19 €	FUITE CANALISATION
2	GIMENEZ EMILE	19 RUE JEAN MOULIN	88	1	193,79 €	FUITE CANALISATION
3	CHUBURU MATHIEU ANDRE	14 IMPASSE PAUL DAMARIX	645	59	1 305,31 €	FUITE CANALISATION
4						
5						

<b>TOTAL</b>	<b>2 049,29 €</b>
--------------	-------------------

**M. GAILLAT** : Quand je vois qu'il y a des dégrèvements parce qu'il y a des fuites aux toilettes, des fuites sur une chaudière, etc, c'est-à-dire sur des équipements qui sont dans la maison, il me semble qu'on s'éloigne des principes d'intervention en matière de dégrèvements qui jusqu'à maintenant étaient réservés aux dysfonctionnements constatés sur les équipements publics sauf cas exceptionnel.

**M. LABARTHE** : Tout simplement, je suis tout à fait d'accord avec ce que tu viens de dire pour la simple et bonne raison que lors de notre dernier conseil d'exploitation j'ai soulevé ce problème aussi et je disais qu'autant on pouvait considérer qu'une fuite enterrée, qui n'est pas visible...

**M. GAILLAT** : Avant le compteur.

**M. LABARTHE** : Non, même après le compteur, quelqu'un qui a une fuite chez lui qu'il ne voit pas ; il s'en rend compte parce qu'on lui dit qu'il a une surconsommation, je dis à la limite on peut être indulgent. Par contre, comme tu dis, quelqu'un qui a une fuite à un robinet, il a la chaudière qui fuit, il a la chasse qui fuit, il ne fait pas venir le plombier et vient nous dire à la fin de l'année qu'il a une surconsommation et qu'il ne peut pas payer ...

**M. GAILLAT** : Donc, on est d'accord.

**M. LABARTHE** : On est d'accord, je dis qu'il faut durcir.

**M. GAILLAT** : Donc, on vote contre.

**M. LABARTHE** : Non, je ne vais pas voter contre, on a dit que pour cette année c'était programmé, on ne peut pas faire ça comme ça.

**M. GAILLAT** : Ça fait plusieurs fois dans ce Conseil Municipal qu'on demande la même chose.

**M. LABARTHE** : On a décidé en conseil d'exploitation que justement cette année c'était la dernière année, que l'on avait à faire une information vis-à-vis des usagers, en leur indiquant qu'à partir de l'année prochaine ce type de fuite ne sera plus remboursée. Ça a été accepté par les Services, on valide cette année et à partir de l'année prochaine...

**M. LACRAMPE** : On demande d'en prendre acte uniquement tout simplement dans la délibération mais on a bien entendu ton observation.

**M. LABARTHE** : Mais à partir de l'année prochaine, il est certain qu'on fera une information par rapport à cela, bulletin municipal ou peut-être informer avec la facture d'eau, qu'on ne prend plus ce genre de fuite. Un gars qui ne change pas les joints de son robinet et qui vient nous dire qu'il a 300 € de dépenses supplémentaires et ne peut pas payer, il n'avait qu'à faire passer son plombier.

**M. MAILLET** : Simplement pour apporter un complément d'information, il y a un travail qui est fait en commission de l'eau et de l'assainissement sur lequel effectivement ce sujet a déjà été traité et sur lequel je vous avais déjà demandé au nom de la minorité que je représente au sein de cette Commission de travailler sur ces dégrèvements. Dans la philosophie que je souhaitais, par rapport à ce qu'il aurait été bien de faire, c'est que définitivement nous puissions prendre une délibération à l'unanimité sur les règles applicables sur le dégrèvement. Cela éviterait toute discussion, cela éviterait toute suspicion de traitement de dégrèvement. Je retiens ce que nous avait proposé Michel lors de la commission, c'est-à-dire de se rapprocher d'autres régies d'eau et d'assainissement pour voir quelles étaient les règles qui étaient appliquées et comment elles étaient appliquées mais une bonne fois pour toutes de prendre une délibération qui fixe la règle que les uns et les autres, quelles que soient les majorités et les équipes qui passent au sein de cette maison, puissent adopter une bonne fois pour toutes. Ensuite qu'il y ait une communication qui soit faite, cela va dans le bon sens mais encore une fois c'est un sujet qui a déjà été traité en commission et sur lequel nous nous étions déjà penchés l'année dernière pour la bonne raison que le niveau des dégrèvements a augmenté. Cela représente des sommes qui ne sont pas négligeables dans la situation actuelle, on parle de la régie de l'eau, on a parlé tout à l'heure des marges de manœuvre à effectuer, cela en fait partie, et donc je pense qu'il faut continuer ce travail tel qu'on l'a fait au sein de la Commission mais pour que cela aboutisse à une règle qui sera passée très officiellement et très solennellement par délibération au sein de cette assemblée. Je vous remercie.

**M. BAREILLE** : Je partage totalement ce que vient de dire Patrick mais je fais une suggestion. Moi je suis abonné, ce n'est pas une régie municipale, c'est une entreprise privée qui met en œuvre des dispositions légales –on peut toujours mieux faire que la loi. Ils prennent en compte une fuite, parce que cela m'est arrivé ; quand c'est une fuite au compteur, ils prennent tout et si c'est une fuite après il faut que cela conduise à une facture d'eau qui dépasse la consommation habituelle d'un certain taux pour qu'ils prennent en compte une part mais pas la totalité. Ce ne sont certainement pas des philanthropes donc s'ils le font, ce sont des dispositions légales, et a minima ce doit être ça et peut-être mieux.

**M. LACRAMPE** : On vous a entendu l'un et l'autre.

**M. MAILLET** : J'invite les présidents de commissions à prendre ce sujet-là à bras le corps pour que soit prise une décision lors des prochaines commissions.

**M. LABARTHE** : Je crois qu'il y en a une le 20, on prendra cette décision-là.

**M. LACRAMPE** : On notera.

*Le Conseil Municipal prend acte de ces dégrèvements.*

## **17 – RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DES SERVICES PUBLICS D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF – ANNEE 2016**

**M. LABARTHE** : Il s'agit du SPANC. Le Conseil Communautaire du Haut-Béarn, lors de sa séance du 9 novembre 2017, a adopté le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non collectif de l'ex-Communauté de Communes de la Vallée de Barétous ainsi que celui de l'ex-Communauté de Communes du Piémont Oloronais pour l'année 2016.

214 abonnés ANC se comptent sur le territoire oloronais.

Il convient de présenter en Conseil Municipal ce rapport public dans les douze mois qui suivent la clôture de l'exercice.

Je l'ai feuilleté un petit peu : le prix est toujours le même et en ce qui concerne les contrôles c'est toujours sur 9 ans et c'est toujours 150 euros en payant par tiers, trois fois 50 euros.

Votre assemblée est invitée à :

- **PRENDRE ACTE** du présent rapport.

*Le Conseil Municipal prend acte du rapport sur le prix et la qualité des services publics d'assainissement non collectif.*

**18 – ACTUALISATION DES PRIX PRATIQUES DANS LE CADRE DES TRAVAUX ET PRESTATIONS REALISES EN REGIE PAR LE SERVICE D'ASSAINISSEMENT (FACTURATION AUX TIERS)**

**M. LACRAMPE** : Après avis du Conseil d'Exploitation réuni en Mairie d'Oloron le 20/02/2018 et compte tenu de la variation de l'indice du coût de la vie (référence « indice des prix à la consommation » INSEE juin 2017 / +0,7% sur l'année), il convient d'actualiser les prix pratiqués dans le cadre des travaux (branchements, hydrocurages, ...) ou des prestations (traitements de déchets de l'assainissement, analyses, ...) réalisés en régie par le service d'assainissement. Les nouvelles grilles de prix sont proposées comme suit :

**1. Traitement des apports extérieurs**

	<b>Nouveau prix (2018)</b>	<b>Ancien prix (2017)</b>
<b>Graisses</b> (le m <sup>3</sup> ) type 1 (concentration moyenne – DCO <= 300 g O2/I, MES <= 60 g MS/I)	80,10€ HT	79,54 € HT
<b>Graisses</b> (le m <sup>3</sup> ) type 2 (concentration forte – DCO > 300 g O2/I, MES >= 60 g MS/I)	128,15€ HT	127,26 € HT
<b>Matières de vidange</b> ou <b>produits de curage des réseaux</b> (le m <sup>3</sup> )	18,15€ HT	18,03 € HT
<b>Eaux blanches</b> (agriculteurs laitiers)	30,97€ HT/ poste de traite/an	30,75 € HT/ poste de traite/an

**2. Prestations de carottage**

	<b>Nouveau prix (2018)</b>	<b>Ancien prix (2017)</b>
Frais de raccordement par carottage		
- diamètre 125 mm	97,94 € HT	97,26 € HT
- diamètre 160 mm	136,04 € HT	135,09 € HT
- diamètre 200 mm	148,50 € HT	147,46 € HT

### 3. Travaux en régie (branchements)

N°	Désignation	Unité	Nouveau (2018) prix unitaire  (€ HT)	Ancien (2017) prix unitaire  (€ HT)
	<b>Fourniture &amp; pose</b>			
1.1	Tabouret de branchement à passage direct DN 125 E/S	u	45,48	45,16
1.2	Tabouret de branchement à passage direct DN 160 E/S	u	45,48	45,16
1.3	Tabouret de branchement à passage direct DN 200 E/S	u	59,30	58,89
2.1	Clapet anti-retour verrouillable DN 125 E/S	u	124,49	123,63
2.2	Clapet anti-retour verrouillable DN 160 E/S	u	172,38	171,18
2.3	Clapet anti-retour verrouillable DN 200 E/S	u	269,34	267,46
3.1	Regard fonte pour tabouret	u	74,21	73,70
3.2	Regard de trottoir cadre carré 300X300 hydraulique	u	35,91	35,66
3.3	Regard de trottoir cadre carré 400X400 hydraulique	u	51,47	51,11
3.4	Regard de trottoir cadre carré 500X500 hydraulique	u	95,76	95,09
3.5	Regard de trottoir cadre rond 850	u	168,79	167,61
4.1	Tube PEHD DN 50 PN 16	ml	9,18	9,12
4.2	Tube PVC CR8 DN 125	ml	5,98	5,94
4.3	Tube PVC CR8 DN 160	ml	7,78	7,73
4.4	Tube PVC CR8 DN 200	ml	11,36	11,28
4.5	Tube PVC CR8 DN 315 pour rehausse de tabouret	ml	28,73	28,53

4.6	Tube PEHD ou PP CR8 DN 400 pour rehausse sous regard	ml	44,30	43,99
4.7	Tube PEHD ou PP CR8 DN 500 pour rehausse sous regard	ml	71,22	70,72
5.1	Grillage avertisseur marron	ml	2,03	2,01
6.1	Coude PVC MF DN 125	u	7,26	7,21
6.2	Coude PVC MF DN 160	u	10,77	10,69
6.3	Coude PVC MF DN 200	u	19,76	19,62
6.4	Coude PP DN 50 PN 16	u	20,03	19,89
6.5	Bouchon PVC F DN 125	u	6,58	6,53
6.6	Bouchon PVC F DN 160	u	7,78	7,73
6.7	Bouchon PVC F DN 200	u	10,77	10,69
6.8	Ensemble de réduction PVC MF DN 125//50	u	27,30	27,11
7.1	Sciage du tapis des chaussées (trottoirs et routes)	ml	1,80	1,78
7.2	Mise en place de feux tricolores	j	36,86	36,60
7.3	Mise en place de panneaux de signalisation	u	5,98	5,94
8.1	Tranchée exécutée à la pelle mécanique ne nécessitant pas de BRH	m <sup>3</sup>	17,95	17,83
8.2	BRH (Brise roche hydraulique) 4 h minimum	h	16,75	16,63
8.3	Terrassement manuel	m <sup>3</sup>	35,91	35,66
8.4	Plus-value pour croisement des réseaux	u	13,17	13,08
8.5	Plus-value pour longement des réseaux	ml	3,59	3,57

8.6	Plus-value pour blindage de la fouille	m <sup>2</sup>	5,51	5,47
8.7	Plus-value pour tranchée commune	m <sup>3</sup>	8,97	8,91
8.8	Evacuation des déblais non utilisés	m <sup>3</sup>	4,77	4,74
9.1	Carottage pour raccordement DN 125	ft	97,94	97,26
9.2	Carottage pour raccordement DN 160	ft	136,04	135,09
9.3	Carottage pour raccordement DN 200	ft	148,50	147,46
9.4	Traversée de paroi de mur	u	254,27	252,50
10.1	Lit de pose compacté contrôlé (sable ou 4/10)	m <sup>3</sup>	11,97	11,88
10.2	Grave calcaire concassée 0/31 <sub>5</sub>	m <sup>3</sup>	7,18	7,13
10.3	Grave calcaire concassée 0/63 <sub>5</sub>	m <sup>3</sup>	7,78	7,73
10.4	Grave calcaire concassée 30/80-120	m <sup>3</sup>	9,45	9,39
10.5	Remploi des déblais déposés en cordon le long de la fouille	m <sup>3</sup>	6,58	6,53
11.1	Compactage mécanique des remblais	m <sup>3</sup>	3,59	3,57
11.2	Réfection des chaussées en revêtement tri-couche	m <sup>2</sup>	7,78	7,73
11.3	Réfection des chaussées en enrobé à chaud	cm/m <sup>2</sup>	3,59	3,57
11.4	Réfection des chaussées en enrobé à froid	m <sup>2</sup>	17,95	17,83
11.5	Réfection des trottoirs en béton gratté	m <sup>2</sup>	35,91	35,66
11.6	Dépose et repose soignée des pavés des trottoirs	m <sup>2</sup>	113,73	112,94
12.1	Maçonnerie en béton dosé à 300 kg/m <sup>3</sup> CPJ45	m <sup>3</sup>	131,68	130,76

12.2	Maçonnerie en béton dosé à 350 kg/m <sup>3</sup> CPJ45	m <sup>3</sup>	167,59	166,42
13.1	DICT, arrêté de circulation, permission de voirie	u	53,86	53,49

#### 4. Travaux en régie (assainissement)

	Nouveau prix (2018)	Ancien prix (2017)
<b>Inspection télévisée</b> des canalisations (diamètre maxi de 250 mm / longueur maxi de 40 m) / forfait 1/2j	55,95 € HT	55,45 € HT
<b>Mesure de débit</b> ultrason (canalisations pression, sans insertion dans la canalisation) / forfait 1/2j	71,20 € HT	70,56 € HT
<b>Hydrocurage</b> (canalisations de diamètre < 300 mm / matériel embarqué sur remorque), <b>nettoyage haute pression</b> / forfait 1/2j	111,88 € HT	110,88 € HT
<b>Hydrocurage</b> (toutes sections), <b>vidanges, aspiration des bouches d'égout</b> (camion hydrocureur) / forfait 1/2j	172,90 € HT/0,5j	171,36 € HT/0,5j

#### 5. Prestations en régie (assainissement)

	Nouveau prix (2018)	Ancien prix (2017)
<b>Analyses physico-chimiques</b> de terrain (sondes multi-paramètres pour matières en suspension, oxygène dissous, conductivité, pH, température / forfait 1/2j	71,20 € HT	70,70 € HT
<b>Bilan de rendement des stations d'épuration</b> sur la base d'analyses de routine (DCO, DBO5, MES, NGL, PT) réalisées sur un échantillon moyen 24h00 / forfait	106,80 € HT	106,06 € HT
<b>Assistance technique</b> (électro-mécanique, électrique, mécanique) liée aux process de traitement des eaux / main d'œuvre (h)	35,61 € HT/h/personne	35,36 € HT/h/personne

<b>Contrôle de branchement</b> (demandes adressées dans le cadre des ventes/cessions (notaires, agences immobilières, ...))	80,96 € HT	80,40 € HT
---	------------	------------

**NB : cette actualisation des prix passe, pour partie, par une mise à jour de certaines conventions**

Votre assemblée est invitée à :

- **PRENDRE ACTE** de ces tarifs.

*Le Conseil Municipal prend acte de ces tarifs.*

## **19 – SCHEMA DIRECTEUR D'ASSAINISSEMENT / MODIFICATION DE LA CARTE DE ZONAGE DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF**

**M. LABARTHE** : Le Bureau d'Etude ARTELIA a travaillé sur le schéma directeur d'assainissement.

La carte de zonage doit donc être mise à jour compte tenu des extensions de réseaux réalisées et afin de se mettre en conformité avec le zonage du PLU. Le schéma et la carte seront soumis à enquête publique à l'issue du rendu de l'étude.

Après avis du Conseil d'Exploitation réuni en Mairie d'Oloron le 20/02/2018,

Votre assemblée est invitée à :

- **AUTORISER** Monsieur le Maire à présenter la carte de zonage de l'assainissement collectif à enquête publique.

**M. GAILLAT** : Juste une question, parce que comme André la posait systématiquement chaque fois et il avait raison ; chaque fois que nous faisons une extension, la question que tu posais, c'était de savoir si notre station d'épuration permet d'absorber cette extension. Tu l'as posée plusieurs fois ici à juste raison. Donc je te pose la même question. Cette extension peut-elle être absorbée par la station d'épuration ? Il n'y a pas de problèmes ?

**M. LABARTHE** : Non seulement il n'y a pas de problèmes mais si on n'en a pas c'est parce qu'on a aussi réalisé de notre côté une seconde station d'épuration dans le quartier de Soeix.

**M. GAILLAT** : Tu vas aller d'Estos à Soeix ?

**M. LABARTHE** : Oui, il y a une station d'épuration à Soeix.

**M. GAILLAT** : Oui ça je sais, ça fait un moment qu'elle y est.

*Le rapport est adopté à l'unanimité.*

## **20 – CONVENTION DE RACCORDEMENT DU QUARTIER MAURY (ESTOS) SUR LE SYSTEME D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF D'OLORON**

**M. LABARTHE** : Compte tenu de la demande du Syndicat Intercommunal d'Assainissement de l'Escou en date du 01/02/2018 et du projet présenté par le SIA en réunion en Mairie de Goès le 25/01/2018, sept habitations du territoire communal d'Estos auraient la possibilité de se raccorder au système d'assainissement collectif d'Oloron. Ce projet, situé en rive droite de l'Escou, en aval de la rue Navarrot permettrait de raccorder trois habitations oloronaises situées dans la zone des travaux. Cette extension de la collecte a été anticipée dans le projet de carte de zonage Assainissement Collectif.

Après avis du Conseil d'Exploitation réuni en Mairie d'Oloron le 20/02/2018,

Votre assemblée est invitée à :

- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention relative aux conditions de raccordement des eaux usées issues de la commune d'Estos (quartier Maury) au réseau d'assainissement collectif de la commune d'Oloron Sainte-Marie.

Il y aura en plus trois foyers oloronais qui ne bénéficient pas de l'assainissement collectif et qui pourront en bénéficier, ils ne seront plus dans le cadre du SPANC, et donc les usagers d'Estos paieront la redevance à Estos, au tarif d'Estos, et la commune d'Estos paiera la redevance à Oloron par rapport au tarif d'Oloron. S'il est inférieur à Estos et s'il est supérieur à Oloron, à Oloron on fera une affaire puisqu'ils paieront tout, y compris la taxe fixe. C'est une convention qui à mon avis est en notre faveur.

*Le rapport est adopté à l'unanimité.*

## **21 – DROIT DE PREEMPTION URBAIN : DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE**

**Mme POTIN** : Par délibération en date du 20 décembre 2017, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Haut-Béarn (CCHB) a délégué l'exercice du Droit de Préemption Urbain (DPU) aux communes.

Dans le cadre de cette délégation, la CCHB, en tant que titulaire du droit de préemption urbain, va conserver ce droit pour les parcs d'activités économiques d'intérêt communautaire identifiés par la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT).

Notre Commune est dotée en particulier du Parc d'activités de Légugnon et de la Zone Lanneretonne. La CCHB conservera donc le DPU sur cette zone. Les plans de ces parcs d'activités économiques d'intérêt communautaire sont annexés à la présente délibération.

Dès lors, depuis le 1<sup>er</sup> Janvier 2018, date effective de la délégation, notre commune est compétente pour utiliser le DPU sur son territoire. Elle peut donc exercer toutes les prérogatives découlant de ce droit, notamment répondre aux déclarations d'intention d'aliéner (DIA) émanant des actes notariés pour des biens situés dans les zones soumises au DPU.

Or, la Commune n'a que deux mois pour répondre à ces DIA et ce, à partir de la date du dépôt en mairie. Si les réponses négatives n'entraînent pas de délibérations, ce délai apparaît comme relativement court lorsque notre collectivité voudra au contraire préempter.

En outre, le fait que la CCHB soit adhérente à l'Établissement Public Foncier Local (EPFL) Béarn Pyrénées entraîne automatiquement l'adhésion de notre commune.

Pour rappel, un EPFL est un organisme réglementé permettant de faciliter les acquisitions foncières pour le compte des personnes publiques locales, grâce à la délégation du droit de DPU. Il faut donc intégrer cette possibilité dans la délégation du maire.

Ainsi, il est proposé par la présente, de déléguer l'exercice du DPU au Maire, afin que ce dernier exerce au nom de la commune les missions afférentes à ce droit. De plus, à l'occasion de l'aliénation d'un bien, le Maire doit pouvoir déléguer lui-même le DPU à l'EPFL Béarn Pyrénées afin que celui-ci préempte pour la commune.

Vu l'article L. 2122-22 15° du Code Général des Collectivités territoriales,

Vu les articles L.221-1 et suivants, L. 213-3 et suivants, L.213-3 et suivants, L.300-1, L.324-1 et suivants et R. 213-1 et suivants du Code de l'Urbanisme ;

Vu la délibération n° 11 du Conseil Municipal du 26 juin 2012 approuvant le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune d'Oloron Sainte-Marie.

Vu la délibération du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Haut Béarn n° 15-171220-URB- du 20 Décembre 2017 instituant le droit de

préemption urbain sur les zones Urbaines (U) et A Urbaniser (AU) des Plans Locaux d'Urbanisme des Communes membres de la CCHB,

Votre assemblée est invitée à :

- **DONNER** délégation à Monsieur le Maire pour exercer, en tant que de besoin, le droit de préemption urbain conformément à l'article L. 2122-22 15° du Code Général des Collectivités Territoriales et précise que les articles L. 2122-17 et L. 2122-19 sont applicables en la matière. De plus, le cas échéant, Monsieur le Maire a la possibilité de déléguer l'exercice de ses droits, à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues à l'article L.213-3 alinéa 1<sup>er</sup>, à l'Etablissement Public Foncier Local Béarn Pyrénées,

- **PRECISER** qu'un registre sur lequel seront transcrites toutes les acquisitions réalisées par voie de préemption ainsi que l'affectation définitive de ces biens sera ouvert en mairie et mis à la disposition du public conformément à l'article. 213-3 du Code de l'Urbanisme.

**M. MAILLET** : Juste une question par rapport à cette délibération. Je suppose que dans la règle il existe une information à l'attention de cette assemblée.

**Mme POTIN** : Concernant les zones d'activités ?

**M. MAILLET** : Le conseil municipal a droit à une information.

**M. LACRAMPE** : Mais c'est déjà le cas.

**M. MAILLET** : Le droit de préemption est présenté au sein d'un conseil municipal. Là on est en train de voter une délégation de préemption au Maire. Voter une délégation cela veut dire qu'on donne pouvoir au Maire de décider de la préemption du bien sans nous consulter. Une fois qu'il aura agi, avec les pouvoirs que dans cette délégation on lui confie, est-ce que l'ensemble du conseil municipal aura une information comme cela se fait dans toutes les autres délégations ?

**Mme POTIN** : Mais c'est la feuille suivante ; de ce que je comprends, cela continue à exister sauf dans les zones artisanales où c'est du ressort de la communauté de communes.

**M. GAILLAT** : Il pourra préempter partout sauf à Légugnon et Lanneretonne.

*Le rapport est adopté à l'unanimité.*

## **22 – DECLARATIONS D'INTENTION D'ALIENER : RENONCIATIONS AU DROIT DE PREEMPTION**

**M. LACRAMPE** : Votre assemblée est invitée à :

- **DONNER ACTE** à Monsieur le Maire de ces décisions.

Vendeur	Acquéreur	Situation du bien
FERRANDO Jacques	ETCHEBARNE Danielle	21 Rue Alfred de Vigny
AQUITAINE DEVELOPPEMENT	BELLOCQ Amandine	36 Rue Saint Grat
SCI NOTRE DAME	LAVERGNE HOLTZER Francis	4 Place de la Résistance
BANQUE POPULAIRE AQUITAINE CENTRE ATLANTIQUE	SCI ATP	Boulevard des Pyrénées
GULIN Xavier	CLAUDEPIERRE Lorraine	22 Bis Rue Louis Barthou
GUYON Bruno	BISCAY Baptiste	5 Rue du Félibrige
SEGALAS Bernard	BAILLARGEAT Kévin	6 Impasse Victor Hugo
KASSUBECK Alexandra	MONGRAND Romain	26 Rue Palassou
SCI PAL SAM (Palus)	SAS SPBA (société Holding)	4 et 6 Rue Pablo Picasso
NORET Odile (épouse RHOR)	ADJUDICATION	15 bvd François Mitterrand
DA SILVA Ramiro	ELGOYEN Edith	3 Rue de Sègues
SARL LA FERME AUX SANGLIERS	SARL BIDART	19 Avenue Charles Peyrou
SUCCESSION COMITRE	TYMKOW Fabrice et PAILLOT Caroline	34 Rue Dalmais - Rue des Remparts
THAMTHAM Pierrette	CASSIAU Fabien	42 Rue Palassou
AMELINE Rémi	PRAT-HAURET Jean-Michel	12 Avenue du 14 Juillet - La Gare
SCI LA PROVIDENCE	MENARD Raphaël et PLOQUIN Claudie	Rue Navarrot
CTS LASCOURREGES	ELKHANISSY Mohamed	Avenue du Général Loustaunau Lacau
VERGE Didier	MOUSQUE Damien	43 Rue Louis Barthou
MILITAO Jérôme	GUEDON Denis	24 Avenue Tristan Derême
COQUET Jean-Jacques	LASSALLE Laura	17 Impasse François Patie
CONTOU CARRERE Michel	LAHITETTE Florent	37 Rue Louis Barthou
CAZENAVE Stéphane	LAVERGNE Marvin + 3 personnes	46 Rue Révol
AQUITAINE DEVELOPPEMENT	MONTEILH Tatiana	36 Rue St Grat
GIUSEPPI Jean-Claude	DELEVAL Nicolas	57 Rue Labarraque
VIRGILE Simone	JESUS GOMES DA COSTA José	23 Rue Camou - 1 Rue Palassou
LAMBERT Pierre	LECOURT Jackie et PHILIPPE Vincent	21 Rue Alfred de Vigny
MENGUAL Esther	BULTEZ Raphaël	6 Avenue Saint Cricq
MONTHEIL Arnaud	BAHOUM-HABOUZIT Pierre	41 Boulevard Henri Laclau
DECLERCQ Florence	ACIN Sébastien et CAPDEVIELLE Eva	20 Rue des Oustalots
SCI LE CHAUDRON	THOMAS Rémi	18 Avenue de Lattre de Tassigny
BIGUE David	DA SILVA Ramiro	5 Chemin de Legugnon
SCHAERER Jean-Noël	LANNES Christophe	19 Rue Henri Duparc
SOUVIRON Pascal	SCI OSSAU	2 Rue Justice
SCHNEIDER Sophie (épouse CASAU BON)	KASSUSBECK Alexandra et LEMOINE Joachim	5 Rue du 11 Novembre
TOPET Marie (veuve BROUQUET)	COURBE Stéphanie	24 Avenue de Lasseube
PALUS AGUILAR Samuel et COUTANT Christelle	LALANNE Maryline	16 Avenue du Général Loustaunau Lacau

SCI DU BARETOUS	BIROU Christelle	1 Rue du Coq - Sègues
CASENAVE Francis	M. et Mme CHABANNE MERABIT	5 Rue Jean Edern Hallier
BEAURAIN Pierre	SCI HIPPOCAMPE	2 Avenue du 14 Juillet
LOPEZ GIL	BASTET Guillaume	9 Rue Palassou
DE BEAUCORPS Pierre	DELETTREZ Cindy	2 Rue Adoue
SOCIETE FRANCAISE IMMOBILIERE	GUILLEMIN André	41 Rue Adoue
SCI GEFOLORON	LE CLEZIO Pierre-Yves	5 Rue de la Poste
DECKER François	LOPEZ Gil	2 Rue de la Hourquette
BAYCE Christian et CANJUZAN Josiane	CHICORP Cynthia (épouse LOUSTALOT)	4 Rue du 11 Novembre
BT DEVELOPPEMENT SARL	SCI PYRENEES PROMOTION INVESTISSEMENT	8 Rue Flora Tristan - Lotissement Darmaillacq

*Le conseil municipal donne acte à Monsieur le Maire de ces décisions.*

### **23 - DECISIONS DU MAIRE : INFORMATION DES CONSEILLERS MUNICIPAUX**

**M. LACRAMPE** : Il est rappelé à votre Assemblée que « concernant les décisions prises en vertu de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire doit, selon les dispositions de l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, en rendre compte à chacune des réunions obligatoires du Conseil municipal ».

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2122-22 et L.2122-23,

Vu l'alinéa 4 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du conseil municipal du 18 avril 2014 portant délégations de pouvoirs à Monsieur le Maire,

Considérant que Monsieur le Maire est tenu de rendre compte à chacune des réunions obligatoires du Conseil municipal des décisions prises en vertu de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

DATE	TYPE D'ACTE	DECISION
11 décembre 2017	Finances	Réalisation d'un emprunt de 900 000 € entre la Commune d'Oloron Sainte-Marie et la Société Générale :  <b><u>Montant total</u> : 900 000 euros</b> Le prêt est consenti jusqu'au 20/12/2037 et s'amortira sur 20 ans à compter de la date de consolidation fixée au 20/12/2017.

		<p><b><u>Phase de consolidation</u></b> : D'un commun accord entre la Société Générale et la Commune d'Oloron Sainte-Marie, il est décidé de procéder à la mise en place d'un tirage de consolidation à « Taux Fixe de Marché » selon les conditions présentées ci-dessous :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <u>Montant</u> : 900 000 euros</li> <li>• <u>Date de départ</u> : 20/12/2017</li> <li>• <u>Maturité</u> : 20/12/2037 (durée 20 ans)</li> <li>• <u>Amortissement</u> : Trimestriel – Linéaire</li> <li>• <u>Périodicité</u> : Trimestrielle</li> <li>• <u>Base de calcul</u> : Exact/360</li> <li>• <u>Taux d'intérêts</u> :</li> </ul> <p><u>Chaque périodicité du 20/12/2017 au 20/12/2037: 1.47%</u></p> <p><i>Le taux fixe définitif sera précisé lors de la finalisation et la confirmation de la SG. Ce taux ne pourra pas être supérieur à 1.50%. La SG ne pourra pas être tenue responsable si les conditions de marchés ne permettent pas la réalisation de cette opération.</i></p> <p><b><u>Soulte de rupture des conditions financières</u></b> : L'emprunteur devra régler à la SG une soulte de rupture des conditions financières correspondant aux coûts de dénouement, pertes et frais supportés ou réputés supportés par la SG résultant notamment de l'absence de décaissement, du non-respect des paramètres d'application du taux tels que figurant dans la Confirmation, de la modification des dates et des montants de remboursement prévus, de l'exigibilité anticipée du Prêt, du remboursement anticipé du Prêt ou encore de la survenance de tout cas de résiliation du Prêt. Dans l'hypothèse où la soulte de dénouement de rupture des conditions financières constituerait un gain net pour la SG, ledit gain sera reversé par la SG à l'Emprunteur.</p>
--	--	--

13 décembre 2017	Louage	Signature d'un bail commercial dérogatoire pour un local situé 48 rue L. Barthou 64400 OLORON avec Mme Béatrice BRIEFFER - Bail de 24 jours du 24 décembre 2017 jusqu'au 30 décembre 2017. Redevance occupation du domaine public : 1 euro/jour - Charges d'eau et électricité à la charge de la Commune d'Oloron
9 janvier 2018	Louage	Signature d'un bail commercial dérogatoire pour un local situé 48 rue L. Barthou 64400 OLORON avec Monsieur Anthony MALHERBE - Bail de 31 jours du 11 janvier 2018 jusqu'au 10 février 2018. Redevance occupation du domaine public : 1 euro/jour - Charges d'eau et électricité à la charge de la Commune d'Oloron
9 janvier 2018	Louage	Signature d'un bail commercial dérogatoire pour un local situé 48 rue Louis Barthou 64400 OLORON avec Monsieur François RAUBER - Bail de 31 jours du 11 janvier 2018 au 10 février 2018 - Redevance d'occupation du domaine public : 1 euro par jour - Charges d'eau et d'électricité à la charge de la Commune d'Oloron
11 janvier 2018	Marchés publics	14 novembre 2017 : Appel d'offre de souscription des contrats d'assurance de la commune pour 2018. Il a été décidé d'attribuer les contrats suivants : Lot 1 - Dommage aux Biens : SMACL ASSURANCES pour un montant de 51 375.28 €.-Lot 2 - Responsabilité civile : SMACL ASSURANCES pour un montant de 11 411.00 €.-Lot 3 - Véhicules à moteur : GROUPAMA pour un montant de 13 587 €.-Lot 4 - Auto-collaborateurs : GROUPAMA pour un montant de 240.00 €.-Lot 5 - Régime Statutaire : GRAS SAVOYE pour un montant de 51 506.00 €.

16 janvier 2018	Louage	Suite au départ de Monsieur Quentin SERVAT, locataire à l'Ecole Prévert, 11 Place Saint-Pierre, le 15 janvier 2018, il a été décidé de louer cet appartement T4 : <ul style="list-style-type: none"> <li>- à Madame Manon CAVERO</li> <li>- Pour un loyer mensuel de 340 €</li> <li>- Caution déposée à la remise des clés : 340 €.</li> </ul>
16 janvier 2018	Louage	Il a été décidé de louer l'emplacement n° 11 du Parking Bedat, à compter du 15 janvier 2018, à Mme Véronique JEANNE pour un loyer mensuel de 23 euros.
31 janvier 2018	Louage	Signature d'un bail commercial dérogatoire pour un local situé 48 rue L. Barthou 64400 OLORON avec Monsieur Terence OBRY - Bail de 34 jours du 12 février 2018 jusqu'au 17 mars 2018. Redevance occupation du domaine public : 1 euro/jour - Charges d'eau et électricité à la charge de la Commune d'Oloron
Date lancement avis d'appel public à la concurrence : 24/10/2017 Date de remise des offres : 17/11/2017 Date OS n°1 et notification : 07/02/2018	Marchés publics	<b>REPLACEMENT DES MENUISERIES EXTERIEURES A L'ECOLE PONDEILH</b> ENTREPRISE : EURL MENUISERIES SESTIAA - Route d'Esquiule 64400 MOUMOUR Marché conclu pour un montant de 118 678 € HT
Date lancement avis d'appel public à la concurrence : 06/10/2017 Date de remise des offres : 24/10/2017 Date OS n°1 et notification : 31/10/2017	Marchés publics	<b>ACQUISITION VÉHICULES UTILITAIRES</b> ENTREPRISE : ABCIS PYRENEES - Avenue de Lattre de Tassigny 64400 Oloron Sainte-Marie Marché conclu pour un montant de 40 483.92 € TTC
Date lancement avis d'appel public à la concurrence : 13/09/2017 Date de remise des offres : 10/10/2017 Date OS n°1 et notification : 06/12/2017	Marchés publics	<b>FOURNITURE D'ECLAIRAGE LEDS DES SALLES DE SPORT (2 TRINQUETS) ET DU COMPLEXE DE PELOTE</b> ENTREPRISE : CGED - ZA du Gabarn - Route de Pau - 64870 ESCOUT Marché conclu pour un montant de 29 610 € HT

Date lancement avis d'appel public à la concurrence : 11/10/2017 Date de remise des offres : 03/11/2017 Date OS n°1 et notification : 01/02/2018	Marchés publics	<b>FOURNITURE ECLAIRAGE LEDS DANS COMPLEXE SPORTIF PALAS</b> ENTREPRISE : CGED - ZA du Gabarn - Route de Pau - 64870 ESCOUT Marché conclu pour un montant de 37 871.40 € HT
--	-----------------	---

Votre assemblée est invitée à :

- **PRENDRE** acte de ces décisions.

**M. GAILLAT** : Pour qu'André puisse bien dormir, en fait nous avons discuté pour rien puisque la réponse à ma question, je l'ai ici dans le compte-rendu du Conseil Municipal du 15 avril 2015. Dans l'ordre de discussion avec le Maire, à la même question que je lui ai posée : « vous allez investir entre 3 et 5 millions d'euros, nous ne voyons pas très bien comment vous allez faire vu l'épargne nette que vous avez » et le Maire me répondait « mais ce n'est pas nous qui allons le faire, ce sera la régie de l'énergie, c'est la raison pour laquelle on fait une régie ». Voilà, en 2015, vous avez fait une régie, c'est très bien, et maintenant on va faire une étude pour savoir quoi faire. Le ridicule ne tue pas et personne ne nous regarde, André.

**M. BAREILLE** : On ne sait pas, il y a peut-être le drône.

**M. LACRAMPE** : En tout cas, merci à toutes et tous pour votre patience et pour votre contribution à ce conseil municipal. Bonne soirée.

*La séance est levée à 22 h 35.*

*Le Secrétaire,*